



**GRAND CONSEIL**  
**Commission des finances (COFIN)**

**NOVEMBRE 2014**

**Rapport de la commission chargée de  
contrôler le budget de l'Etat de Vaud**

**Année 2015**

**BUDGET 15**

**EXPOSE DES MOTIFS ET PROJETS DE BUDGETS (EMPD N° 2)**

- des charges et des revenus de fonctionnement de l'Etat de Vaud pour l'année 2015
- d'investissement pour l'année 2015 et plan 2016-2019

et

**RAPPORT DU CONSEIL D'ETAT**

- sur le Programme de législature 2012-2017
- sur l'évolution à moyen terme et l'actualisation de la planification financière, des investissements et de l'endettement

et

**EXPOSES DES MOTIFS ET PROJETS DE LOI**

- modifiant la loi du 12 décembre 2007 sur la Haute école pédagogique (LHEP)
- modifiant la loi du 2 février 2010 d'application de la loi fédérale du 23 juin 2006 sur l'harmonisation des registres des habitants et d'autres registres officiels de personnes (LVLHR)
- modifiant la loi du 21 novembre 1973 sur la viticulture (LV)
- modifiant la loi du 7 septembre 2010 sur l'agriculture vaudoise (LVLAgr)
- modifiant la loi du 17 janvier 2006 sur l'assainissement des sites pollués (LASP) et de décret accordant au Conseil d'Etat un crédit-cadre d'investissement de CHF 2'200'000.- pour financer l'assainissement des buttes de tirs communales contaminées, et exposé des motifs et projet de décret autorisant l'Etat de Vaud à octroyer durant l'année 2015 des aides financières aux communes d'un montant total de CHF 100'000.- au maximum afin de permettre l'assainissement des buttes de tirs communales (contre-projet du Conseil d'Etat) et rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil sur la motion Philippe Jobin et consorts – Assainissement du sol des installations de tir, et réponse à l'interpellation Philippe Jobin et consorts – Assainissement du sol des installations de tir, le Canton reste muet comme une carpe

et

**EXPOSES DES MOTIFS ET PROJETS DE DECRET**

- fixant, pour l'exercice 2015, le montant limite des nouveaux emprunts contractés par l'Etat de Vaud, ainsi que le montant limite de l'avance de trésorerie que l'Etat de Vaud peut accorder à la centrale d'encaissement des établissements sanitaires vaudois
- fixant, pour l'exercice 2015, les montants maximaux autorisés des engagements de l'Etat par voie de prêts, de cautionnements et d'arrière-cautionnements conformément à la loi du 12 juin 2007 sur l'appui au développement économique (LADE)
- fixant, pour l'exercice 2015, le montant maximum des garanties que le Conseil d'Etat peut octroyer au nom de l'Etat pour les emprunts contractés par des établissements sanitaires privés reconnus d'intérêt public afin de financer leurs investissements
- fixant, pour l'exercice 2015, le montant maximum des garanties que le Conseil d'Etat peut octroyer au nom de l'Etat pour les emprunts contractés par des établissements socio-éducatifs reconnus d'intérêt public afin de financer leurs investissements
- fixant la contribution ordinaire de l'Etat au budget annuel de la Fondation pour l'accueil de jour des enfants pour la période d'août 2015 à juillet 2016
- modifiant le décret du 20 novembre 2007 fixant le traitement des membres de la Cour des comptes (Dt-Ccomptes)
- accordant un crédit de CHF 64'200'000 destiné à financer l'acquisition de deux bâtiments sur les sites de la Riponne et de Montbenon, à titre d'alternative à la location auprès de la Commune de Lausanne

**et**

**RAPPORT DU CONSEIL D'ETAT AU GRAND CONSEIL**

– **sur le postulat Olivier Feller – L'Etat doit payer les entreprises dans les 30 jours**

## COMPOSITION DE LA COMMISSION DES FINANCES

### Bureau

<b>Président et rapporteur général</b>	M. Michaël Buffat
<b>Vice-présidents</b>	M. Guy-Philippe Bolay M. Philippe Randin

### Sous-commissions

#### Départements

#### Commissaires

<b>Territoire et environnement</b>	M. Philippe Randin, Mme Graziella Schaller, rapportrice
<b>Formation, jeunesse et culture</b>	M. Guy-Philippe Bolay, rapporteur M. Cédric Pillonel
<b>Institutions et sécurité</b>	M. Pierre Grandjean, Mme Valérie Induni, rapportrice
<b>Santé et action sociale</b>	Mme Anne Baehler Bech, rapportrice M. François Payot, rapporteur
<b>Economie et sport</b>	M. Stéphane Montangero M. Jean- Marc Sordet, rapporteur
<b>Infrastructures et ressources humaines</b>	M. Alexandre Berthoud M. Axel Marion, rapporteur
<b>Finances et relations extérieures</b>	M. Samuel Bendahan, rapporteur M. Pierre-André Pernoud
<b>Secrétaire de la commission</b>	M. Fabrice Mascello

TABLE DES MATIERES

1. Amendements au projet de budget de fonctionnement.....	7
1.1 Amendements du budget de fonctionnement.....	7
1.1.1 DIS.....	7
1.1.2 DSAS.....	7
1.1.3 DIRH.....	7
1.2 Total des amendements du budget 2015 .....	8
2. Considérations générales liminaires .....	9
2.1 Travaux de la Commission des finances (COFIN) .....	9
2.2 Remarques générales concernant l'EMPB 187 (ou EMPD No 2).....	9
2.3 Thème d'étude sur le projet de budget 2015.....	10
3. Le budget de fonctionnement .....	11
3.1 Les charges .....	11
3.2 Les revenus .....	11
3.2.1 Généralités.....	11
3.2.2 Rapport de la Direction générale de la fiscalité (DGF).....	12
3.3 L'excédent.....	15
4. Le budget d'investissement.....	16
5. Sujets particuliers.....	17
5.1 Analyse du budget par département .....	17
5.2 Rapport de la Commission thématique des systèmes d'information (CTSI) à la Commission des finances sur le budget informatique 2015 de la Direction des systèmes d'information (DSI) .....	17
5.3 Evolution de la dette 2014 .....	24
5.4 Effectif du personnel.....	25
6. Observations .....	26
7. Conclusions du rapport général .....	27
7.1 Remerciements .....	27
7.2 Projet de budget de fonctionnement.....	27
7.3 Considérations finales.....	27
7.4 Vote .....	30
8. Rapport partiel du Conseil d'Etat sur le programme de legislature ainsi que rapport du Conseil d'Etat sur l'évolution à moyen terme et l'actualisation de la planification financière, des investissements et de l'endettement. ....	31
9. Projet de loi modifiant la loi du 12 décembre 2007 sur la Haute école pédagogique (LHEP) .....	32
10. Projet de loi modifiant la loi du 2 février 2010 d'application de la loi fédérale du 23 juin 2006 sur l'harmonisation des registres des habitants et d'autres registres officiels de personnes (LVLHR) .....	33
11. Exposé des motifs et projet de loi modifiant la loi du 21 novembre 1973 sur la viticulture (LV).....	34
12. Projet de loi modifiant la loi du 7 septembre 2010 sur l'agriculture vaudoise (LVLAgr) .....	35
13. Projet de loi modifiant la loi du 17 janvier 2006 sur l'assainissement des sites pollués (LASP) et de décret accordant au Conseil d'Etat un crédit-cadre d'investissement de CHF 2'200'000.- pour financer l'assainissement des buttes de tirs communales contaminées, et exposé des motifs et projet de décret autorisant l'Etat de Vaud à octroyer durant l'année 2015 des aides financières aux communes d'un montant total de CHF 100'000.- au maximum afin de permettre l'assainissement des buttes de tirs communales (contre-projet du Conseil d'Etat) et rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil sur la motion Philippe Jobin et consorts – Assainissement du sol des installations de tir, et réponse à l'interpellation Philippe Jobin et consorts – Assainissement du sol des installations de tir, le Canton reste muet comme une carpe.....	36
14. Projet de décret fixant, pour l'exercice 2015, le montant limite des nouveaux emprunts contractés par l'Etat de Vaud, ainsi que le montant limite de l'avance de trésorerie que l'Etat de Vaud peut accorder à la centrale d'encaissement des établissements sanitaires vaudois (CEESV) .....	39

15. Projet de décret fixant, pour l'exercice 2015, les montants maximaux autorisés des engagements de l'Etat par voie de prêts, de cautionnements et d'arrière-cautionnements conformément à la loi du 12 juin 2007 sur l'appui au développement économique (LADE) .....	40
16. Projet de décret fixant, pour l'exercice 2015, le montant maximum des garanties que le Conseil d'Etat peut octroyer au nom de l'Etat pour les emprunts contractés par des établissements sanitaires privés reconnus d'intérêt public afin de financer leurs investissements .....	41
17. Projet de décret fixant, pour l'exercice 2015, le montant maximum des garanties que le Conseil d'Etat peut octroyer au nom de l'Etat pour les emprunts contractés par des établissements socio-éducatifs reconnus d'intérêt public afin de financer leurs investissements .....	42
18. Projet de décret fixant la contribution ordinaire de l'Etat au budget annuel de la Fondation pour l'accueil de jour des enfants pour la période d'août 2015 à juillet 2016 .....	43
19. Projet de décret modifiant le décret du 20 novembre 2007 fixant le traitement des membres de la Cour des comptes (Dt-Ccomptes).....	44
20. Projet de décret accordant un crédit de CHF 64'200'000 destiné à financer l'acquisition de deux bâtiments sur les sites de la Riponne et de Montbenon, à titre d'alternative à la location auprès de la Commune de Lausanne.....	45
21. Rapport du Conseil d'Etat sur le postulat Olivier Feller – L'Etat doit payer les entreprises dans les 30 jours.....	47
22. Rapports des sous-commissions .....	48
22.1 Département du territoire et de l'environnement .....	48
22.2 Département de la formation, de la jeunesse et de la culture.....	57
22.3 Département des institutions et de la sécurité .....	66
22.4 Département de la santé et de l'action sociale .....	74
22.5 Département de l'économie et du sport.....	79
22.6 Département des infrastructures et des ressources humaines .....	86
22.7 Département des finances et des relations extérieures.....	90
22.8 Ordre judiciaire vaudois .....	96
22.9 Secrétariat général du Grand Conseil.....	98

## 1. AMENDEMENTS AU PROJET DE BUDGET DE FONCTIONNEMENT

Le 24 septembre 2014, le Conseil d'Etat a décidé d'arrêter l'excédent du projet de budget 2015 à 26 millions, tel qu'il a été remis à la Commission des finances.

Dans l'intervalle et contrairement aux années précédentes, le Conseil d'Etat n'a pas constaté le besoin de devoir procéder à des réajustements (amendement technique). Dès lors, les amendements spécifiques détaillés ci-dessous découlent uniquement de l'analyse faite par la Commission des finances, dans le cadre de ses travaux.

### 1.1 Amendements du budget de fonctionnement

#### 1.1.1 DIS

##### Police cantonale (002)

1. L'achat de smartphones, pour un montant de 400'000 fr. doit se réaliser au travers de la Direction des systèmes d'information (DSI), à la rubrique 3113 « matériel informatique » et non pas par la rubrique 3111 « machines, appareils et véhicules » de la POLCANT (voir compensation ci-dessous à l'amendement 1.1.3.1).

La Commission des finances propose à l'unanimité l'amendement suivant :

Rubrique	Projet de budget 2015	Amendement proposé	Budget 2015 proposé
002/3111	3'199'200	- 400'000	2'799'200
<b>Effet sur l'excédent</b>		<b>+ 400'000</b>	

#### 1.1.2 DSAS

##### Service de prévoyance et d'aides sociales (036)

1. Le service a utilisé cette ligne budgétaire, dédiée à l'achat de meubles et d'appareils de bureau, pour enregistrer une dépense liée au développement du logiciel CIVESS (inspection dans les établissements socio-éducatifs) ainsi que d'un logiciel spécifique pour la cellule infrastructures du SPAS et pour l'adaptation de PROGRES à un nouveau plan comptable. Cette dépense, considérée comme non prioritaire par le Conseil d'Etat, ne respecte pas le processus budgétaire.

Par 10 oui et 3 abstentions, la Commission des finances propose l'amendement suivant :

Rubrique	Projet de budget 2015	Amendement proposé	Budget 2015 proposé
036/3110	185'000	- 150'000	35'000
<b>Effet sur l'excédent</b>		<b>+ 150'000</b>	

#### 1.1.3 DIRH

##### Direction des systèmes d'information (047)

1. Compensation à la DSI de l'amendement ci-dessus déposé au DIS, no 1.1.1.1.

La Commission des finances propose à l'unanimité l'amendement suivant :

Rubrique	Projet de budget 2015	Amendement proposé	Budget 2015 proposé
047/3113	650'000	+ 400'000	1'050'000
<b>Effet sur l'excédent</b>		<b>- 400'000</b>	

## 1.2 Total des amendements du budget 2015

Budget de fonctionnement :

(en francs)		<b>Budget 2015</b>
<b>Excédent du projet de budget 2015</b>		<b>26'040'900</b>
Amendement technique	0	
Amendements spécifiques	+ 150'000	
<b>Excédent actualisé</b>		<b>26'190'900</b>



## **2. CONSIDERATIONS GENERALES LIMINAIRES**

### **2.1 Travaux de la Commission des finances (COFIN)**

Les sept sous-commissions ont effectué les travaux d'analyse du projet de budget concernant leur département respectif. Leurs remarques font l'objet des rapports regroupés au pt 22 de ce document.

Ensuite, la COFIN a consacré l'équivalent de trois journées à l'examen du projet de budget 2015. Elle a notamment siégé deux jours à l'Hôtel Discovery à Crissier.

Au cours de ses travaux, la COFIN a entendu :

- Mme Fabienne Despot, présidente de la Commission thématique des systèmes d'information (CTSI), accompagnée de M. Laurent Ballif, vice-président, pour la présentation de leur rapport sur le «Budget informatique 2015 de l'Etat de Vaud» (voir ch. 5.2) ;
- M. Philippe Maillard, chef de la Direction générale de la fiscalité (DGF – anciennement dénommée : Administration cantonale des impôts (ACI)), accompagné de son adjoint M. Bernard Pouly, pour la présentation des estimations fiscales 2015 (voir ch. 3.2.2) ;
- Mme Marinette Kellenberger, cheffe du Contrôle cantonal des finances (CCF), pour le commentaire sur le budget du CCF ;
- M. Frédéric Grognuz, Magistrat à la Cour des comptes (CC), pour le commentaire sur le budget 2015 de la CC.
- M. le député Philippe Jobin pour la lecture du rapport du Conseil d'Etat sur sa motion concernant l'assainissement du sol des installations de tir et pour la réponse à son interpellation sur le même thème. (voir ch. 13)
- M. Tobias Beljean, vice-directeur de l'Administration fédérale des finances, pour une conférence sur l'impact de la troisième réforme de l'imposition des entreprises (RIE III) – (voir ch. 7.3)

S'agissant du budget du Tribunal cantonal et conformément à l'article 56a de la loi sur le Grand Conseil (LGC), tant la COFIN que cette instance n'ont pas jugé nécessaire un entretien sur ce thème. Le rapport de la sous-commission OJV peut toutefois être consulté au pt 22.8 de ce document.

### **2.2 Remarques générales concernant l'EMPB 187 (ou EMPD No 2)**

L'EMPB 187, remis en primeur aux membres de la COFIN le 24 octobre 2014, a été examiné lors du séminaire des 30 et 31 octobre 2014 à Crissier, ainsi que lors des séances des 3 et 6 novembre 2014. Au cours de cette dernière séance, la COFIN a procédé à un dernier examen général du projet de budget 2015. Les propositions d'amendements et d'observations ont également été discutées et votées. Enfin, le vote final est intervenu sur les conclusions proposées par le Conseil d'Etat. Il faut rappeler que cet EMPD a été validé par le Conseil d'Etat en octobre 2014 et ne peut dès lors pas tenir compte des derniers événements économiques qui auraient touché le Canton depuis sa parution.

Cela étant, la COFIN apprécie toujours le remaniement apporté par le Conseil d'Etat au contenu du document qui comprend notamment divers indicateurs pertinents et une analyse détaillée de chaque département. Elle a pris acte du rapport partiel du Conseil d'Etat sur le Programme de législature 2012 – 2017 (EMPD no 2 ch. 2, p. 6 et 7) ainsi que du rapport sur l'évolution à moyen terme et l'actualisation de la planification financière, des investissements et de l'endettement (EMPD no 2 ch.3. pages 8 à 26).

En outre, la Commission des finances a également porté son attention sur les points suivants :

#### *A. L'évolution des effectifs du personnel*

Voir EMPD no 2, ch. 4.3, page 32, et explications données au pt 5.4 de ce document.

#### *B. Le planification financière 2016 - 2019*

Voir EMPD no 2, ch. 3.4 et 3.5 ainsi que 3.9 à 3.12, pages 20 et 21 et 23 à 26.

#### *C. L'analyse des risques*

Voir EMPD no 2, ch. 4.4, page 34. La liste des éventuels risques dont l'effet net estimé sur l'excédent est supérieur à 2 mios a été remise à la COFIN dans un document séparé qui totalise pour cet exercice un montant de 196,5 mios. S'agissant des risques évalués avec toute la prudence requise, la COFIN a pu mesurer les effets éventuels liés à des décisions d'ordre juridique, des changements de l'environnement économique, des

choix politiques à l'échelon supérieur et à caractère d'urgence, voire de négociations en cours, qui déploieraient leurs effets après l'acceptation du budget 2015 par le Grand Conseil.

S'agissant des risques et incertitudes en lien avec la planification financière 2016 – 2019, ils sont listés au ch. 3.8 de l'EMPD no 2, pages 22 et 23. Divers commentaires ciblent les effets possibles avec leurs impacts respectifs ; citons notamment la RPT et les diverses initiatives (succession – abolition des forfaits fiscaux – exonération des allocations familiales – etc.).

### **2.3 Thème d'étude sur le projet de budget 2015**

La COFIN n'a retenu aucun thème d'étude pour l'analyse du projet de budget 2015.

### 3. LE BUDGET DE FONCTIONNEMENT

#### a) Comparaison avec le budget 2014

	Budget 2014	Budget 2015 <u>avant</u> amendements	Variation	
			en francs	en %
Charges	8'923'622'900	9'240'709'700	317'086'800	+3,6
Revenus	8'947'712'200	9'266'750'600	319'038'400	+3,6
<b>Excédent</b>	<b>24'089'300</b>	<b>26'040'900</b>	<b>1'951'600</b>	<b>+8,1</b>

	Budget 2014	Budget 2015 <u>après</u> amendements	Variation	
			en francs	en %
Charges	8'923'622'900	9'240'559'700	316'936'800	+3,6
Revenus	8'947'712'200	9'266'750'600	319'038'400	+3,6
<b>Excédent</b>	<b>24'089'300</b>	<b>26'190'900</b>	<b>2'101'600</b>	<b>+8,7</b>

#### b) Comparaison avec les comptes 2013

	Comptes 2013	Budget 2015 <u>avant</u> amendements	Variation	
			en francs	en %
Charges	9'438'555'818	9'240'709'700	- 197'846'118	-2,1
Revenus	9'446'434'651	9'266'750'600	- 179'684'051	-1,9
<b>Excédent</b>	<b>7'878'833</b>	<b>26'040'900</b>	<b>18'162'067</b>	<b>+230,5</b>

	Comptes 2013	Budget 2015 <u>après</u> amendements	Variation	
			en francs	en %
Charges	9'438'555'818	9'240'559'700	- 197'996'118	-2,1
Revenus	9'446'434'651	9'266'750'600	- 179'684'051	-1,9
<b>Excédent</b>	<b>7'878'833</b>	<b>26'190'900</b>	<b>18'312'067</b>	<b>+232,4</b>

#### 3.1 Les charges

Les charges du budget de fonctionnement arrêté par le Conseil d'Etat (9,24 mrds) présentent une croissance de 3,6% par rapport au budget 2014. En neutralisant la part du financement dédiée à la Caisse de pension (CPEV - 65 mios), ce taux baisse à 2,8%.

Outre la CPEV, cette évolution comprend également le financement des mesures découlant du Programme de législation (35 mios) ainsi que la couverture de fortes demandes sectorielles dans divers domaines, tels que :

- social (+ 86 mios ou + 4,7% par rapport au budget 2014)
- santé (+ 62 mios ou + 4,8%)
- enseignement, formation et culture (+ 62 mios ou + 2,3%)
- sécurité (+ 35 mios ou + 5,1%)

#### 3.2 Les revenus

##### 3.2.1 Généralités

Les revenus estimés pris en compte par le Gouvernement se situent à 9,266 mrds, c'est à dire 3,6% au-dessus du total des revenus budgétisés pour 2014. Cette croissance en chiffres absolus couvre ainsi celle des charges.

Comme à son habitude, l'attention de la COFIN s'est portée plus particulièrement sur la méthode d'évaluation retenue à la DGF. Elle a suivi avec intérêt, le 3 novembre 2014, la présentation de M. Ph. Maillard, dont le rapport est résumé ci-après. Ce document complète les éléments développés par le Conseil d'Etat au chapitre 5.7.3, page 58 de l'EMPD no 2 ou encore les conclusions du rapport général (voir ch. 7 de ce document).

### 3.2.2 Rapport de la Direction générale de la fiscalité (DGF)

#### **4000 Impôt sur le revenu PP (personnes physiques)**

Projet de budget 2015	3'386'500'000
Estimations 2014	3'386'300'000
Budget 2014	3'270'200'000
Comptes 2013	3'378'981'195

Le projet de budget 2015 est notamment basé sur les estimations suivantes :

- 75% des bases de taxations 2013 : 2,244 mrds
- 15% des bases de taxation 2012 : 280,5 mios
- 10% des bases d'acomptes 2014 : 292,5 mios
- majoration des acomptes 2015 (2%) et effets démographiques : 86,4 mios
- sourciers mixtes : 100 mios
- acomptes complémentaires 2014 : 95 mios
- progression des taxations / acomptes 2014 et antérieurs : 286,2 mios

#### **4001 Impôt sur la fortune PP**

Projet de budget 2015	524'875'000
Estimations 2014	572'400'000
Budget 2014	466'000'000
Comptes 2013	530'093'740

Le projet de budget 2015 est basé sur les estimations suivantes :

- 75% des bases de taxations 2013 : 326,4 mios
- 15% des bases de taxation 2012 : 41,1 mios
- 10% des bases d'acomptes 2014 : 43,1 mios
- majoration des acomptes 2015 et effets démographiques: 14,2 mios
- sourciers mixtes : 20 mios
- acomptes complémentaires 2014 : 25 mios
- progression des taxations / acomptes 2014 et antérieurs : 55 mios

#### **4002 Impôt à la source PP**

Projet de budget 2015	274'000'000
Estimations 2014	269'000'000
Budget 2014	245'000'000
Comptes 2013	274'877'009

Le projet de budget 2015 est notamment basé sur les estimations suivantes :

- *Impôt source* : facturation de trois trimestres 2015 (120 mios) + 4<sup>e</sup> trimestre 2014 (60 mios)
- *Frontaliers* : selon revendication 2014 (90 mios)

#### **4009 Autres impôts directs PP**

Projet de budget 2015	115'000'000
Estimations 2014	122'000'000
Budget 2014	110'000'000
Comptes 2013	123'683'034

Le projet de budget 2015 est basé sur les estimations suivantes :

- *Impôt spécial étrangers* : facturation des acomptes 2014 au 30.03.14 (90 mios) + progression taxation / acomptes 2014 et antérieur (15 mios)
- *Impôt récupéré après défalcatons* : estimation 10 mios.

#### **4010 Impôt sur les bénéfices PM (personnes morales)**

Projet de budget 2015	600'700'000
Estimations 2014	576'200'000
Budget 2014	571'100'000
Comptes 2013	638'008'582

Le projet de budget 2015 est basé sur les estimations suivantes :

- base acomptes 2014 (acomptes 2013 + acomptes finaux 2013) : 573,5 mios
- estimation acomptes finaux 2014 : 25 mios
- progression entre taxations et acomptes 2014 et antérieurs : 28 mios
- baisse du taux de l'impôt sur les bénéfices (mesure du programme de législature) : - 29,8 mios

#### **4011 Impôt sur le capital PM**

Projet de budget 2015	76'700'000
Estimations 2014	76'800'000
Budget 2014	70'000'000
Comptes 2013	90'563'815

Le projet de budget 2015 est basé sur les estimations de la facturation des acomptes 2013 (74,6 mios) et la progression entre la taxation et les acomptes 2014 et antérieurs (2,1 mios).

#### **4019 Autres impôts directs PM**

Projet de budget 2015	20'000'000
Estimations 2014	20'000'000
Budget 2014	24'000'000
Comptes 2013	26'727'535

Le projet de budget 2015 est notamment basé sur les estimations des impôts complémentaires sur les immeubles (20 mios).

#### **4022 Impôt sur les gains en capital**

Projet de budget 2015	200'000'000
Estimations 2014	233'000'000
Budget 2014	180'000'000
Comptes 2013	242'791'134

Le projet de budget 2015 est basé sur les estimations de gains immobiliers sur PP (140 mios) sur PM (10 mios) et autres prestations en capital PP (50 mios).

#### **4023 Droits de mutation et timbre**

Projet de budget 2015	150'000'000
Estimations 2014	155'000'000
Budget 2014	140'100'000
Comptes 2013	172'345'939

Le projet de budget 2015 est basé sur les estimations des droits de mutations sur PP (110 mios) et sur PM (40 mios).

**4024 Impôt sur les successions et donations**

Projet de budget 2015	80'000'000
Estimations 2014	75'000'000
Budget 2014	80'000'000
Comptes 2013	108'747'427

Le projet de budget 2015 est basé sur les estimations des impôts sur les successions ordinaires (65 mios) et exceptionnelles (5 mios) ainsi que des donations (10 mios).

**4270 Amendes**

Projet de budget 2015	10'000'000
Estimations 2014	10'000'000
Budget 2014	11'000'000
Comptes 2013	12'774'165

Amendes d'ordre.

**4401 Intérêts des créances et comptes courants**

Projet de budget 2015	30'000'000
Estimations 2014	35'000'000
Budget 2014	30'000'000
Comptes 2013	38'204'548

Intérêts de retard sur les impôts.

**4600 Part aux revenus de la Confédération**

Projet de budget 2015	335'000'000
Estimations 2014	345'000'000
Budget 2014	312'000'000
Comptes 2013	377'373'382

Part à l'impôt fédéral direct (17%)

### 3.3 L'excédent

Pour la neuvième année consécutive, le projet de budget de fonctionnement est excédentaire. En effet, y compris les décisions prises par le Conseil d'Etat jusqu'au 24 septembre 2014, il débouche sur un excédent de 26 mios (les amendements spécifiques proposés par la COFIN (voir pt 1 de ce document) n'ont pas un impact significatif). Pour mémoire, l'excédent budgétisé pour 2014 était de 24,1 mios, alors que les comptes 2013 présentaient un bénéfice de 7,9 mios.

Malgré ce résultat positif, l'incertitude demeure quant aux effets financiers pouvant découler de certaines décisions d'ordre juridique, économique, politiques ou liées à des négociations en cours. On pense, notamment et bien entendu, à la troisième réforme de l'imposition des entreprises (RIE III) qui prévoit une baisse du taux d'imposition du bénéfice des entreprises à 13,8%, soit une perte de 390 mios de francs pour le Canton (dont 115 mios de pertes pour les communes). En contrepartie, la Confédération s'est toutefois engagée à verser au Canton une compensation de 107 mios, alors que les milieux patronaux verseraient environ 100 mios (80 mios pour les allocations familiales et 20 mios pour l'accueil de jour des enfants). Soucieuse de bien comprendre les enjeux de cette importante réforme, la COFIN a invité le vice-directeur de l'Administration fédérale des finances, M. Tobias Beljean en date du 31 octobre 2014, durant son séminaire à Crissier (voir ch. 7.2.)

Compte tenu des crédits supplémentaires, l'historique des bénéfices des budgets depuis 2006 se présente par conséquent de la manière suivante (en mios de francs) :

*En mios de Fr.*

Budget	Excédent (+) ou déficit (-) budgétaire	En % des charges	Crédits supplémentaires	Total avant boucllement	En % des charges	Résultat comptes de fonctionnement
2006	-63.4	-1.0%	13.3	-76.8	-1.2%	+267.2
2007	+10.8	0.2%	34.3	-23.5	-0.4%	+273.6
2008	+7.8	0.1%	16.0	-8.2	-0.1%	+370.3
2009	+9.0	0.1%	24.4	-15.5	-0.2%	+347.3
2010	+5.5	0.1%	12.6	-7.1	-0.1%	+ 301.6
2011	+2.4	0.0%	40.7	-38.3	-0.5%	+ 343.1
2012	+13.1	0,2%	50.2	-37.0	-0.5%	+ 6.4
2013	+1.8	0.0%	52.0	-50.2	-0.6	+ 7.9
2014*	+24.1	0.3%	5.7	+18.4	0.2	
2015 (projet)	+26.0	0.3	0.0	+26.0	0.3	

\* Situation des crédits supplémentaires au 10 novembre 2014.

#### 4. LE BUDGET D'INVESTISSEMENT

Selon l'article 9 alinéa 2 lettre c de la loi sur les finances, il incombe au Grand Conseil d'adopter le budget global d'investissement.

Dans ce sens, le Conseil d'Etat a arrêté le projet de budget d'investissement 2015 à 421.5 mios (en progression de 14.2% par rapport à celui de 2014), comme le montre le tableau ci-dessous, tiré de l'EMPD no 2, page 31.

##### Evolution par nature du budget d'investissement net 2014 - 2015

	2014	2015	Evolution	
			en mios de fr.	en %
Informatique	28.1	28.1	0,0	0.0
Territoire et mobilité	145.2	166.5	21.3	+14.7
Investissements universitaires	9.5	16.4	6.9	+72.6
Santé et social	79.9	102.0	22.1	+27.6
Parc immobilier	106.5	108.5	1.9	+1.8
<b>Total</b>	<b>369.2</b>	<b>421.5</b>	<b>52,3</b>	<b>+14.2</b>

##### Investissements de l'Etat dans l'économie

(en mios de Fr.)	2014	2015
(Part nette de l'Etat)	(369.2)	(421.5)
Dépenses brutes	389.0	453.0
Nouveaux prêts octroyés	110.0	124.4
Nouvelles garanties accordées	334.0	231.7
<b>Total</b>	<b>833.0</b>	<b>809.1</b>

Les dépenses d'investissement brutes de l'Etat s'élèvent à 453 mios dans le projet de budget 2015, soit une augmentation de 64 mios par rapport au budget 2014. En ajoutant les prêts (124.4 mios) et les garanties (231.7 mios), on obtient un effort global d'investissement pour le Canton de 809.1 mios.

La COFIN salue cet effort constant d'investissements et prend note que le degré d'autofinancement se monte à 49% respectant ainsi l'article 164 Cst-VD (couverture des charges avant amortissement par les recettes). Néanmoins, les commissaires restent très attentifs à l'impact de ces investissements sur le compte de fonctionnement, principalement les coûts de fonctionnement induits ainsi que leurs amortissements. Ils saluent à ce propos la modification de la méthode de calcul des amortissements découlant de l'application du MCH2 (modèle comptable harmonisé) rendu possible avec l'implémentation de SAP. Dorénavant, l'amortissement est calculé d'après la dépense effective et non plus selon le décret (voir le rapport de la sous-commission DFIRE, ch. 22.7 de ce document).

**Compte tenu de ce qui précède, la Commission des finances recommande au Grand Conseil d'adopter le projet de budget d'investissements 2015 proposé par le Conseil d'Etat, avec des dépenses nettes globales arrêtées à 421.5 mios, à l'unanimité de ses 13 membres présents.**



## 5. SUJETS PARTICULIERS

### 5.1 Analyse du budget par département

Répondant au postulat Béatrice Métraux qui demandait l'inscription dans la LFin d'indicateurs, le Conseil d'Etat a remanié, depuis 2012, la structure de l'EMPD no 2 en y intégrant notamment une analyse du budget par département. Ce complément et particulièrement les informations statistiques sous forme de tableaux ont été salués de manière unanime par la COFIN qui y voit un réel progrès permettant une meilleure compréhension de la démarche budgétaire et une vision plus claire des éléments saillants. Dans ce contexte, la COFIN a passé en revue avec attention les différents départements (voir ch. 5 de l'EMPD no 2, pages 35 à 60) et renvoie les lecteurs aux rapports des sous-commissions pour de plus amples détails.

### 5.2 Rapport de la Commission thématique des systèmes d'information (CTSI) à la Commission des finances sur le budget informatique 2015 de la Direction des systèmes d'information (DSI)

#### 5.2.1 Préambule

En application des art. 50, al. 5 LGC et 40 RLGC, la COFIN a confié à la CTSI, en date du 11 septembre 2014, l'examen du projet de budget informatique 2015.

Le mandat précise pour le budget 2015 que les commissaires COFIN – DIRH (MM. les Députés A. Berthoud et A. Marion) analyseront, parallèlement aux travaux de la CTSI, le budget de fonctionnement du service. Cette collaboration permettra d'avoir une vue complète et approfondie du budget de la DSI.

La CTSI s'est réunie en séance plénière le 30 septembre 2014 pour une présentation globale du budget informatique de la DSI. Les budgets de l'informatique pédagogique du DFJC, répartis au sein de la DGEO, de la DGEP et du SESAF ont exclusivement été examinés en séance de sous-commission.

Une seconde séance plénière, le vendredi 10 octobre 2014, fut consacrée à la présentation et à l'étude des rapports des sous-commissions qui ont servi de base à la rédaction du présent document de synthèse. Pour l'exécution de ce mandat, la CTSI est donc répartie en quatre sous-commissions composées de Mmes et MM. les Députés :

*Administration et territoire* : Olivier Kernén (président de la sous-commission), Maurice Neyroud, Andreas Wüthrich.

*Services directs à la population* : Michel Miéville (président de la sous-commission), Jean-François Cachin, Céline Ehrwein Nihan, Claude Matter.

*Fiscalité et cyber-administration* : Laurent Ballif (président de la sous-commission), François Brélaz, Filip Uffer, Eric Züger.

*DFJC – CEI* : Philippe Grobéty (président de la sous-commission), Fabienne Despot, Daniel Meienberger, Alexandre Rydlo.

#### 5.2.2 Introduction

Le budget de fonctionnement 2015 de la DSI, hors investissements, se monte à CHF 129'685'300.-, soit une augmentation significative de CHF 5'370'800.- qui représente une progression de 4.3% par rapport au budget 2014 (CHF 124'314'500.-) et de 8.0% par rapport aux comptes 2013 (CHF 120'037'293.-).

#### ***Augmentation de budget accordée par le Conseil d'Etat***

Le Conseil d'Etat avait initialement fixé un plafond au budget informatique pour 2015 (charges informatiques et télécoms, groupe 31) équivalant à celui de 2014, soit pour un montant de CHF 62.703 mios. Le montant nécessaire à la réalisation des projets présentés comme absolument incontournables par la DSI, soit CHF 65.609 mios, a été pris sur l'enveloppe informatique, sur des compensations provenant des services bénéficiaires et par l'octroi d'une dotation financière supplémentaire grâce à un déplafonnement budgétaire de CHF 4.665 mios.

Dans le cadre de son enveloppe 2015, la DSI absorbe un volume nouveau de CHF 7.107 mios financés de la manière suivante :

- CHF 2.442 mios économisés sur l'enveloppe (fin de projets 2014 non reconduits en 2015) ;
- CHF 4.665 mios financés par la dotation supplémentaire attribuée par le Conseil d'Etat, qui se répartit de la manière suivante :

- CHF 2.258 mios pour les effets pérennes de fonctionnement liés à des EMPD ;
- CHF 2.407 mios pour les projets émergeant au budget de fonctionnement.

La variation du budget pour les charges informatiques et télécoms (groupe 31) de CHF 62'703'100.- en 2014, à CHF 65'608'800.- se décompose de la manière suivante :

Volume de projets		Financement	
Projets se terminant en 2014	-2'442'400	62'703'100	Budget 2014
Projets 2015 non présents en 2014	3'312'800	-1'796'300	Internalisation
Variation nette des projets 2014-15	3'831'600	65'608'800	Budget 2015
	<b>4'702'000</b>	<b>4'702'000</b>	<b>Variation budget 2014 - budget 2015</b>
		4'665'000	Augmentation obtenue (CE+compensations)
		12'000	Transfert du SEPS
		25'000	Transfert du SCAV
		<b>4'702'000</b>	<b>Variation budget 2014 - budget 2015</b>

#### **Internalisation des ressources humaines**

Au niveau du total du groupe 30 « autorités et personnel », la charge salariale supplémentaire d'environ CHF 2.5 millions correspond pour :

- CHF 600'000.- à l'accroissement normal de la masse salariale ;
- CHF 1.9 mio à l'internalisation de 22 ETP.

Afin de sécuriser les systèmes d'information, le Conseil d'Etat a autorisé la DSI, en avril 2013, à internaliser une cinquantaine de postes (ETP) sur une période de trois ans. Le montant de l'internalisation de ces ressources externes (CHF 1.9 mio) est compensé par une diminution équivalente du groupe 31 « biens, services et marchandises ».

La charge supplémentaire sur le budget 2015 correspond ainsi à 22 ETP internalisés durant l'année 2013. L'effectif de la DSI comptera 347.5 ETP internes, soit justement une augmentation de 22 ETP par rapport à 2014. La DSI prévoit l'internalisation de 53 postes au total d'ici mi-2016 environ.

Selon cette procédure de comptabilisation, le budget 2015 n'inclut pas encore le montant de l'internalisation des ressources transférées durant l'année 2014. Cette internalisation fera l'objet d'une demande de crédit supplémentaire entièrement compensé pour le transfert des charges du groupe 31 sur le groupe 30. Il apparaît que l'internalisation du personnel est ainsi comptabilisée avec un exercice de décalage.

De plus, la charge imputée au groupe 30 (salaires) correspond aux frais des consultants sous contrat LSE, alors que l'internalisation permet en principe une économie d'environ 30% pour l'employeur. Dans les faits, la DSI a déjà économisé près de CHF 1.11 mio grâce aux internalisations, ressources qu'elle a notamment utilisées pour financer des effets pérennes d'EMPD, dont le centre de compétences SAP et l'EMPD 61 « sécurité des SI »<sup>1</sup> (pour CHF 1.5 mio).

#### **Budget d'investissement**

Le budget d'investissement ne varie pas depuis cinq ans ; il est fixé par la Conseil d'Etat à CHF 28.1 mios. La CTSI constate que les dépenses d'investissement avoisinent 22 mios annuellement, ce qui engendre chaque année un retard d'investissement significatif. Il est prévisible que pour 2015 également la DSI n'ait pas la capacité de les réaliser entièrement.

#### **Coûts maîtrisés**

La CTSI souligne l'évolution maîtrisée des charges de la DSI ces cinq dernières années, malgré l'augmentation importante de périmètre dévolu aux systèmes d'information au sein de l'ACV.

<sup>1</sup> EMPD accordant un crédit d'investissement de CHF 8'631'500.- destiné à financer la mise en place de mesures de diminution du risque et du pilotage de la sécurité des SI au sein de la DSI

### 5.2.3 Synthèse des rapports de sous-commissions

La DSI a remis à chaque membre de la CTSI une clé USB avec une documentation complète qui contenait, en plus des traditionnelles fiches budget, une présentation de chaque pôle ou unité avec : son organisation, les services bénéficiaires, son périmètre (volumétrie), son budget 2015 par projet et son budget d'investissement.

Ces documents ont permis de mettre en évidence le travail des différents pôles et unités, et ont facilité l'examen plus détaillé des budgets par les sous-commissions. Les montants des charges informatiques et télécoms par domaine sont répartis de la manière suivante :

– Administration et territoire :	CHF	12'564'700.-
– Services directs à la population :	CHF	13'923'400.-
– Fiscalité et cyber-administration :	CHF	13'031'000.-
– DFJC - informatique administrative :	CHF	4'554'200.-
– CEI - budget informatique :	CHF	<u>22'557'500.-</u>
Total :	CHF	66'630'800.-
– dont à déduire des charges liées à la convention de prestations au profit des ORP, à la convention de service SDE (Chargé d'affaires) ainsi qu'à la convention d'exploitation des postes de travail des triages forestiers :		
	CHF	<u>- 1'022'000.-</u>
<b>Total net :</b>	<b>CHF</b>	<b>65'608'800.-</b>

#### *Administration et territoire*

Pour le budget 2015 du domaine Administration et territoire, la sous-commission a relevé des évolutions importantes qui font progresser le budget de CHF 8'679'300.- en 2014 à CHF 12'564'700.- pour 2015 (+59.9%). Deux des principales augmentations concernent l'Unité ressources transverse (U-RT) qui a pour mission de soutenir tous les pôles métiers de l'ACV dans la définition, la mise en place, la gestion et l'évolution de leurs systèmes d'information :

- CHF 695'000.- au budget 2015 (CHF 150'000.- en 2014) pour le projet Assistance pôles et unités (gestion des infrastructures, aspects sécurité, intégration aux plateformes communes) trouve son origine dans le financement de ressources externes qui jusqu'à fin 2014 étaient supportées par le budget des pôles qui en bénéficiaient ;
- CHF 1'558'800.- au budget 2015 pour le Centre de compétence qui a atteint son stade de maturité et dont l'assistance aux projets est devenue incontournable : il apporte de la garantie et de l'assurance aux projets en vérifiant le respect des exigences posées par les services bénéficiaires. Son budget se justifie par :
  - CHF 450'000.- : nouvelles licences, maintenance, support, tests de qualité et de performance, etc. ;
  - CHF 640'000.- : 2.5 ETP dédiés à l'évolution des bonnes pratiques, à l'industrialisation des processus, au renforcement de l'assurance qualité, etc. ;
  - CHF 468'000.- : internalisations, accompagnements aux projets, etc.

Les besoins en accompagnement, demandés par les pôles au cours de l'année 2015 (env. 3.5 ETP), feront l'objet de réattributions en fonction de la sollicitation effective de l'équipe Qualité et tests.

Une troisième augmentation significative concerne le Pôle finance qui consacrera une bonne partie de ses ressources et de son énergie pour finaliser SIF et l'exercice de bouclage des comptes 2014 sur SAP. Le coût récurrent pour les licences SAP + scannage et le centre de compétences sera de CHF 2'098'400.-, en augmentation de CHF 1'221'600.- par rapport au budget 2014.

La sous-commission note encore que pour le Pôle ressources humaines (P-RH), l'important programme de paie (PeopleSoft) va se mettre en place l'année prochaine. Ce projet ne concerne pas uniquement l'ACV, mais également le CHUV et trois hautes écoles.

Pour 2015, l'Unité gouvernance (U-GOUV) vise à internaliser une bonne trentaine de ressources externes sous contrats LSE. Le processus continuera par tranches pour atteindre à terme l'internalisation d'une cinquantaine d'ETP.

### ***Services directs à la population***

Ce domaine soumet un budget relativement stable (+5%) dont les seules évolutions concernent les EMPD votés au cours de l'année et les effets pérennes qui suivent les années suivantes.

Au terme de ses travaux la sous-commission arrive à la conclusion que le budget proposé pour les trois pôles concernés - Santé, économie, social (SES), Institutions (INST), ainsi que Sécurité et justice (SJ) - peut être accepté sans réserve. Les montants prévus pour les divers projets retenus correspondent aux tâches à assumer. Aucun cas de sous- ou sur-dotation n'a été mis en évidence.

Parmi les changements importants, la sous-commission relève :

- une baisse de CHF 270'000.- concernant la maintenance de la plateforme VOTELEC (qui sera entièrement opérationnelle pour le dépouillement, la saisie et la publication des résultats des votations) et de CHF 207'500.- pour les statistiques sanitaires ;
- une augmentation de CHF 234'000.- de maintenance corrective complémentaire suite à l'EMPD pour la Police cantonale et de CHF 500'000.- pour PROGRES (suivi des régimes d'aide sociale).

Concernant le pôle Institutions, la CTSI s'interroge sur le fonctionnement de l'application e-SPOP, sur les résultats des procédures de tests et de contrôle qualité pendant cette première année de mise en exploitation, et sur la maîtrise du budget au cas où des améliorations ou des corrections devraient être apportées au logiciel. La Commission souhaite que la DSI lui présente un point de situation sur ce projet e-SPOP d'ici à la fin de l'année 2014.

### ***Fiscalité et cyberadministration***

Le budget assigné à la fiscalité et à la cyberadministration est en hausse de 10.7%. L'examen du budget 2015 est caractérisé par une répartition différente des projets. En plus des domaines stricts Fiscalité et cyberadministration, la sous-commission s'est penchée sur des projets du Socle, appelés à jouer un rôle de plus en plus important avec la mise en œuvre de l'EMPD de janvier 2013 sur la cyberadministration. Ces projets transversaux ont été cette fois différenciés, ce qui a permis de bien prendre conscience de l'impact de l'irruption de la cyberadministration au sein de l'ACV.

La quasi-totalité des projets Fiscalité et cyberadministration reprend les montants et les caractéristiques des budgets précédents.

L'analyse détaillée des projets de l'Unité Socle (U-SOC) permet de prendre conscience du rôle de la DSI, qui va bien au-delà de la fourniture de solutions et de la maintenance des logiciels existants. Bon nombre des montants indiqués correspondent à une veille technologique doublée d'une mission d'étude et de formation pour les services métiers. Des «briques» logicielles sont mises à disposition de l'administration cantonale afin de mieux communiquer vers l'extérieur, de gérer les publications/impressions, de travailler en commun sur des textes, d'exploiter des données existantes ou à récolter, etc.

Nous relevons ici le projet de l'Unité Socle qui peut paraître le plus surprenant puisqu'il apparaît pour la première fois en 2015 :

M01411 Registres (maintenance corrective) : CHF 1'393'500.-

Il s'agit de la mise en œuvre de l'EMPD adopté en janvier 2013 concernant les mesures Socle pour la cyberadministration. Ce montant figurait dans l'EMPD comme coût pérenne. Le budget 2014 ne prévoyait rien car il était envisagé que les premiers montants engagés soient compensés par les services bénéficiaires. Cette compensation n'ayant pas pu être réalisée, un montant de CHF 438'000.- devrait apparaître dans les comptes.

La sous-commission, après avoir examiné les projets aussi bien quant à leur respect des décisions antérieures du Grand Conseil (mise en œuvre et suivi des EMPD en particulier) qu'en ce qui concerne leur opportunité, recommande à la CTSI et au Grand Conseil d'accepter le budget des secteurs Fiscalité, cyberadministration et Socle.

### ***Centre d'exploitation informatique (CEI)***

Après trois ans de budget stable avoisinant CHF 25 mios, le CEI voit son budget diminuer à CHF 22.6 mios pour 2015. Il s'agit essentiellement d'un frein à l'évolution de l'infrastructure (B01152, CHF -1'037'900.-) afin de rester dans la cible budgétaire de la DSI.

L'évolution permanente de l'informatique incite cependant le CEI à se réorganiser régulièrement pour optimiser son fonctionnement. L'organisation du CEI dans le budget 2015 se présente comme suit :

<b>Centre de coût selon budget 2015</b>	<b>Budget 2015</b>		
CEI évolution	CHF	239'200.-	1.1 %
AEP (applications et plateformes)	CHF	7'387'600.-	32.8 %
APS (application, projets, système) infrastructure	CHF	2'476'700.-	11.0 %
APS (application, projets, système) architecture et CP	CHF	1'105'400.-	4.9 %
EU (environnement utilisateur)	CHF	2'334'600.-	10.3 %
SEP (support et production)	CHF	2'646'000.-	11.7 %
TEI (télécom et infrastructure)	CHF	6'368'000.-	28.2 %

L'optimisation des processus d'exploitation a permis de maîtriser les coûts, ceci malgré une augmentation croissante du périmètre. La baisse des coûts des infrastructures est une des raisons qui permettent au CEI d'obtenir ce résultat sans réduction des prestations.

En 2014, le service Desk prévoit environ 48'000 interventions pour des incidents et 32'000 demandes de service. Les incidents de sévérités P1 (incident bloquant) et P2 (fonctionnalité importante hors service) sont en diminution. Il n'y a pas de structure de travail 24 heures sur 24, mais un service de piquet est en place en cas d'incident dans un système devant fonctionner le week-end. Des réflexions au sujet du développement du service de piquet sont en cours, en lien avec la cyberadministration.

La CTSI relève que l'important renouvellement du parc informatique, la stabilisation des programmes métier, l'amélioration des infrastructures télécoms, etc. contribuent très certainement à la baisse proportionnelle des interventions.

De même qu'en 2014, la sous-commission a eu l'impression qu'il y a une bonne maîtrise des projets, avec un souci d'optimiser et de rationaliser les solutions. Nous pouvons estimer que le budget proposé permettra au CEI de répondre aux besoins.

#### ***Département de la formation, de la jeunesse et de la culture (DFJC)***

Pour rappel, l'informatique du DFJC est toujours scindée entre l'administratif et le pédagogique. La partie pédagogique est distribuée entre la DGEO, la DGEP et le SESAF alors que l'administration est intégrée dans le budget global de la DSI.

#### *Informatique administrative*

Ce secteur est assuré à travers le budget de la DSI ; il se monte à un total de CHF 4'554'200.- et se répartit en 34 projets contre CHF 4'594'100.- réparti en 35 projets pour 2014.

Le comparatif des budgets de l'informatique administrative se présentent comme suit :

<b>Service</b>	<b>Budget 2015</b>		<b>Budget 2014</b>	
DFJC	CHF	515'100.-	CHF	616'000.-
DGEO	CHF	2'209'300.-	CHF	2'155'800.-
DGEP	CHF	1'197'600.-	CHF	1'197'700.-
SESAF	CHF	508'800.-	CHF	501'200.-
SG-DFJC	CHF	123'400.-	CHF	123'400.-
<b>Total</b>	<b>CHF</b>	<b>4'554'200.-</b>	<b>CHF</b>	<b>4'594'100.-</b>

La sous-commission met en évidence l'abandon progressif de ce qui restait encore du projet e\*SA –SIEF et qui est remplacé par l'application NEO pour la gestion des notes dans l'enseignement obligatoire (DGEO). Le budget NEO progresse en conséquence de CHF 500'000.- pour 2014 à CHF 771'000.- en 2015, et ne diminuera probablement pas avant 2016.

Face à la préoccupation exprimée par les membres à propos de problèmes de capacité apparus en juin 2014 lors l'enregistrement des notes dans NEO, le chef de la DSI s'est voulu rassurant en répondant que ces soucis étaient maintenant résolus et que NEO remplit désormais correctement ses fonctions. Cette correction rapide des problèmes de NEO satisfait en l'état la sous-commission.

### *Informatique pédagogique*

Pour l'informatique pédagogique les budgets sont également stables.

Direction générale de l'enseignement obligatoire (DGEO)

Le budget de la DGEO représente la part la plus importante du budget informatique pédagogique (DFJC), soit un budget stabilisé de CHF 7'538'100.- en 2015, contre CHF 7'501'500.- en 2014.

Les points essentiels en sont:

- Traitement du personnel	CHF	1'180'000.-
- Matériel informatique	CHF	2'989'700.-
- Entretien informatique (matériel)	CHF	3'368'400.-

Le périmètre continue à s'accroître puisque, en 2014, le service assure la gestion de 57 % du parc des terminaux dans 50 % des établissements scolaires. En 2013, il assurait la gestion de 48 % du parc des terminaux dans 40% des établissements scolaires. La sous-commission souligne ainsi le gain d'efficacité de la DGEO qui assume l'augmentation de volume à budget constant.

### Direction générale de l'enseignement postobligatoire (DGEP) – Unité de service de l'informatique pédagogique (USIP)

Le budget pédagogique dédié à l'informatique de la DGEP est stable à CHF 4'364'100.-. Il se compose de :

- EP (Ecoles professionnelles) + OPTI <sup>1</sup> (École de la transition)	CHF	2'485'880.-
- Gymnases	CHF	1'238'200.-
- EPCO (Entreprises de pratique commerciale)	CHF	10'000.-
- PCOM (Projets communs d'établissements)	CHF	310'020.-
- PTEC (Projets techniques d'accompagnement)	CHF	320'000.-

Ce budget permet :

- le renouvellement de 19.5 % du parc (environ 8000 machines inventoriées) ;
- des acquisitions informatiques en rapport avec de nouvelles ordonnances fédérales et de nouveaux bâtiments (Nyon, OPTI Bussigny, pavillons à Aigle et Yverdon) ;
- l'achat de licences, essentiellement pour des mises à jour et pour des licences annuelles cantonales ;
- des contrats de prestations ;
- de la maintenance ;
- des projets d'infrastructure en complément de l'EMPD câblage accepté en juillet 2013.<sup>2</sup>

### Service de l'enseignement spécialisé et de l'appui à la formation (SESAP)

Le budget de l'informatique pédagogique spécifique au SESAP reste fixé à CHF 260'000.- repartis comme suit :

- renouvellement des machines	CHF	180'000.-
- projet et software	CHF	80'000.-

Concernant l'usage des tablettes, le SESAP se déclare positivement surpris quant à la durée d'utilisation, au niveau solidité et longévité des batteries ; dès lors leur renouvellement n'est pas aussi fréquent que prévu.

Le SESAP risque toujours de se retrouver face à des besoins de soutiens en augmentation car actuellement les moyens auxiliaires payés par l'AI permettent à beaucoup d'élèves d'avoir leur propre matériel. Une révision de l'AI en cours pourrait stopper ces financements qui risquent d'être reportés sur le canton.

Pour l'informatique du DFJC, la sous-commission a constaté la volonté d'optimiser aussi bien les infrastructures que la maintenance pour en diminuer les coûts. Les budgets sont stables malgré l'augmentation du parc informatique et les représentants des différents services nous ont assuré qu'ils pouvaient répondre aux besoins avec ces montants. Nous pouvons donc préavisier en faveur des budgets proposés pour l'informatique pédagogique.

<sup>1</sup> Organisme de perfectionnement scolaire, de transition et d'insertion professionnelle (OPTI)

<sup>2</sup> (70) EMPD accordant au Conseil d'Etat un crédit-cadre de CHF 8'321'000 destiné à financer la mise à niveau du réseau informatique pédagogique des Gymnases et des Ecoles professionnelles

#### **5.2.4 Conclusion**

En conclusion de son rapport, la CTSI souligne le très bon fonctionnement de la DSI dont la compétence générale a nettement augmenté ces dernières années. Elle devient un service de référence, et doit faire face à son succès, car ses collaborateurs sont de plus en plus demandés par tous les services de l'ACV afin d'intervenir sur des évolutions ou des changements d'applications. Cette situation était loin d'être la norme il y a encore quelques années. Conformément à la volonté du Conseil d'Etat, l'expertise de la DSI s'avère incontournable. Les responsables d'unité et de pôle ont présenté avec aise un budget 2015 dont l'évolution est faible en regard de l'élargissement du périmètre d'application. L'obstacle majeur pour la DSI réside dans la recherche de compétences car il s'avère actuellement difficile de trouver sur le marché du personnel spécialisé dans le domaine informatique.

La CTSI remercie la DSI pour son excellente collaboration lors des diverses séances des sous-commissions et propose à la Commission des finances d'accepter le budget informatique 2015 tel que présenté par le Conseil d'Etat.

#### **5.2.5 Prise de position de la Commission des finances**

La COFIN a pris acte, avec remerciements, des considérations de la CTSI et se rallie à ses conclusions. Pour un panorama comptable complet de la Direction des systèmes d'information, elle renvoie le lecteur au rapport de la sous-commission COFIN – DIRH (voir pt 22.6 de ce document).

### 5.3 Evolution de la dette 2014

Au 31 décembre 2013, la dette brute de l'Etat de Vaud se chiffrait à 1'075 mios auxquels 600 mios de placements devaient être encore retranchés pour obtenir une dette nette de 475 mios.

Pour l'année 2014, si aucun emprunt à long terme n'est arrivé à échéance, il est néanmoins prévu la conclusion de nouveaux emprunts publics pour un montant total de 500 mios notamment en vue de la recapitalisation de la CPEV et de dépenses d'investissement importantes. A ce jour, une réouverture d'un emprunt public 2013-2033 au taux de 2% a été effectuée pour 250 mios.

Concernant l'évolution des placements, ceux-ci s'élevaient à 600 mios en début d'année 2014 et sont estimés à 897 mios pour cette fin d'année.

Au final, il est prévu une dette brute de 1'575 mios au 31 décembre 2014, des placements pour 897 mios et une dette nette de 678 mios.

	Réalisé 2013	Estimation 2014	Budget 2015
<i>(en mios de CHF)</i>			
Dette brute au 1 <sup>er</sup> janvier	1'985	1'075	1'575
Placements	1'200	600	897
<b>Dette nette au 1<sup>er</sup> janvier</b>	<b>785</b>	<b>475</b>	<b>678</b>
Emprunts court terme	0	0	0
Emprunts long terme	-910	500	0
Dette brute au 31 décembre	<b>1'075</b>	<b>1'575</b>	<b>1'575</b>
Placements	600	897	317
<b>Dette nette au 31 décembre</b>	<b>475</b>	<b>678</b>	<b>1'258</b>



#### 5.4 Effectif du personnel

CHUV, UNIL, ORP et Eglises non compris, le projet de budget 2015 enregistre une progression de 275 ETP dont 180 pour le personnel administratif et 95 pour le personnel enseignant (voir EMPD no 2, ch. 4.3, pages 32 à 34). Le tableau ci-après présente l'évolution des effectifs par rapport à ceux figurant en 2014.

<b>1. Personnel administratif</b>	<b>ETP</b>
Nouveaux postes administratifs en CDI	110.19
Nouveaux postes administratifs en CDD	8.00
Internalisations de postes (CDD et CDI)	51.29
Créations de postes avec financement externe (CDD et CDI)	1.20
Diverses augmentations	29.80
Diverses diminutions (CDD échus non reconduits, autres)	-19.94
<b>Augmentation nette du personnel administratif au budget 2015</b>	<b>180.54</b>

*Autonomisation de la HEV (personnel adm.)* -119.69

*Transfert ETP DGE dans la catégorie personnel enseignant (ens. forestier)* -11.30

<b>2. Personnel enseignant</b>	<b>ETP</b>
Augmentation des postes enseignants au DFJC	91.21
Augmentation des postes enseignants au DECS	3.84
<b>Augmentation nette du personnel enseignant au budget 2015</b>	<b>95.05</b>

*Autonomisation de la HEV (personnel ens.)* -312.85

*Transfert ETP DGE de la catégorie personnel administratif (ens. forestier)* 11.30

<b>3. Synthèse</b>	<b>ETP</b>	
Postes administratifs au budget 2014		7'879.03
Postes enseignants au budget 2014		8'687.25
<b>Postes totaux au budget 2014</b>		<b>16'566.28</b>
Augmentation nette du personnel administratif au budget 2015	180.54	
Autonomisation de la HEV (personnel adm.)	-119.69	
Transfert ETP DGE dans la catégorie personnel enseignant (ens. forestier)	-11.3	49.55
Augmentation nette du personnel enseignant au budget 2015	95.05	
Autonomisation de la HEV (personnel ens.)	-312.85	
Transfert ETP DGE de la catégorie personnel administratif (ens. forestier)	11.30	-206.5
<b>Variation totale nette des postes au budget 2015</b>		<b>-156.95</b>
Postes administratifs au budget 2015		7'928.58
Postes enseignants au budget 2015		8'480.75
<b>Postes totaux au budget 2015</b>		<b>16'409.33</b>

## 6. OBSERVATIONS

A la suite de ses discussions, la Commission des finances propose les observations suivantes :

### *1<sup>ère</sup> observation*

#### **Tous les services / utilisation du leasing comme moyen de financement**

Dans le cadre de l'analyse des comptes 2012, la COFIN avait déjà choisi ce thème pour en faire une observation. Dans sa réponse de septembre 2013, le Conseil d'Etat lui avait alors répondu qu'il constatait que le recours au leasing au sein de son administration était relativement peu répandu. Le gouvernement était toutefois conscient qu'une procédure claire et des conditions cadre à respecter lors de la conclusion d'un contrat de leasing par les services aurait son utilité et concluait qu'une directive serait élaborée pour limiter au maximum le recours à ce type de contrats. La COFIN avait accepté cette réponse sans commentaire.

Lors de leurs visites des services, les commissaires s'étonnent que ce moyen de financement continue à être utilisé au sein de l'administration cantonale. Consciente de l'utilité de cet outil financier dans certains cas spécifiques, la COFIN estime néanmoins que ce genre de contrats doit être limité de manière maximale et que leur validation devrait être centralisée.

#### **Observation transversale**

Le Conseil d'Etat est invité à renseigner le Grand Conseil sur l'impact des mesures mises en place en 2013 pour réduire le nombre de leasing, sur l'état actuel de la situation ainsi que sur la pertinence de centraliser la validation de ces contrats au SAGEFI.

### *2<sup>ème</sup> observation*

#### **017 - SERAC (DFJC)**

Conformément à la mesure 4.2 du programme de législature "Mener une politique culturelle ambitieuse", le budget 2015 du SERAC montre à nouveau une forte progression (+7.41%, après une hausse de +7.58% au budget 2014). Le budget SERAC représentera 0.73 % du budget cantonal en 2015 (contre 0.70 % en 2014).

#### **Observation**

Cette question a déjà fait l'objet d'une observation de la Commission des finances au budget 2014, qui est préoccupée par cette évolution en regard des autres politiques publiques. Un certain retard avait été avancé dans la réponse du Conseil d'Etat, avec la mention d'un pourcentage stabilisé de 0.7 % pour le budget culturel. Cette proportion est à nouveau dépassée allégrement pour 2015, après de nombreuses adaptations annuelles. La Commission des finances souhaite dès lors répéter ses questions au Conseil d'Etat : pourquoi la politique culturelle nécessite-elle une hausse aussi substantielle, supérieure à la croissance générale du budget ? Comment la justifier par rapport aux autres politiques publiques ?

## **7. CONCLUSIONS DU RAPPORT GENERAL**

### **7.1 Remerciements**

Avant toute chose, la Commission des finances souligne la grande disponibilité du SAGEFI. Elle tient à remercier M. le Chef du Département des finances, M. le Chef du SAGEFI et ses collaborateurs, M. le Chef de la Direction générale de la fiscalité (DGF, anciennement ACI) et ses collaborateurs ainsi que l'ensemble des services visités par les sous-commissions. Elle remercie également la Commission thématique des systèmes d'information. Enfin, ses remerciements vont aussi au secrétaire de la Commission des finances pour ses compétences, sa disponibilité et son efficacité.

### **7.2 Projet de budget de fonctionnement**

#### Les principales charges

Le total des charges prévues au projet de budget 2015 s'élève à 9'240,7 mios, soit 317,1 mios de plus qu'au budget 2014. Ce chiffre comprend une charge extraordinaire de 65,0 mios pour la recapitalisation de la CPEV, en enlevant cet élément la croissance des charges se monte à 2,8% en phase avec un PIB vaudois estimé à 2,9%. Ces effets sont dus, d'abord, à la forte progression des besoins dans le domaine du social, soit 62 mios de plus qu'en 2014, à l'attribution de 86 mios supplémentaires au domaine de la santé et de 62 mios à l'enseignement, la formation et la culture. Il renforce également les activités des institutions et de la sécurité pour un montant de 35 mios de plus que lors de l'exercice 2014. Il répond aussi aux besoins liés au secteur agricole pour 2,9 mios supplémentaires. Il soutient également les transports publics avec 5.7 mios de plus, il répond au besoin de la mise en œuvre de la LAT pour 1,5 mio et, finalement, il renforce la contribution à la FAJE en augmentant de 3.5 mios la subvention pour l'accueil de jour des enfants.

Ce projet de budget tient compte également des besoins en ETP. Ce sont, en effet, 275,59 postes supplémentaires qui seront créés en 2015. Il s'agit d'une augmentation nette de 180.54 ETP du personnel administratif et une augmentation nette de 95.05 du personnel enseignant. Nous relevons que l'autonomisation de la HEV représente une diminution des postes de 432,54 ETP. Les postes totaux au budget 2015 se montent à 16'409.33 ETP

#### Les principaux revenus

S'agissant des revenus, la prévision budgétaire se monte à 9'266,8 mios, soit une évolution de 319,0 mios par rapport au budget 2014. Cette forte croissance s'explique principalement par l'augmentation des recettes fiscales de 269,7 mios (+ 5 %) et par diverses recettes fédérales, notamment la part vaudoise pour la formation, l'emploi, les subsides LAMal, les PC-AVS/AI, les impôts anticipés et l'impôt fédéral direct pour 47 mios. On constate également la hausse de 31 mios de la participation des Communes à la facture sociale et, enfin, une augmentation de 22 mios des taxes et émoluments. Nous relevons que les revenus sont péjorés par une diminution de 61 mios par rapport au budget 2014 par le non versement du dividende BNS.

La progression des recettes fiscales est principalement due à la forte croissance des impôts sur les personnes physiques. En effet, ces impôts, en ligne avec l'évolution du PIB-VD, progressent de 3.6 %. Cette prévision se justifie par la stabilisation du contexte conjoncturel international et la croissance démographique toujours soutenue de notre Canton. L'impôt sur la fortune est en phase de croissance continue (12.6 %), soutenue par l'évolution positive des marchés financiers. La hausse des recettes sur l'impôt à la source (11.8 %) provient pour l'essentiel de l'augmentation du nombre de sourciers.

Concernant les recettes d'impôts sur les personnes morales, l'impôt sur le bénéfice des sociétés se monte à 5.2 % (29,6 mios), L'impôt sur le capital suit l'évolution constatée ces dernières années et progresse de 9.6 %. A noter que cet impôt dépend du bénéfice d'un nombre restreint de sociétés. L'augmentation du nombre de sociétés ainsi que la conjoncture positive expliquent cette évolution.

### **7.3 Considérations finales**

Ce projet de budget 2015 répond à la hausse des dépenses sectorielles, dans un environnement démographique et économique toujours dynamique. Il remplit les missions premières de l'Etat, notamment en assurant les augmentations des charges dans les domaines du social et de la santé. Il fait face à la démographie, principalement dans l'enseignement. Il renforce la sécurité de nos citoyens, en augmentant les effectifs de la

police et du secteur pénitentiaire. Enfin, il renforce la DGF et OCTP afin de préparer l'avenir. Il respecte en tous points le programme de législature et maintient un haut niveau d'investissements sur le long terme. Lors de l'exercice 2015, sa capacité d'autofinancement permettra de couvrir 49 % des investissements ; le solde devra se financer par l'emprunt, ce qui aura une incidence significative sur l'évolution de la dette la faisant passer de 678 mios à 1,258 mios. Il s'agit du neuvième budget consécutif présentant un excédent de recettes.

La Commission a examiné minutieusement l'entier de ce budget et s'est également penchée sur les points suivants :

- Troisième réforme de l'imposition des entreprises (RIE III)
- Recettes fiscales
- Amendements et observations
- Budget d'investissements

#### Troisième réforme de l'imposition des entreprises (RIE III)

La COFIN a assisté à une présentation de M. Tobias Beljean, vice-directeur de l'administration fédérale des finances, au sujet de RIE III.

Cette réforme doit répondre à trois objectifs :

- Maintenir une charge fiscale compétitive pour les entreprises.
- Maintenir un rendement fiscal pour financer les prestations de l'Etat.
- Etre acceptée par les autres pays.

En supprimant les statuts spéciaux cantonaux, la Confédération propose un certain nombre de mesures pouvant être acceptées à l'échelle internationale dont certaines sont mises en avant :

- Imposition préférentielle des produits de licence (licence box). Système en vigueur dans d'autres pays de l'OCDE. Il faut néanmoins attendre de voir quelle IP box sera acceptée sur le plan international.
- Correction sur le bénéfice des intérêts pour le capital propre supérieur à la moyenne.
- Adaptation des taux d'imposition cantonaux afin de rester compétitif.

Afin d'amortir les charges des cantons et leurs communes la Confédération versera 1 mrd de plus par année à la part cantonale à l'IFD.

Cette réforme posera des problèmes en termes de péréquation pour notre canton. Actuellement le bénéfice des régimes spéciaux est pondéré dans le calcul des ressources (facteur bêta). La suppression de ce facteur engendre une intégration à 100% des bénéfices dans le calcul péréquatif.

Notre canton sera fortement impacté par ce phénomène. La Confédération travaille actuellement sur un nouveau facteur capable d'atténuer cette situation.

#### Les recettes fiscales

Lors de la présentation des prévisions des recettes fiscales par le Chef de la DGF, la Commission a pu constater, notamment, que la relative prudence des projections faites par la DGF est en tous points conforme aux principes en vigueur en la matière. La Commission a repris poste par poste les prévisions des recettes fiscales. Elle a pu constater que toutes ces prévisions sont construites sur des bases solides et constantes depuis plusieurs années (voir détail des recettes au pt 3.2.2, page 13 de ce document). Depuis la mise en place définitive de la taxation post-numerando, la prévision concernant les recettes d'impôt sur les personnes physiques se révèle plus précise qu'autrefois. Cependant, les estimations 2014 de l'impôt sur le revenu ont connu une augmentation de plus de 116 mios par rapport au budget. Parallèlement, une importante différence est également visible dans l'impôt sur la fortune de cette même catégorie de contribuables entre le budget 2014 et les estimations (106,4 mios). Cette augmentation s'explique partiellement par l'évolution positive de la bourse.

Quant à l'impôt à la source, l'estimation se monte à 269 mios pour un budget 2014 à 245 mios.

La prévision pour les recettes des personnes morales se monte à 576,2 mios pour l'impôt sur les bénéfices (budget 2014 à 571,1 mios), à 76,8 mios pour l'impôt sur le capital (budget 2014 à 70 mios). Les autres impôts directs sur les personnes morales sont estimés à 20 mios (budget 2014 à 24 mios).

S'agissant des prévisions relatives aux recettes conjoncturelles, tant pour les droits de mutation que pour l'impôt sur les gains immobiliers, il est relevé, comme l'année dernière, que celles-ci sont également à prévoir avec retenue. Même si les milieux de la construction se portent plutôt bien, la prudence est de mise, du fait que des observateurs du marché relèvent l'évolution négative des indicateurs de prix de vente, principalement sur les objets de standing élevé, et constatent également une baisse d'activité, notamment dans le domaine des crédits bancaires. Enfin, les inquiétudes relatives à une bulle immobilière sont toujours d'actualité.

En conclusion, la Commission remarque que la méthode utilisée par l'DGF pour les estimations fiscales et les montants proposés par le conseil d'Etat semblent tout à fait fiables. Ils sont conformes aux principes de prudence et de sincérité.

#### Les amendements et observations

La commission n'a déposé que deux amendements dans le cadre de ce projet de budget 2015.

Le premier est double et concerne un transfert de la Police cantonale vers la DSI afin de consacrer la pratique comptable qui veut que les achats de ce type de matériel, en l'occurrence des smartphones, soient centralisés dans le service compétent. Dans ce cas de figure, l'effet de cette correction est nul sur l'excédent du budget dans la mesure où les deux écritures se compensent. Le second par contre est une coupe budgétaire au SPAS dans le domaine de l'informatique en raison du non respect de la procédure budgétaire. En effet, une dépense informatique a été enregistrée dans ce service, sous un compte inadéquat, alors que la demande n'avait pas été jugée prioritaire par le Conseil d'Etat et, en conséquence, supprimée du budget de la DSI.

Quant aux observations, elles sont également au nombre de deux et reprennent des thèmes déjà abordés par le passé, soit l'usage du leasing comme moyen de financement au sein de l'administration cantonale ainsi que l'augmentation continue des subventions culturelles (SERAC).

Le détail de ces interventions est visible aux pages 7 à 8 (pt 1) et 26 (pt 6) de ce document.

#### Budget d'investissements

Les dépenses brutes d'investissement de l'Etat s'élèvent à 421,5 mios dans le projet de budget 2015, soit une augmentation de 52,3 mios par rapport au budget 2014. En ajoutant les prêts (124,4 mios) et les garanties (231,7 mios), on obtient un effort global d'investissement pour le Canton de 777,6 mios. La Commission des finances salue cet effort d'investissement, tout en relevant que la marge d'autofinancement se monte à environ 49 % et que le solde sera financé par l'emprunt. Elle renvoie le lecteur au pt 4, page 17 de ce document pour obtenir le détail des investissements dont le budget a été adopté à l'unanimité.

#### Conclusion

La majorité de la Commission relève que la politique de gestion des finances dans le cadre budgétaire correspond aux objectifs et missions du Conseil d'Etat. Avec une croissance des charges de 2,8 % (après retranchement de la part de financement à la CPEV de 65 mios) et des revenus de 3,6 %, le budget 2014 répond totalement aux besoins démographiques et sociaux. Elle relève que l'évolution budgétaire est dans la ligne du PIB vaudois. La Commission, consciente de la bonne santé financière actuelle de notre Canton, mais aussi attentive à l'évolution de l'économie en général et surtout soucieuse de maintenir, dans le long terme, la continuité de l'équilibre des finances du Canton, recommande, au Grand Conseil, de suivre les propositions du Conseil d'Etat et les amendements retenus par la Commission.

Vuarrens, le 12 novembre 2014

Michaël Buffat, rapporteur général

#### **7.4 Vote**

**Le projet de budget de fonctionnement 2015 amendé présente un excédent de recettes de Fr. 26'190'900 et est adopté par la commission, à l'unanimité de ses 13 membres présents.**

## **8. RAPPORT PARTIEL DU CONSEIL D'ETAT SUR LE PROGRAMME DE LEGISLATURE AINSI QUE RAPPORT DU CONSEIL D'ETAT SUR L'EVOLUTION A MOYEN TERME ET L'ACTUALISATION DE LA PLANIFICATION FINANCIERE, DES INVESTISSEMENTS ET DE L'ENDETTEMENT.**

La COFIN a examiné ces deux rapports et rappelle que le programme de législature dans le budget 2015 se décline sur cinq axes prioritaires : assurer un cadre de vie sûr et de qualité / soutenir la croissance et le pouvoir d'achat / soutenir la recherche – former – intégrer au marché du travail / investir – innover – faire rayonner le Canton / optimiser la gestion de l'Etat. Il impacte le projet de budget 2015 à hauteur d'un montant net de 34,7 mios, conformément au rythme prévu dans la planification arrêtée par le Conseil d'Etat.

La COFIN a analysé avec attention l'ensemble du rapport sur l'évolution de la planification financière, des investissements et de l'endettement. Elle s'est plus particulièrement penchée, d'une part, sur les prévisions du gouvernement faisant état, à partir de 2017, d'un budget déficitaire dont l'adoption nécessiterait alors la majorité absolue du Parlement (art. 164, al. 2 de la Constitution vaudoise) et, d'autre part, sur la visibilité et l'impact réel, en terme d'amortissements notamment, des importants investissements prévus ces prochaines années sur le budget de fonctionnement. Les commissaires saluent à ce propos la modification de la méthode de calcul des amortissements découlant de l'application du MCH2 (modèle comptable harmonisé) rendu possible avec l'implémentation de SAP (voir le rapport de la sous-commission DFIRE, au ch. 22.7 de ce document). Par ailleurs, les députés restent toujours vigilants à une amélioration de l'efficacité des prestations ainsi qu'à l'évolution de la charge d'intérêts de la dette. Sur ce thème, ils ont pris bonne note de la prochaine échéance, en 2015, de trois emprunts bancaires pour un montant total de 550 mios et seront tenus informés par le SAGEFI des nouvelles options choisies (voir également le ch. 14 de ce document, page 39).

**Le président de la Commission des finances a constaté que la Commission avait pris acte de ces deux rapports. Celle-ci a apprécié le soin consacré par le Gouvernement à cet important outil de conduite et recommande au Grand Conseil de prendre la peine de consacrer le temps nécessaire à l'examen de ce chapitre et d'en prendre acte**

## 9. PROJET DE LOI MODIFIANT LA LOI DU 12 DECEMBRE 2007 SUR LA HAUTE ECOLE PEDAGOGIQUE (LHEP)

La LHEP est entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> septembre 2008. Le règlement d'application de la loi sur la Haute école pédagogique (RLHEP) a été adopté par le Conseil d'Etat le 3 juin 2009. Dans sa séance du 25 juin 2014, le Conseil d'Etat a adopté une série de modifications du RLHEP, dont celles concernant l'admission sur dossier et la validation des acquis de l'expérience (VAE). L'admission sur dossier permet à des personnes qui ne possèdent pas les titres exigés par la LHEP d'accéder à une formation HEP à certaines conditions. Cette modalité était déjà prévue par la LHEP mais ne pouvait pas être appliquée puisque la LHEP exige aussi que les règlements d'études soient conformes aux dispositions intercantionales de reconnaissance des titres. Or, la Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique (CDIP) ne reconnaissait pas l'admission sur dossier jusqu'en 2012. Grâce à ce changement de réglementation opéré par la CDIP, l'admission sur dossier peut désormais être pratiquée à la HEP Vaud. Concrètement, la modification de la LHEP consiste en l'introduction de trois nouveaux articles. Le premier s'applique aux candidats à l'inscription à la HEP ; les deux autres prévoient la perception de finances en cas d'admission sur dossier et d'admission avec VAE.

### Débat de la commission

Une députée estime qu'aucun gage n'est donné quant à l'efficacité du financement et que la procédure en lien avec ces nouveaux acquis doit également être mieux documentée. Un autre député rappelle la pénurie prochaine d'enseignants dans le canton de Vaud et redoute que cette taxe ne soit qu'une chicane administrative supplémentaire pour valider les inscriptions des futurs étudiants.

Le Conseiller d'Etat prend bonne note du besoin d'un complément d'information concernant les acquis et fournira des renseignements supplémentaires lors du débat en plénum. Cette base légale permettra de préciser le champ d'application de certains articles déjà inscrits dans la LHEP et de mieux les décliner par le biais de règlements et directives. Les taxes en question sont très basses et n'ont aucun but chicanier ; ce principe existe d'ailleurs déjà avec l'Université. Le Conseiller d'Etat est parfaitement conscient de la problématique liée à la raréfaction de nombre d'enseignants et est partisan d'une vision pragmatique quant à l'assouplissement du processus de reconnaissance des titres obtenus après un parcours universitaire ou au sein des Hautes écoles.

### **La Commission des finances recommande au Grand Conseil d'entrer en matière et propose d'adopter le projet de loi modifiant la loi du 12 décembre 2007 sur la Haute école pédagogique (LHEP)**

<b>Votes</b>	Art. 54a LHEP	adopté par 13 oui et 2 abstentions.
	Art. 55a LHEP	adopté par 12 oui et 3 abstentions.
	Art. 55b LHEP	adopté par 14 oui et 1 abstention.
	Art. 2 du projet de loi	adopté par 15 oui (unanimité).
	Entrée en matière	adopté par 13 oui et 2 abstentions.



**10. PROJET DE LOI MODIFIANT LA LOI DU 2 FEVRIER 2010 D'APPLICATION DE LA LOI FEDERALE DU 23 JUIN 2006 SUR L'HARMONISATION DES REGISTRES DES HABITANTS ET D'AUTRES REGISTRES OFFICIELS DE PERSONNES (LVLHR)**

La loi fédérale sur l'harmonisation des registres des habitants et d'autres registres officiels de personnes (LHR) réglemente l'harmonisation des registres cantonaux et communaux des habitants. Cette harmonisation vise notamment à automatiser dans une large mesure les échanges de données existants. La loi vaudoise du 2 février 2010 d'application de la loi fédérale du 23 juin 2006 sur l'harmonisation des registres des habitants et d'autres registres officiels de personnes (LVLHR) met en œuvre les principes de la LHR au niveau cantonal.

Depuis de nombreuses années, la Direction générale de la fiscalité (DGF) a mis sur pied de nombreux projets informatiques. L'évolution de la cyberfiscalité amène la DGF à développer l'échange d'informations par voie électronique. Le présent EMPL va donc dans ce sens et prévoit une modification de la LVLHR permettant de donner un accès au RCPers aux notaires et à la Caisse cantonale de compensation AVS. Répondant à un souci d'une trop grande ouverture de l'accès à certaines données, le Conseiller d'Etat confirme que ce dernier sera très restrictif : les divers partenaires concernés n'auront droit qu'à un accès spécifique portant sur certaines informations, en fonction de leurs besoins.

**La Commission des finances recommande au Grand Conseil d'entrer en matière et propose d'adopter le projet de loi modifiant la loi du 2 février 2010 d'application de la loi fédérale du 23 juin 2006 sur l'harmonisation des registres des habitants et d'autres registres officiels de personnes (LVLHR)**

<b>Votes</b>	Art. 4 LVLHR	adopté par 15 oui (unanimité).
	Art. 6 LVLHR	adopté par 15 oui (unanimité).
	Art. 2 du projet de loi	adopté par 15 oui (unanimité).
	Entrée en matière	adoptée par 15 oui (unanimité).

## **11. EXPOSE DES MOTIFS ET PROJET DE LOI MODIFIANT LA LOI DU 21 NOVEMBRE 1973 SUR LA VITICULTURE (LV)**

Dans un but de promotion, deux types de taxes sont perçues auprès des producteurs et encaveurs: la taxe à la surface et la taxe à l'encavage. Concernant cette dernière, seul y est aujourd'hui soumis « le volume total de vin clair de classe 1 (AOC, Grand cru et Premier grand cru) encavé l'année qui précède celle de la taxation ». Or, il s'avère qu'en pratique, certains transformateurs demandent aux particuliers achetant leur moût de le déclarer eux-mêmes afin d'échapper à la taxe à l'encavage portant sur le vin clair, alors qu'il appartient selon la loi au transformateur d'assumer cette charge. Cette modification légale a pour but de combler la lacune existant actuellement dans la loi sur la viticulture qui a pour effet qu'une partie du volume des récoltes échappe à la taxe à l'encavage puisque le moût ne figure pas dans les éléments à mentionner obligatoirement dans la déclaration d'encavage.

**La Commission des finances recommande au Grand Conseil d'entrer en matière et propose d'adopter le projet de loi modifiant la loi du 21 novembre 1973 sur la viticulture (LV)**

<b>Votes</b>	Art. 37 LV	adopté par 15 oui (unanimité).
	Art. 2 du projet de loi	adopté par 15 oui (unanimité).
	Entrée en matière	adoptée par 15 oui (unanimité).

## 12. PROJET DE LOI MODIFIANT LA LOI DU 7 SEPTEMBRE 2010 SUR L'AGRICULTURE VAUDOISE (LVLAGR)

Une étude a mis en évidence qu'au vu de sa situation économique menacée, la filière de l'arboriculture nécessitait un soutien public cantonal. Une diminution constante de la surface de vergers intensifs, celle-ci atteignant près de 20% sur 10 ans, est constatée. Pour subsister, l'arboriculture vaudoise doit adapter sa production à la demande, principalement représentée par les grandes maisons de commerce de détail. Nantie d'une délégation de l'Etat, l'Union fruitière lémanique (UFL) a décidé de renforcer son offre de soutien technique aux productions susceptibles d'être augmentées dans le Canton. Le principal besoin identifié pour l'arboriculture fruitière est l'introduction d'une mesure de soutien financier à l'adaptation du verger vaudois, de manière à pouvoir correspondre aux besoins identifiés du marché dans une situation de concurrence équivalente avec les autres régions de production de Suisse où ont existé, respectivement existent de tels soutiens. Ce projet de loi vise à la création d'un nouvel article qui doit permettre l'octroi de contributions aux exploitants arboricoles professionnels, domiciliés dans le Canton, lorsqu'ils reconstituent ou créent, sur sol vaudois, de nouvelles plantations d'arbres fruitiers à destination commerciale. Le montant y relatif porté au budget 2015 est de 178'000 fr.

### Débats de la commission

Une députée s'interroge sur la méthode pour obtenir un subside public ainsi que sur les critères de sélection de l'UFL. Un autre député fait remarquer la contradiction de cette base légale qui semble vouloir réduire la production de cidre alors que la loi sur les auberges et débits de boissons (LADB) tend au contraire à favoriser sa consommation. Finalement, les commissaires ne sont pas convaincus qu'il appartient à la COFIN de se déterminer sur ce genre de problématique.

Le Conseiller d'Etat précise d'emblée que l'impact financier de cette loi est modeste et que le but est de donner une base légale à ce genre de prestations. Dès lors, mettre en place une commission ad hoc serait disproportionné. Les bénéficiaires de ces subsides devront avoir un profil spécifique en lien avec la production concernée. A noter que le montant budgété de 178'000 fr. ne devrait pas connaître d'augmentation à l'avenir et qu'aucun soutien n'est prévu au niveau de la Confédération ce qui est regrettable, selon le Conseiller d'Etat.

**La Commission des finances recommande au Grand Conseil d'entrer en matière et propose d'adopter le projet de loi modifiant la loi du 7 septembre 2010 sur l'agriculture vaudoise (LVLAgr)**

<b>Votes</b>	Art. 29a de la LVLAgr	adopté par 15 oui (unanimité).
	Art. 2 du projet de loi	adopté par 15 oui (unanimité).
	Entrée en matière	adoptée par 14 oui (unanimité).

**13. PROJET DE LOI MODIFIANT LA LOI DU 17 JANVIER 2006 SUR L'ASSAINISSEMENT DES SITES POLLUES (LASP) ET DE DECRET ACCORDANT AU CONSEIL D'ETAT UN CREDIT-CADRE D'INVESTISSEMENT DE CHF 2'200'000.- POUR FINANCER L'ASSAINISSEMENT DES BUTTES DE TIRS COMMUNALES CONTAMINEES, ET EXPOSE DES MOTIFS ET PROJET DE DECRET AUTORISANT L'ETAT DE VAUD A OCTROYER DURANT L'ANNEE 2015 DES AIDES FINANCIERES AUX COMMUNES D'UN MONTANT TOTAL DE CHF 100'000.- AU MAXIMUM AFIN DE PERMETTRE L'ASSAINISSEMENT DES BUTTES DE TIRS COMMUNALES (CONTRE-PROJET DU CONSEIL D'ETAT) ET RAPPORT DU CONSEIL D'ETAT AU GRAND CONSEIL SUR LA MOTION PHILIPPE JOBIN ET CONSORTS – ASSAINISSEMENT DU SOL DES INSTALLATIONS DE TIR, ET REPONSE A L'INTERPELLATION PHILIPPE JOBIN ET CONSORTS – ASSAINISSEMENT DU SOL DES INSTALLATIONS DE TIR, LE CANTON RESTE MUET COMME UNE CARPE**

Rappel des faits / position du Conseil d'Etat

Le 30 novembre 2010, Monsieur le député Philippe Jobin et consorts ont déposé une motion visant à instaurer une subvention cantonale identique à celle accordée par la Confédération pour permettre l'assainissement du sol des installations de tir, à savoir un forfait de 8'000 fr. par cible pour les installations à 300 mètres et une prise en charge de 40% des coûts imputables pour les autres installations. Le 30 août 2011, le Grand Conseil a voté la prise en considération de cette motion et sa transmission au Conseil d'Etat. Ne recevant aucune réponse du gouvernement, le motionnaire a déposé une interpellation afin de s'enquérir de l'état d'avancement du dossier. En réponse à ces deux interventions, le Conseil d'Etat présente ce projet de loi et le décret d'investissement y relatif. Cependant, il propose au Grand Conseil de refuser d'entrer en matière sur ces objets mais d'adopter un contre-projet sous la forme d'un EMPD de fonctionnement pour un montant de 100'000 fr. en 2015. Pour mémoire, l'accord Canton-communes de 2013 implique un effort de 752.8 mios pour le Canton entre les années 2013-2020 (75.5 mios en moyenne entre 2013-2017) ; ce dossier était compris dans cette convention mais en a été retiré par la suite.

Le Conseiller d'Etat estime qu'il ne s'agit pas d'une tâche cantonale et rappelle en outre que, aux termes de la législation fédérale, la construction, l'entretien, le renouvellement et la mise à disposition des installations nécessaires pour les exercices de tir à 300 m., ainsi que les activités correspondantes des sociétés de tir, sont à la charge des communes. Malgré ce constat, l'Etat est toutefois disposé à aider les communes sous l'angle environnemental mais refuse de tenir compte d'une rétroactivité dans l'analyse des dossiers (risque de précédent trop important). Le Conseiller d'Etat confirme que si le montant de 100'000 fr. ne permet pas de couvrir les demandes, l'Etat entrera en matière pour une compensation au cas par cas entre les années 2015 à 2017, voire 2018 pour le bouclage des dossiers. Une analyse spécifique sera menée chaque année au moment de l'établissement du budget cantonal en fonction de la volonté des communes à assainir leurs buttes de tirs.

Position du motionnaire

Auditionné par la COFIN en date du jeudi 6 novembre, le député Jobin regrette la lenteur apportée au traitement de son intervention qui avait été, à l'époque, soutenue par l'ensemble des partis. Il aurait préféré que ce dossier ne soit pas traité avec le budget mais qu'il puisse faire l'objet d'une analyse spécifique par une commission ad hoc. Il rappelle en outre que sa démarche, dans un souci environnemental, était également motivée par certaines communes de son district qui n'arrivaient pas à respecter leurs obligations en termes d'assainissement de leurs buttes de tirs. Il prend néanmoins bonne note de l'engagement du Conseil d'Etat à valider tout dépassement du montant de 100'000 fr., en cas de besoin jusqu'en 2017. Au final, il accepte la réponse du Conseil d'Etat mais regrette la non prise en compte d'un effet rétroactif.

Débats de la commission

Un député tient à saluer la démarche financière de l'Etat qui n'a en l'occurrence aucune obligation de le faire ; cette tâche étant effectivement de compétence locale. Plusieurs députés estiment que, paradoxalement, ce sont les communes qui n'ont pas fait le nécessaire qui seront les gagnantes de la générosité cantonale, dans la mesure où celles qui ont déjà engagé les travaux ne peuvent pas prétendre à la rétroactivité. A un député expliquant que ce retard peut être dû à la santé financière délicate de certaines communes, un autre commissaire rétorque que certaines collectivités publiques, financièrement bien dotées, ont paradoxalement plus de peine à respecter leurs obligations en terme d'assainissement (ce point fait l'objet d'un amendement à l'article 3 du contre-projet du Conseil d'Etat ; cette modification est adoptée à une large majorité de la commission). Une députée note finalement que, si l'ensemble des partis ont souscrit à cette motion, cela ne signifie pas pour autant que tous les députés y sont favorables.

### Procédure et votes

Compte tenu du fait que le Conseil d'Etat propose au Grand Conseil de refuser les objets découlant directement de la motion (EMPL – EMPD avec un crédit-cadre d'investissement de 2,2 mios) mais d'adopter son contre-projet (EMPD de fonctionnement pour un montant de 100'000 fr. en 2015), la COFIN s'est déterminée sur l'ensemble des textes, avant de clore ses débats par des recommandations de votes tenant compte des art. 126, al. 2 et 132 LGC (premier vote sur le principe de l'innovation ; ensuite « vote d'aiguillage » sur l'entrée en matière : soit le texte faisant suite à la motion, soit le contre-projet).

### **Projet de loi modifiant la loi du 17 janvier 2006 sur l'assainissement des sites pollués (LASP)**

<b>Votes</b>	Art. 1 LASP	adopté par 5 oui et 8 abstentions.
	Art. 10 LASP	adopté par 5 oui et 8 abstentions.
	Art. 27a LASP	adopté par 5 oui et 8 abstentions.
	Art. 27b LASP	adopté par 5 oui et 8 abstentions.
	Art. 27c LASP	adopté par 5 oui et 8 abstentions.
	Art. 27d LASP	adopté par 5 oui et 8 abstentions.
	Entrée en matière	refusée par 5 oui, 7 non et 1 abstention.

**La Commission des finances recommande au Grand Conseil de ne pas entrer en matière sur ce projet de loi.**

### **Projet de décret accordant au Conseil d'Etat un crédit-cadre d'investissement de CHF 2'200'000 pour financer l'assainissement des buttes de tirs communales contaminées**

<b>Votes</b>	Art. 1 du projet de décret	refusé par 5 oui, 6 non et 2 absents.
	Art. 2 du projet de décret	refusé par 5 oui, 6 non et 2 absents.
	Entrée en matière	refusé par 5 oui, 6 non et 2 absents.

**La Commission des finances recommande au Grand Conseil de ne pas entrer en matière sur ce projet de décret.**

### **Projet de décret autorisant l'Etat de Vaud à octroyer durant l'année 2015 des aides financières aux communes d'un montant total de CHF 100'000.- au maximum afin de permettre l'assainissement des buttes de tirs communales (contre-projet du Conseil d'Etat)**

<b>Votes</b>	Art. 1 du projet de décret	adopté par 10 oui, 2 non et 1 abstention.
	Art. 2 du projet de décret	adopté par 9 oui, 2 non et 2 abstentions.
	Art. 3 du projet de décret	Un amendement est adopté par 12 oui et 1 abstention « ..Ces dernières [les aides financières] sont priorisées en fonction du caractère critique des projets sur le plan environnemental ainsi qu'en fonction de la <u>capacité financière des communes</u> ; elles sont...»
		L'article 3, amendé, est adopté par 9 oui et 4 non.
	Art. 4 du projet de décret	adopté par 10 oui et 3 non.
	Entrée en matière	adoptée par 10 oui et 3 non.

**Compte tenu des divers votes sur les trois entrées en matière précitées, la Commission recommande au Grand Conseil de voter dans un premier temps en faveur de l'innovation.**

**Puis dans un deuxième temps, la commission, lors du « vote d'aiguillage » sur les deux alternatives (EMPL – EMPD Jobin vs EMPD contre-projet CE), se prononce en faveur du contre-projet du Conseil d'Etat par 12 voix contre 1.**

**Rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil sur la motion Philippe Jobin et consorts – Assainissement du sol des installations de tir, et réponse à l'interpellation Philippe Jobin et consorts – Assainissement du sol des installations de tir, le Canton reste muet comme une carpe**

**Par 12 oui et 1 non, la Commission des finances propose au Grand Conseil d'accepter ce rapport du Conseil d'Etat.**

**14. PROJET DE DECRET FIXANT, POUR L'EXERCICE 2015, LE MONTANT LIMITE DES NOUVEAUX EMPRUNTS CONTRACTES PAR L'ETAT DE VAUD, AINSI QUE LE MONTANT LIMITE DE L'AVANCE DE TRESORERIE QUE L'ETAT DE VAUD PEUT ACCORDER A LA CENTRALE D'ENCAISSEMENT DES ETABLISSEMENTS SANITAIRES VAUDOIS (CEESV)**

Comme il ressort du ch. 5.3 du présent rapport, au 31 décembre 2013, la dette brute de l'Etat de Vaud se chiffrait à 1'075 mios auxquels 600 mios de placements devaient être encore retranchés pour obtenir une dette nette de 475 mios ; la dette nette supposée à fin 2014 devrait se monter à 678 mios.

Pour l'année 2015, 550 mios d'emprunts à long terme arrivent à échéance. Ce montant pourra être remboursé grâce aux placements à terme fixe (897 mios à fin 2014). Toutefois, il est prévu de renouveler un emprunt public de 550 mios, en raison de l'insuffisance de financement calculée à hauteur de 580 mios. En conclusion, si la dette brute reste inchangée en 2015, la dette nette augmente de 580 mios pour se situer à 1'258 mios au 31 décembre 2015

Dans le cadre du budget 2015 de l'Etat, eu égard à la réduction régulière et continue du compte courant de la CEESV, il est proposé de demander au Grand Conseil l'octroi d'une limite du compte clearing de 115 mios, soit 20 mios de moins qu'en 2014. Ce plafond permettra de répondre aux besoins estimés à 109 mios en janvier 2015 et à 108 mios en novembre tout en conservant une petite marge pour faire face à d'éventuels imprévus. Si les tendances actuelles se confirment, le solde du compte courant devrait se situer à quelque 87 mios en fin d'année 2015. L'art. 4 du décret prévoit cependant une limite de 115 mios qui correspond au solde maximal que le compte courant pourrait atteindre en cours d'année 2015.

**La Commission des finances recommande au Grand Conseil d'entrer en matière et propose d'adopter le projet de décret fixant, pour l'exercice 2015, le montant limite des nouveaux emprunts contractés par l'Etat de Vaud, ainsi que le montant limite de l'avance de trésorerie que l'Etat de Vaud peut accorder à la centrale d'encaissement des établissements sanitaires vaudois (CEESV)**

<b>Votes</b>	Art. 1 du projet de décret	adopté par 15 oui (unanimité).
	Art. 2 du projet de décret	adopté par 15 oui (unanimité).
	Art. 3 du projet de décret	adopté par 15 oui (unanimité).
	Art. 4 du projet de décret	adopté par 15 oui (unanimité).
	Art. 5 du projet de décret	adopté par 15 oui (unanimité).
	Entrée en matière	adoptée par 15 oui (unanimité).

**15. PROJET DE DECRET FIXANT, POUR L'EXERCICE 2015, LES MONTANTS MAXIMAUX AUTORISES DES ENGAGEMENTS DE L'ETAT PAR VOIE DE PRETS, DE CAUTIONNEMENTS ET D'ARRIERE-CAUTIONNEMENTS CONFORMEMENT A LA LOI DU 12 JUIN 2007 SUR L'APPUI AU DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE (LADE)**

Selon la LADE, le soutien par le Canton de la promotion et du développement économique peut se faire par des aides à fonds perdu, des prêts, des cautionnements ou des arrière-cautionnements. Par le biais du présent décret, le Conseil d'Etat propose au Grand Conseil des montants maxima pour 2015 qui ne pourront pas dépasser :

- 154 mios par voie de prêts ;
- 34 mios par voie de cautionnements (pour les projets d'entreprises et régionaux) ;
- 3,2 mios par voie d'arrière-cautionnement.

**La Commission des finances recommande au Grand Conseil d'entrer en matière et propose d'adopter le projet de décret fixant, pour l'exercice 2015, les montants maximaux autorisés des engagements de l'Etat par voie de prêts, de cautionnements et d'arrière-cautionnements conformément à la loi du 12 juin 2007 sur l'appui au développement économique (LADE).**

<b>Votes</b>	Art. 1 du projet de décret	adopté par 15 oui (unanimité).
	Art. 2 du projet de décret	adopté par 15 oui (unanimité).
	Entrée en matière	adoptée par 15 oui (unanimité).



**16. PROJET DE DECRET FIXANT, POUR L'EXERCICE 2015, LE MONTANT MAXIMUM DES GARANTIES QUE LE CONSEIL D'ETAT PEUT OCTROYER AU NOM DE L'ETAT POUR LES EMPRUNTS CONTRACTES PAR DES ETABLISSEMENTS SANITAIRES PRIVES RECONNUS D'INTERET PUBLIC AFIN DE FINANCER LEURS INVESTISSEMENTS**

La révision du 17 mai 2011 de la LPFES a simplifié la procédure d'octroi de la garantie de l'Etat pour les emprunts des établissements sanitaires privés reconnus d'intérêt public. Auparavant, la procédure reposait sur une décision du Grand Conseil à chaque étape de la construction et de la rénovation d'un établissement privé reconnu d'intérêt public. Cette procédure générait des délais qui retardaient la mise à disposition d'infrastructures nouvelles. Avec la révision de la LPFES, le Grand Conseil n'a plus à se prononcer objet par objet. Désormais, il accorde chaque année, par voie de décret, le montant maximum des garanties que le Conseil d'Etat peut octroyer. Actuellement, le total maximum des engagements de l'Etat sous cette forme a été fixé dans la loi à hauteur de 650 mios sur la base d'une estimation des besoins d'investissements des établissements sanitaires privés reconnus d'intérêt public à l'horizon 2020. Il appartient ensuite au Conseil d'Etat, dans la limite annuelle ainsi fixée, d'accorder concrètement la garantie de l'Etat, sur préavis de la Commission thématique du Grand Conseil en charge de la santé publique. La Commission des finances, par l'intermédiaire de sa sous-commission DSAS, est informée deux fois par année de l'état des dossiers. Cette dernière intègre un commentaire dans son propre rapport (voir ch. 22.4 de ce document).

Avec un montant total prévisible au 31 décembre 2014 de 516,2 mios, plus des nouveaux projets 2015 dans les EMS à hauteur de 122.2 mios (aucun pour les hôpitaux), le montant maximum des garanties fixé pour 2015 se monte à 624,7 mios (après amortissements).

**La Commission des finances recommande au Grand Conseil d'entrer en matière et propose d'adopter le projet de décret fixant, pour l'exercice 2015, le montant maximum des garanties que le Conseil d'Etat peut octroyer au nom de l'Etat pour les emprunts contractés par des établissements sanitaires privés reconnus d'intérêt public afin de financer leurs investissements.**

**Votes :** Art. 1 du projet de décret      adopté par 15 oui (unanimité).  
Art. 2 du projet de décret      adopté par 15 oui (unanimité).  
Entrée en matière                adoptée par 15 oui (unanimité).

**17. PROJET DE DECRET FIXANT, POUR L'EXERCICE 2015, LE MONTANT MAXIMUM DES GARANTIES QUE LE CONSEIL D'ETAT PEUT OCTROYER AU NOM DE L'ETAT POUR LES EMPRUNTS CONTRACTES PAR DES ETABLISSEMENTS SOCIO-EDUCATIFS RECONNUS D'INTERET PUBLIC AFIN DE FINANCER LEURS INVESTISSEMENTS**

La révision du 1<sup>er</sup> mai 2014 de la LAIH a simplifié la procédure d'octroi de la garantie de l'Etat pour les emprunts des établissements socio-éducatifs (ESE) privés reconnus d'intérêt public accueillant des personnes adultes en situation de handicap ou en grandes difficultés sociales. Auparavant et à la suite de l'entrée en vigueur de la RPT, la procédure reposait sur un décret du Grand Conseil accordant la garantie d'Etat. Le dernier décret N° 38 accordant la garantie de l'Etat pour des crédits hypothécaires d'institutions privées reconnues d'utilité publique et recouvrant l'ensemble des garanties date de janvier 2014. Avec la révision de la LAIH, le Grand Conseil n'a plus à se prononcer objet par objet. Il doit désormais accorder chaque année, par voie de décret, le montant maximum des garanties que le Conseil d'Etat peut octroyer, le total maximum des engagements de l'Etat sous cette forme étant fixé dans la loi à hauteur de 350 mios sur la base d'une estimation des besoins d'investissements des établissements socio-éducatifs à l'horizon 2018. Il appartient ensuite au Conseil d'Etat, dans la limite annuelle ainsi fixée, d'accorder concrètement la garantie de l'Etat. La Commission des finances, par l'intermédiaire de sa sous-commission DSAS, est également informée de l'état des dossiers du fait que la présentation de ces derniers est conjointe à la séance organisée pour la LPFES (voir ch. 16 de ce document).

Avec un montant prévisible total au 31 décembre 2014 de 220,5 mios, plus les nouveaux projets 2015 à hauteur de 52,6 mios, le montant maximum des garanties fixé pour 2015 se monte à 273,1 mios.

**La Commission des finances recommande au Grand Conseil d'entrer en matière et propose d'adopter le projet de décret fixant, pour l'exercice 2015, le montant maximum des garanties que le Conseil d'Etat peut octroyer au nom de l'Etat pour les emprunts contractés par des établissements socio-éducatifs reconnus d'intérêt public afin de financer leurs investissements.**

**Votes :** Art. 1 du projet de décret      adopté par 15 oui (unanimité).  
Art. 2 du projet de décret      adopté par 15 oui (unanimité).  
Entrée en matière                adoptée par 15 oui (unanimité).

**18. PROJET DE DECRET FIXANT LA CONTRIBUTION ORDINAIRE DE L'ETAT AU BUDGET ANNUEL DE LA FONDATION POUR L'ACCUEIL DE JOUR DES ENFANTS POUR LA PERIODE D'AOÛT 2015 A JUILLET 2016**

Conformément à la loi sur l'accueil de jour des enfants, l'Etat contribue au financement de l'accueil de jour des enfants par l'octroi d'une contribution à Fondation pour l'accueil de jour des enfants. Cette contribution globale annuelle de l'Etat à la FAJE comprend la contribution ordinaire, sa contribution en tant qu'employeur et sa contribution à l'aide au démarrage, prélevée sur le Fonds pour la protection de la jeunesse et en faveur de l'enfance malheureuse et abandonnée. Selon l'article 45 de la loi sur l'accueil de jour des enfants, cette contribution ordinaire de l'Etat à la FAJE est fixée annuellement par décret du Grand Conseil dans le cadre de la procédure budgétaire, tenant compte de la périodicité de l'année scolaire. Par ailleurs, conformément aux modifications législatives adoptées par le Grand Conseil dans le cadre du rapport d'évaluation de la loi sur l'accueil de jour des enfants, cette contribution tient compte d'une augmentation progressive du taux de couverture de l'accueil de jour des enfants d'en principe 0.8% jusqu'en 2017. Sur cette base, un décret pour les années scolaires 2013-2014 et 2014-2015 a été adopté par le Grand Conseil en août 2013.

Le présent décret a pour objet de fixer la contribution de l'Etat pour l'année scolaire 2015-2016 selon les modalités suivantes : cette contribution se monte à 10.94 mios pour la période d'août à décembre 2015 et de 16.73 mios pour la période de janvier à juillet 2016. A ces montants s'ajouteront la contribution de l'Etat au titre de l'aide au démarrage (2.4 mios par an) et sa contribution en tant qu'employeur (estimée à 1.8 mio).

**La Commission des finances recommande au Grand Conseil d'entrer en matière et propose d'adopter le projet de décret fixant la contribution ordinaire de l'Etat au budget annuel de la Fondation pour l'accueil de jour des enfants pour la période d'août 2015 à juillet 2016**

<b>Votes :</b>	Article premier du projet de décret	adopté par 15 oui (unanimité).
	Art. 2 du projet de décret	adopté par 15 oui (unanimité).
	Entrée en matière	adoptée par 15 oui (unanimité).

## **19. PROJET DE DECRET MODIFIANT LE DECRET DU 20 NOVEMBRE 2007 FIXANT LE TRAITEMENT DES MEMBRES DE LA COUR DES COMPTES (DT-CCOMPTES)**

L'organisation de la Cour des comptes est réglementée à l'article 7 LCComptes qui prévoit la désignation de son président et ses deux vice-présidents, pour une durée de deux ans renouvelable.

Afin de tenir compte de la charge de travail particulière confiée au président de la Cour des comptes, il est proposé de prévoir la base légale qui permet le versement d'une indemnité annuelle pour celui-ci, à l'instar de ce qui est prévu pour le président du Tribunal cantonal. Son montant est fixé à 2'500 fr et n'est pas assuré à la Caisse de pensions. Il est à noter que dans la pratique l'indemnité au Président a été versée jusqu'à l'exercice 2013. En effet le budget de la Cour faisait état de cette charge. Dès lors, le versement se basait sur l'adoption chaque année dudit budget par décret par le Grand Conseil. La Cour considérait que ce fondement légal permettait de verser la somme qui s'y rapporte au Président. Cette manière de faire étant toutefois peu satisfaisante, la modification de la LCComptes proposée a pour but de combler cette lacune.

**La Commission des finances recommande au Grand Conseil d'entrer en matière et propose d'adopter le projet de décret modifiant le décret du 20 novembre 2007 fixant le traitement des membres de la Cour des comptes (Dt-Ccomptes)**

<b>Votes :</b>	Article premier du projet de décret	adopté par 15 oui (unanimité).
	Art. 1a du décret	adopté par 15 oui (unanimité)
	Art. 2 du projet de décret	adopté par 15 oui (unanimité).
	Entrée en matière	adoptée par 15 oui (unanimité).

## **20. PROJET DE DECRET ACCORDANT UN CREDIT DE CHF 64'200'000 DESTINE A FINANCER L'ACQUISITION DE DEUX BATIMENTS SUR LES SITES DE LA RIPONNE ET DE MONTBENON, A TITRE D'ALTERNATIVE A LA LOCATION AUPRES DE LA COMMUNE DE LAUSANNE**

Un des piliers stratégiques de la politique immobilière du Conseil d'Etat consiste à devenir propriétaire d'immeubles pour abriter les activités pérennes de l'Etat en lieu et place de louer les surfaces nécessaires auprès de tiers. De manière analogue à l'opération d'acquisition de trois bâtiments effectuée en décembre 2010 pour les besoins propres de l'Administration cantonale vaudoise (Lausanne-Recordon, BAC Morges et Payerne-Gare), deux nouvelles opportunités se présentent sur la commune de Lausanne, soit Place de la Riponne 10 et Allée Ernest Ansermet 2. Pour le premier site, seuls le rez-de-chaussée et les quatre étages supérieurs du bâtiment sont concernés en constituant une part de copropriété. Pour le deuxième site, il s'agit du Palais de Justice de Montbenon et ses abords latéraux aménagés en places de parc. L'Etat de Vaud est actuellement l'unique locataire de ces corps de bâtiments, propriété de la Commune de Lausanne, à l'exception du rez-de-chaussée du bâtiment Riponne 10 qui abrite deux commerces et des surfaces de bureau.

L'Etat de Vaud occupe l'ensemble des surfaces administratives des quatre étages supérieurs du bâtiment Riponne 10, tandis que le rez-de-chaussée offre un potentiel d'extension intéressant. Le Palais de Justice de Montbenon est intégralement dédié aux besoins du Tribunal d'arrondissement de Lausanne. A terme, le statut de propriétaire générera pour l'Etat de Vaud une économie substantielle par rapport aux locations actuellement versées et permettra des solutions plus économiques et plus souples en matière d'occupation et d'aménagement de locaux. En résumé, l'investissement dans la pierre procure le triple avantage d'éviter l'augmentation des charges de loyer, de maîtriser l'évolution de l'immeuble quant à son occupation et de conserver sa valeur de réalisation par un entretien ciblé.

### *Immeuble de Lausanne, place de la Riponne 10*

Actuellement, les surfaces de bureaux sont occupées par le Secrétariat général du Département des infrastructures et des ressources humaines (SG-DIRH), la Direction générale de la mobilité et des routes (DGMR), le Service Immeubles, Patrimoine et Logistique (SIPaL) et le Service du développement territorial (SDT). Les activités de ces services sont réparties entre les bâtiments Riponne 10 et Université 5 (propriété de l'Etat de Vaud) ; des voies d'accès situées à chaque niveau permettent une circulation fluide entre ces deux corps de bâtiment. Ce lien fonctionnel constitue un des motifs essentiels pour l'acquisition de l'aile du bâtiment Riponne 10. La présence de surfaces de bureaux au cœur de la ville et adaptées aux besoins de l'Etat représente une opportunité de site optimale pour l'accomplissement de ses missions.

### *Immeuble de Lausanne, Allée Ernest Ansermet 2, Palais de Justice de Montbenon*

Destiné dès le départ à accueillir un Tribunal, ce bâtiment a été conçu comme tel et remplit encore parfaitement cette fonction. L'intérieur a été légèrement redistribué par rapport à l'évolution des pratiques et des mœurs, toutefois les surfaces utiles sont toujours adaptées. Les locaux offrent 5'157 m<sup>2</sup> de surface locative, incluant au sous-sol des cellules de détention et des locaux techniques et d'archivage, au rez-de-chaussée et au premier niveau, les salles d'audiences du Tribunal et des bureaux, au second niveau, les bureaux des juges et finalement dans les combles, un appartement de service et un local cafétéria.

### *Procédure et conditions de vente*

Le montant de la transaction a fait l'objet d'un consensus entre le Canton et la Ville de Lausanne. En fonction du calendrier visé et des enjeux distincts que représentent les bâtiments Riponne et Montbenon, ces deux partenaires ont opté pour une expertise commune effectuée par un bureau spécialisé et neutre par rapport aux mandants. C'est sur la base de ce rapport que les montants des transactions ont été retenus, soit respectivement 29 mios et 35 mios, pour une acceptabilité optimale par les deux organes législatifs qui seront amenés à autoriser ces opérations (plus honoraires notaire et géomètre de 200'000 fr.). Le détail des conséquences, ainsi que de l'ensemble du projet, sont visibles dans l'EMPD no 2 (ch. 18.5). En substance, l'acquisition des immeubles permet une économie sur les charges locatives de l'Etat de plus de 2,5 mios par année. Le financement de ce projet prévoit en outre la dissolution sur une durée de 25 ans du préfinancement de 25 mios enregistrés dans les comptes 2013 (soit 1 mio, par an) et une réduction des honoraires et conseillers externes au budget du SIPAL de 115'900 fr. par an. Les charges et coûts d'entretiens sont estimées à 207'200 fr par année et seront portés au budget de fonctionnement du SIPAL.

En conclusion le Conseiller d'Etat précise encore que d'autres accords de ce type sont possibles à l'avenir, toujours basés sur une collaboration constructive entre l'Etat de Vaud et la Ville de Lausanne.

**Votes :** Article premier du projet de décret adopté par 15 oui (unanimité).  
Art. 2 du projet de décret adopté par 15 oui (unanimité).  
Art. 3 du projet de décret adopté par 15 oui (unanimité).  
Art. 4 du projet de décret adopté par 15 oui (unanimité).  
Entrée en matière adoptée par 15 oui (unanimité).

## **21. RAPPORT DU CONSEIL D'ETAT SUR LE POSTULAT OLIVIER FELLER – L'ETAT DOIT PAYER LES ENTREPRISES DANS LES 30 JOURS**

Depuis 2010, une directive du département fédérale des finances prévoit que les services de l'administration fédérale qui achètent certaines prestations dans le domaine de la construction doivent les payer dans un délai de 30 jours dès réception de la facture. L'Etat de Vaud n'est doté d'aucune règle générale obligatoire concernant les délais de paiement des entreprises qu'il a mandatées.

En 2009, le Conseil d'Etat avait déjà eu l'occasion d'examiner cette problématique et avait alors constaté que la situation pouvait dans l'ensemble être qualifiée de satisfaisante, puisque 70% des montants dus étaient payés dans les 30 jours par les services de l'Etat. Cette proportion était même de 83% pour les services de l'ex-DINF, soit ceux directement en rapport avec les entreprises du secteur de la construction, plus particulièrement visé par le postulat.

Lors de l'analyse de cet objet, la commission chargée de l'examiner a émis le vœu d'étendre ce principe à l'ensemble des prestations fournies par l'Etat. Ce souhait n'a toutefois pas été exaucé par le Conseil d'Etat qui a renoncé à imposer, dans une seule directive, un délai de paiement à 30 jours couvrant l'ensemble des prestations fournies par l'Etat (cas de figures trop divers et prestations, en général, honorées dans les délais). Le gouvernement a néanmoins arrêté le principe du délai de 30 jours dès réception de la facture (le délai de vérification de celle-ci par les mandataires du maître d'ouvrage étant compris dans les 30 jours) et a adopté une directive DRUIDE allant dans ce sens. Cette directive formalise ainsi une pratique déjà largement répandue au sein de l'Etat de Vaud.

### Position du postulant et débat de la commission

N'étant plus député, le postulant Olivier Feller n'a pas été auditionné par la commission mais a fait savoir, par le biais de son représentant, qu'il accepte la réponse du Conseil d'Etat. Il est satisfait qu'une directive formelle soit dorénavant disponible au sein de l'administration cantonale concernant le délai de paiement des entreprises. La limitation au seul domaine de la construction ne lui pose de problème particulier dans la mesure où c'est le champ d'application qu'il avait demandé. Pour sa part, le Conseiller d'Etat ajoute également que souvent les retards sont dus à une mauvaise codification des décomptes envoyés par les entreprises.

**A l'unanimité, la Commission des finances propose au Grand Conseil d'accepter le rapport du Conseil d'Etat sur le postulat Olivier Feller – L'Etat doit payer les entreprises dans les 30 jours**

## 22. RAPPORTS DES SOUS-COMMISSIONS

### 22.1 Département du territoire et de l'environnement

**Commissaires :** M. Philippe Randin,  
Mme Graziella Schaller, rapportrice

#### *Travaux entrepris par la sous-commission*

La sous-commission a consacré divers entretiens à l'examen du projet de budget de chaque service. Elle a bénéficié des explications des chef-fe-s de service, accompagné-e-s généralement des responsables financiers. Elle a aussi été accompagnée dans ses visites par Monsieur Jacques Ehrbar, Chef des finances au SG-DTE, qui est vivement remercié pour l'organisation et pour l'aide à la rédaction de ce rapport. Les visites se sont achevées par une rencontre avec la Cheffe du département. La sous-commission remercie très sincèrement toutes ces personnes pour leur collaboration et leur disponibilité.

#### *Récapitulation générale du budget ordinaire*

a) Comparaison avec le budget 2014

	Budget 2014	Budget 2015	Variation	
			en francs	en %
Charges	222'567'700	232'472'200	9'904'500	4.45
Revenus	418'470'200	426'924'200	8'454'000	2.02
<b>Revenu net</b>	<b>195'902'500</b>	<b>194'452'000</b>	<b>-1'450'500</b>	<b>- 0.74</b>

Les variations de charges et de revenus proviennent essentiellement de la DGE et du SDT.

b) Comparaison avec les comptes 2013

	Comptes 2013	Budget 2015	Variation	
			en francs	en %
Charges	183'647'059	232'472'200	48'825'141	26.59
Revenus	388'225'353	426'924'200	38'698'847	9.97
<b>Revenu net</b>	<b>204'578'294</b>	<b>194'452'000</b>	<b>-10'126'294</b>	<b>- 4.95</b>

#### *Analyse par service*

##### **001 Secrétariat général du DTE**

	Budget 2014	Budget 2015	Variation	
			en francs	en %
Charges	4'699'700	4'708'500	8'800	0.19
Revenus	19'200	2'600	-16'600	-86.46
<b>Charge nette</b>	<b>4'680'500</b>	<b>4'705'900</b>	<b>25'400</b>	<b>+ 0.54</b>

#### *Secrétariat général*

Un juriste a été engagé au 1<sup>er</sup> janvier 2014, dédié entièrement à l'arrivée du SDT au sein du département. Ce poste est financé par des transferts et n'a pas d'incidence sur le budget 2015.

La réorganisation du service suite à l'arrivée du SDT, au départ de la POLCANT et en octobre, du départ du Chef de service du SDT, mobilise une grande partie des ressources du secrétariat et de la cheffe du département.



### **BEFH**

Le Secrétariat général regroupe également le Bureau de l'Égalité Femmes Hommes (BEFH). Le budget du BEFH ne subit pas de changement par rapport à 2014. Le nombre d'ETP reste à 6,5. Ce bureau continue à travailler sur les 4 axes :

1. **Lutte contre les violences domestiques**
2. **Egalité dans la formation**
3. **Egalité dans l'emploi**
4. **Conciliation entre vie professionnelle et vie privée**

Se poursuivent ou se mettent en place :

- Projets pour sensibiliser les femmes et les inciter à entrer dans la vie politique
- Prévention du harcèlement sexuel chez les apprentis

- 3010 Création d'un poste de juriste au Secrétariat Général, financé par des transferts du SAN (0,5), du SSCM (0,2) et de la POLCANT (0,2)
- 3111 Suite au départ à la retraite de la personne s'occupant de la cafétéria « La Tornalette » dans le bâtiment principal sur la place du Château 1, les machines à café ont été remplacées par des automates à boissons.
- 3132 Honoraires au BEFH pour financer une étude sur le suivi des violences domestiques, projet pilote mené avec l'École des Sciences criminelles. Financement également du projet « Sortir ensemble et se respecter », pour aider les jeunes à prendre conscience du moment où une situation devient abusive. Des mandats sont également donnés à des experts dans le domaine de l'égalité salariale, en particulier dans le domaine des marchés publics.
- 3636 Augmentations des subventions données à des projets du BEFH qui se pérennisent, avec des conventions de subventionnement.

### **005 Direction générale de l'environnement**

	Budget 2014	Budget 2015	Variation	
			en francs	en %
Charges	150'869'500	158'770'500	7'901'000	5.24
Revenus	96'628'300	104'141'700	7'513'400	7.78
<b>Charge nette</b>	<b>54'241'200</b>	<b>54'628'800</b>	<b>387'600</b>	<b>+ 0.71</b>

L'augmentation des recettes de 7,5 mios s'explique principalement par les écritures liées aux fonds, et par des subventions fédérales reçues plus élevées que dans le budget 2014. De même, l'augmentation des charges de 7,9 mios est liée à des subventions versées plus élevées.

Les 100 millions du fonds pour l'énergie font l'objet d'un suivi à part qui est joint à ce rapport (voir annexe 1 page 54 de ce document). Même si le recours aux subventions du fonds se met en marche, et que la machine est lancée, il faut du temps pour que les fonds soient utilisés.

L'effectif de la DGE a été augmenté afin de planifier et mettre en œuvre la politique énergétique territoriale.

- 3010 A considérer en rapport avec 3020. Augmentation de 3 ETP provisoires, liés à l'introduction et la mise en place de la loi sur l'énergie, également sur les questions énergétiques dans les projets de développement du territoire.
- 3020 + 1,238 mio : les postes du personnel enseignant du centre de formation professionnelle forestière (CFPF) sont comptabilisés dans le 3020 alors qu'ils étaient dans le 3010 les années précédentes et au budget 2014.

- 3042 + 303'700 fr. par rapport aux comptes 2013 : les forfaits repas du personnel sont désormais imputés sur ce compte selon le nouveau plan comptable, alors qu'ils étaient comptabilisés dans les comptes 2013 sur le 3170.
- 3100 + 129'000 fr. (B15/B14) : aménagement pour le pôle micro polluants en collaboration avec le SCAV au CLE (Centre Laboratoire Epalinges)
- 3102 + 122'200 fr. : publication de la brochure du plan OPAIR 2015 liée à la révision de la loi sur l'énergie, plus de communication pour faire mieux connaître les énergies renouvelables, et financement du stand aux comptoirs régionaux.
- 3116 - 308'000 fr par rapport au budget 2014, car acquisition en 2014 d'un instrument de chromatographie en commun avec le SCAV
- 3130 + 108'400 fr. : renforcement de la politique de communication pour la promotion de l'énergie renouvelable et participation à des manifestations avec le stand de la DGE.
- 3132 + 670'400 fr. : augmentation de la dotation pour la DIREN, suite à l'introduction de la nouvelle loi sur l'énergie et du programme des 100 mios.  
+ 3, 4 mios entre le B15 et les comptes 13 : les procédures administratives sont longues pour les projets en lien avec les 100 mios et les projets énergétiques (1, 3 mios d'écart) et les dépenses ne se font pas sentir tout de suite, mais de nombreux projets sont sur les rails. Retard dans l'assainissement ferroviaire et l'élaboration des cartes des dangers (voir détail du compte à l'annexe 2, pages 55 et 56 de ce document).
- 3138 En 2013, les cours ECA sur les hydrocarbures étaient comptabilisés sur le 3637, ce qui explique le grand écart entre le budget 2015 et les comptes 2013.
- 3170 Comptabilisation des remboursements de frais de repas
- 3611 Financement conjoint par Vaud, Fribourg (50'000 fr. chacun) et la confédération d'un « Ranger », agent de terrain, avec une fonction générale de protecteur de la nature.
- 3634 Réattribution entre privés, entreprises et organismes, et augmentation en lien avec le programme des à 3637 100 millions pour l'énergie. Globalement, le montant pour ces 4 comptes augmente de 2 mios environ entre le budget 2015 et le budget 2014. Nouvelle répartition selon le nouveau plan comptable MCH2.
- 3702 Redistribution et augmentation des subventions fédérales pour la restauration des réservoirs aux corridors Vesancy-Versoix, réparation des marais « Col des Mosses, La Lécherette » et pour les plans généraux d'évacuation des eaux.
- 4510 + 3,5 mios, écritures liées à l'augmentation des dépenses du fonds
- 4701 + 3 mios, augmentation des subventions fédérales à redistribuer (voir compte 3702)
- 4120 + 480'000 fr. de recettes supplémentaires découlant de l'exploitation des gravières.

**043 Service du développement territorial**

	Budget 2014	Budget 2015	Variation	
			en francs	en %
Charges	13'214'200	15'113'800	1'899'600	14.38
Revenus	816'200	1'083'200	267'000	32.71
<b>Charge nette</b>	<b>12'398'000</b>	<b>14'030'600</b>	<b>1'632'600</b>	<b>+ 13.17</b>

L'augmentation de la charge nette du SDT est directement en relation avec les chantiers liés à la LAT.

- 3010 : En prévision des enjeux majeurs liés à l'application de la LAT, et des grands chantiers du SDT, le service a déjà été augmenté en été de 5 ETP, et 3,5 ETP sont prévus au budget de 2015. Toute une nouvelle organisation doit être mise en place afin d'aller vers les communes, et effectuer des études pour les aider à améliorer leurs prestations. La communication doit aussi être réformée, un responsable est en voie de recrutement. Un des postes fixes est destiné à internaliser le responsable du PALM, qui n'avait plus de chef de projet à sa tête depuis 2 ans. La direction était assumée par le chef de service.
- 3102 Les retards pris dans les projets d'agglomération et le PDCn ont retardé la publication des guides et plaquettes.
- 3132 Augmentation des mandats donnés à des ingénieurs externes pour toutes les études pointues, en lien avec la LAT révisée, entrée en vigueur en mai 2014, la LATC, la plus-value, le Lavaux, la 4<sup>ème</sup> adaptation du PDCn, ainsi que la 3<sup>ème</sup> génération des projets d'agglomération pour certaines communes.
- 3634 Bien que le total soit identique à celui du budget 2013, les montants sont répartis différemment dans les rubriques :  
 2) Afin de faciliter la gestion des projets d'agglomération, le budget de 900'000 fr. est transféré du SPECO au SDT.  
 3) + 300'000 fr. : la cheffe de département a soutenu une forte augmentation des subventions en faveur des agglomérations, des communes et des régions, ceci afin qu'elles puissent financer un accompagnement aux projets d'agglomération, l'élaboration des plans directeurs régionaux et les schémas directeurs.  
 4)-1,2 mois par rapport au montant budgété en 2013 : le retard pris par la mise en application de la LATC reporte les mesures prévues au plan de législature.
- 4210 Une augmentation de + 280'000 fr. est prévue, liée au volume des émoluments pour les actes administratifs, corollaire des activités croissantes liées aux chantiers du SDT.

**003 Service des automobiles et de la navigation**

	Budget 2014	Budget 2015	Variation	
			en francs	en %
Charges	35'392'300	35'761'200	368'900	1.04
Revenus	313'543'300	314'567'800	1'024'500	0.33
<b>Revenu net</b>	<b>-278'151'000</b>	<b>-278'806'600</b>	<b>655'600</b>	<b>+ 0.24</b>

L'augmentation des recettes plus forte que les charges amène une amélioration du budget 2015 par rapport à celui de 2014 de 655'600 fr.

Une augmentation constante du parc de véhicules de 2,11 % par an régulière depuis 2013, ainsi que l'augmentation de la population vaudoise génère une augmentation du volume des affaires.

Une augmentation de 2 ETP (postes fixes) a été décidée par le CE le 10 septembre 2014. Cette augmentation d'effectifs générera une augmentation des émoluments.

- 3010 + 247'900 fr. : augmentations salariales et aux indexations, et + 1,5 ETP (+ 2 pour la gestion des dossiers, et - 0,5 pour renforcer le SG du DTE)
- 3110 -124'300 fr. : par rapport au budget 2014, qui avait vu le réaménagement de la zone clientèle
- 3111 + 282'100 fr. : création d'une piste et local moto à Aigle + réfection piste d'essai Lausanne
- 3132 - 48'700 fr. : les frais médicaux d'expertises seront désormais facturés directement par les prestataires de soins, et non plus par le SAN
- 3133 - 70'000 fr : selon décision du CE, les primes RC seront dorénavant prises en charges par le SIPAL

- 3160 + 115'000 fr. : coût de la délocalisation d'examens pratiques hors de Lausanne
- 4030 Diminution des recettes de 1,7 mio liée au correctif de taxe, tenant compte de la suppression du rabais filtre à particules **uniquement sur les nouvelles immatriculations**, et non pas sur tous les véhicules diesel équipés d'un filtre.
- 4210 + 453'500.-: augmentation du volume des affaires, lié à la croissance démographique ainsi qu'à celle du parc de véhicules
- 4600 + 2,032 mios : augmentation de la part de la RPLP versée aux cantons par la Confédération

**009 Service de la consommation et des affaires vétérinaires**

	Budget 2014	Budget 2015	Variation	
			en francs	en %
Charges	18'392'000	18'118'200	-273'800	-1.49
Revenus	7'463'200	7'128'900	-334'300	-4.48
<b>Charge nette</b>	<b>10'928'800</b>	<b>10'989'300</b>	<b>60'500</b>	<b>+ 0.55</b>

L'augmentation de l'activité provient essentiellement de l'engagement des 2 inspecteurs des denrées alimentaires.

L'activité de la Caisse d'Assurances du Bétail (CAB), audité chaque année par le CCF, est totalement dépendante des épizooties, qui sont difficilement prévisibles. Celles-ci étant d'ailleurs en diminution, l'activité de la CAB l'est aussi.

- 3010 En réponse à l'audit de la cours des comptes qui avait mis en évidence un manque de contrôle des denrées alimentaires, 2 nouveaux ETP ont été demandés au budget 2015 afin de combler ces lacunes.
- 3130 - 104'000 fr., entre autre dus à la réduction des émoluments aux vétérinaires, liés à la diminution de l'activité de la CAB
- 3170 L'augmentation des contrôles et le plus grand nombre d'inspecteurs des denrées génèrent une augmentation des frais de déplacement.
- 4120 Diminutions des patentes délivrées pour les vendeurs de bétail suite à la nouvelle législation fédérale en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2014 et de la fin du concordat entre les cantons et les marchands de bétail.
- 4210 L'augmentation des contrôles va entraîner celle des émoluments pour actes administratifs.

**Budget d'investissement**

**003 SAN**

Pas d'objet nouveau au SAN pour 2014. Poursuite du schéma directeur des systèmes d'information (SDSI) décret du 19.11.2014, 6.44 mios). Son objectif est de simplifier le travail des collaborateurs et les processus pour les clients. Budgété pour 2015 : 1,02 mio.

Il semble qu'une parcelle pour le nouveau SAN, planifié pour 2017, ait enfin trouvé un accord avec la commune de Lausanne. Les études sont en cours, et les négociations se poursuivent.

**005 DGE**

Les principaux nouveaux objets d'investissements sont :

300'009 : Assainissement de la décharge de Mollard-Perrellet à Trélex, suite à la découverte de traces de sulfates, afin d'éviter une contamination du captage d'Arvy (alimentation de la ville de Nyon)

300'017 : 100'000 fr. pour le projet de la maison de l'Environnement : mise en route de la commission de programmation, projet qui sera piloté par le SIPAL.

300'025 (I.000019.01) : EMPD pour un crédit additionnel concernant le glissement du quartier des Roches en cours de rédaction

400'002 : Programme cantonal en faveur de la biodiversité : mise en œuvre de la politique cantonale basée sur le document « La Nature demain »

400'011 : Lutte contre les espèces envahissantes présentes sur les rives des cours d'eau et la forêt

300'008 (I.000351.01) : Gestion intégrée des risques naturels : réalisation de cartes locales d'exposition aux risques naturels, priorisation des mesures de protection

### **SDT**

300'271 : Entretien des murs de vigne au Lavaux : effort direct du canton

300'275 : Les porcheries doivent être mises en conformité d'ici 2018

400'018 : Crédit cadre pour les Améliorations Foncières

### **Conclusion**

La sous-commission préavise favorablement l'adoption du budget 2015 du DTE.

Annexe 1



Direction générale de  
l'environnement  
Direction de l'énergie

100 millions pour les énergies  
renouvelables et l'efficacité  
énergétique

Programme de soutien à l'environnement économique

### 3. Synthèse du suivi des dépenses

Projet	Budget initial [CHF]	Montant [CHF]		
		Octroi <sup>1</sup>	Paiement <sup>2</sup>	Solde octroi <sup>3</sup>
A.1 Assainissement des bâtiments	30'000'000	6'686'295	2'743'835	3'942'460
A.2 Audit des grands consommateurs	5'000'000	162'892	3'000	159'892
B.1 Reprise à prix coûtant de l'électricité photovoltaïque	15'000'000	7'781'494 <sup>4</sup>	4'107'720	3'673'773
B.2 Développement du bois énergie	6'000'000	995'212	174'842	820'370
B.3 Reprise à prix coûtant de l'électricité issue de la biomasse humide	5'000'000	0	0	0
B.4 Soutien au biogaz issu de la biomasse humide	3'500'000	176'353	176'353	0
B.5 Soutien à divers projets hydrauliques	6'600'000	1'960'000	549'000	1'411'000
C.1 Appui à des projets des Hautes écoles	12'280'000	12'277'077	3'196'286	9'080'791
D.1 Soutien à la formation dans le domaine de l'énergie	1'620'000	0	0	0
D.2 Opération information et incitation <sup>1</sup>	2'000'000	551'904	500'141	51'763
E.1 Ressources de gestion	3'000'000	2'001'326	1'536'260	465'066
E.2 Réserves	10'000'000	1'000'000	0	1'000'000
<b>TOTAL</b>	<b>100'000'000</b>	<b>33'592'553</b>	<b>12'987'438</b>	<b>20'605'115</b>

Tableau 1 : Situation financière au 03.11.2014.

Epalinges, le 03.11.14

<sup>1</sup> Montants réservés sur projets octroyés dès 2012.

<sup>2</sup> Paiements effectués dès 2012.

<sup>3</sup> Solde en tenant compte des montants réservés sur projets octroyés dès 2012.

<sup>4</sup> Engagement total estimé pour 2 ans selon Pool Energie Suisse SA. Ne sont pas inclus les projets qui ont rejoint la RPC fédérale.

Annexe 2

DGE  
Explications sur les mandats au sein de la DGE

Centre financier	Compte	Comptes 2013		Budget 2014		Budget 2015		Ecart en CHF B2015 - B2014		Ecart en % B2015 - B2014		Ecart en CHF B2015 - C2013		Ecart en % B2015 - C2013	
		CHF	CHF	CHF	CHF	CHF	CHF	CHF	CHF	CHF	CHF	CHF	CHF	CHF	CHF
1042 DGE Support admin.	3132	166 816	364 600	330 000	-34 600	-9.48	163 180.95	97.82	Mandats en lien avec la Direction générale						
1043 DGE Support strat.	3132	77 832	185 000	180 000	-5 000	-2.70	102 168.40	131.27	Mandats juridique, de communication ou géomatique en fonction des dossiers à traiter						
1049 DIRNA Etudes	3132	60 866	51 500	51 500	0	0.00	-9 365.70	-15.36	Mandats en lien avec les dangers hydrologique et travaux fluviaux.						
1050 DIRNA Revitalisation	3132	19 305	18 000	18 000	0	0.00	-1 305.45	-6.76	Mandats pour le secteur eau concernant la revitalisation des cours d'eau.						
1052 DIRNA Eau sout.	3132	21 358	20 000	10 000	-10 000	-50.00	-11 358.10	-53.16	Mandats spécifique pour l'étude des eaux souterraines.						
1054 DIRNA GEODE	3132	138 478	280 000	280 000	0	0.00	141 522.30	102.20	Mandats d'expertises géologiques et du sous-sol.						
1058 DIREV DCH/NRBC	3132		230 000		-230 000	-100.00			Transfert des mandats pour l'assainissement urbain et rural sur le compte 3612 (subventions) selon demande du CCF.						
1059 DGE DIREV	3132		195 000	300 000	105 000	53.85	300 000.00	X	Mandats d'études pour l'élaboration du PREE, pour le plan climat, la régionalisation des STEP sans traitement des micropolluants.						
1061 DIRNA FORET	3132	205 827	216 000	215 000	-1 000	-0.46	9 172.55	4.46	Mandats d'appui aux arondissements forestiers pour les plans directeurs cantonaux, pour des projets forestiers spécifiques.						
1062 DIRNA Gestion forêts	3132	74 331	160 000	100 000	-60 000	-37.50	25 669.40	34.53	Appui et analyse dans le domaine des forêts.						
1063 DIRNA Cons. forêts	3132	73 212	109 000	90 000	-19 000	-17.43	16 798.25	22.83	Mandats d'appui aux dossiers de défrichements.						
1064 DIRNA Centre form.	3132	6 916	7 000	7 000	0	0.00	84.00	1.21	Mandats externes pour certains cours au sein du Centre de Formation du Mont.						
1081 DIRNA BIODIV	3132			150 000	150 000	X	150 000.00	X	Mandats d'appui pour le centre de conservation de la faune et de la nature.						
1082 DIRNA EAU	3132	8 783	50 000	50 000	0	0.00	41 216.70	469.26	Mandats d'appui et d'analyse pour la division EAU.						
1086 DIRNA Région est	3132	22 154	25 000	25 000	0	0.00	2 845.60	12.84	Mandats d'appui aux Régions pour des tâches de conservation des forêts et certains projets forestiers. Décharge du président de région président						
1087 DIRNA Région centre	3132	19 932	20 000	20 000	0	0.00	67.95	0.34	Mandats d'appui aux Régions pour des tâches de conservation des forêts et certains projets forestiers. Décharge du président de région président						
1088 DIRNA Région nord	3132	25 040	25 000	25 000	0	0.00	-40.00	-0.16	Mandats d'appui aux Régions pour des tâches de conservation des forêts et certains projets forestiers. Décharge du président de région président						
1089 DIRNA Région ouest	3132	19 696	20 000	20 000	0	0.00	103.80	0.52	Mandats d'appui aux Régions pour des tâches de conservation des forêts et certains projets forestiers. Décharge du président de région président						

	Comptes 2013	Budget 2014	Budget 2015	Ecart en CHF B2015 - B2014	Ecart en % B2015 - B2014	Ecart en CHF B2015 - C2013	Ecart en % B2015 - C2013
1090 DGE DIREN	3132	176'000	176'000	100'000	131.58	63'400.00	56.31
							Mandats d'appui à la Direction de l'énergie.
1662 DIREV ARC	3132	680'000	720'000	40'000	5.88	2'352.65	0.33
							Mandats en lien avec le plan Opair et dans le domaine du bruit.
1663 DIREV PRE	3132	115'000	140'000	25'000	21.74	51'658.40	58.4%
							Mandats biologiques des cours d'eau, micropolluants et pour l'analyse externe de rejets industriels et urbains.
1666 DIRNA Dangers nat.	3132	604'700	604'700	0	0.00	288'564.04	91.2%
							Mandats en lien avec l'élaboration des cartes de dangers naturels.
<b>Total mandats hors fonds</b>		<b>3'551'800</b>	<b>3'512'200</b>	<b>60'400</b>	<b>-1.11</b>	<b>1'336'726</b>	<b>57.58</b>
1091 DIREN ENERGIE	3132	17'10'000	2'225'000	515'000	23.15	1630'765.75	
							Mandats pour des concepts énergétiques, géothermique et de communication énergétique. Certifications énergétique de bâtiments.
1091 DIREN 100 mios	3132	805'000	1'000'000	195'000	19.50	324'291.10	
							Mandats pour la promotion sur l'énergie en lien avec le programme 100 mios.
1083 DIRNA Cons. faune	3132	152'000	152'000	0	0.00	39'724.85	35.3%
							Mandats d'analyses, d'expertises et de monitoring en lien avec la faune.
1084 DIRNA Aménag. pisc.	3132	155'000	155'000	0	0.00	11'196.60	7.7%
							Mandats d'analyses, d'expertises et de monitoring en lien avec le domaine piscicole.
1085 DIRNA Prot. nature	3132	280'000	280'000	0	0.00	108'049.10	59.3%
							Mandats d'analyses, d'expertises et de monitoring en lien avec la nature.
<b>Total mandats fonds</b>		<b>3'112'000</b>	<b>3'822'000</b>	<b>710'000</b>	<b>22.81</b>	<b>2'114'027</b>	<b>123.77</b>
<b>CUMUL MANDATS</b>		<b>6'663'800</b>	<b>7'334'200</b>	<b>670'400</b>	<b>10.06</b>	<b>3'397'333</b>	<b>86.30</b>



## 22.2 Département de la formation, de la jeunesse et de la culture

**Commissaires :** M. Guy-Philippe Bolay, rapporteur  
M. Cédric Pillonel

### *Travaux entrepris par la sous-commission*

La sous-commission a consacré 7 entretiens à l'examen du projet de budget de chaque service. Elle a bénéficié des explications des chef-fe-s de service, accompagné-e-s généralement des responsables financiers. Elle a aussi été suivie dans ses travaux par M. Laurent Schweingruber, responsable des finances au Secrétariat général. Les visites se sont achevées par une rencontre avec la Cheffe du département et son Secrétaire général. La sous-commission remercie très sincèrement toutes ces personnes pour leur collaboration et leur disponibilité.

L'attention de la sous-commission s'est notamment portée sur les hausses d'effectifs proposées, la progression démographique dans les différentes filières, ainsi que l'autonomisation des HES vaudoises.

### *Récapitulation générale du budget ordinaire*

a) Comparaison avec le budget 2014

	Budget 2014	Budget 2015	Variation	
			en francs	en %
Charges	2'725'093'100	2'787'518'800	62'425'700	2.30%
Revenus	446'877'400	445'044'800	-1'832'600	-0.40%
<b>Charge nette</b>	<b>2'278'215'700</b>	<b>2'342'474'000</b>	<b>64'258'300</b>	<b>2.80%</b>

b) Comparaison avec les comptes 2013

	Comptes 2013	Budget 2015	Variation	
			en francs	en %
Charges	2'649'170'862	2'787'518'800	138'347'938	5.22%
Revenus	453'118'061	445'044'800	-8'073'261	-1.78%
<b>Charge nette</b>	<b>2'196'052'801</b>	<b>2'342'474'000</b>	<b>146'421'199</b>	<b>6.67%</b>

c) Commentaires

Les charges totales du département progressent de près de 2.3%, un taux de progression inférieur à l'évolution générale du budget cantonal (3.55%). Avec près de 2,79 mrds, le DFJC représente 30.2% des charges brutes du budget cantonal, une proportion légèrement inférieure au budget 2014 (30.5%).

Les revenus du département sont en très légère baisse (-0,4% contre 1,7% au budget 2014).

Des explications sur les principales variations sont présentées aux pages 36 à 40 de l'EMPD 2 sur le budget 2015. Des explications complémentaires sont données ci-après en lien avec les services du DFJC.

### *Evolution des effectifs de personnel*

UB	Effectifs 2014	Effectifs 2015	Variation
010 - SG	49.99	49.99	0.00
011/012 - DGEO	6'290.81	6'363.29	+ 72.48
013/014 - DGEP	2'330.68	2'360.19	+ 29.51
015/016 - DGES	452.04	18.60	- 433.44
017 - SERAC	190.60	212.45	+ 21.85
018 - SPJ	161.15	164.05	+ 2.90
019 - SESAF	770.54	782.54	+ 12.00
<b>Total DFJC</b>	<b>10'245.81</b>	<b>9'951.11</b>	<b>- 294.70</b>
<b>% DFJC s/VD</b>	<b>61.85%</b>	<b>60.64%</b>	<b>187.77%</b>

Dans le cadre du projet de budget 2015, les effectifs du DFJC baissent globalement de 294.70 ETP (-2.9% sur 10'245.81 ETP en 2014), en raison principalement de l'autonomisation des HES vaudoises (DGES) qui représente un impact de -432.54 ETP (dont 119.69 ETP administratifs et 312.85 enseignants).

En contrepartie, les effectifs progressent dans la plupart des autres services : +46.63 ETP administratifs (dont 2 ETP provisoires) et +91.21 enseignants (+1.1%, sans les HES, dont +60.59 enseignants en lien avec la croissance démographique scolaire). Les postes nouveaux ou pérennisés sont décrits dans les commentaires relatifs à chaque service.

### Analyse par service

#### 010 Secrétariat général

	Budget 2014	Budget 2015	Variation	
			en francs	en %
Charges	13'305'000	13'262'600	-42'400	-0.32%
Revenus	71'600	72'100	500	0.70%
<b>Charge nette</b>	<b>13'233'400</b>	<b>13'190'500</b>	<b>-42'900</b>	<b>-0.32%</b>

Pour 2015, le budget du Secrétariat général montre une très grande stabilité, tant pour les charges que pour les revenus. L'effectif est également inchangé à **49,99 ETP**, dont 0.23 ETP d'enseignant pour la présidence de l'Organe cantonal de contrôle des films (OCCF, fixation des âges limites). L'Office du personnel enseignant (OPES) représente la plus grosse partie avec 18.6 ETP, chargé de toute la gestion RH des enseignants pour la DGEO, les gymnases, l'OPTI et le SESAF. Seuls les salaires sont assurés par le SPEV.

3130.4 Le budget pour les commissions extraparlimentaires est en hausse en raison principalement de la Commission de recours de la HEP.

3130.6 La légère hausse des frais de représentations est notamment en relation avec les démarches relatives au MCBA. Le recours des opposants au PAC Pôle muséal vient d'être rejeté par le Tribunal fédéral.

3510 L'alimentation du Fonds des congés sabbatiques des enseignants (COSAB) est désormais de 1.6 mio et permet de financer une trentaine de congés par année.

4210 L'essentiel des émoluments (62'000 fr.) provient des recours en matière de scolarité obligatoire (environ 240 par année sur les 83'000 décisions prises dans les établissements, dont 97% sont confirmées par la Cheffe Dpt, 1<sup>ère</sup> instance). Seules quelques causes isolées remontent à la CDAP, 2<sup>ème</sup> instance. Ce traitement des recours occupe 3 juristes supplémentaires pendant l'été.

#### 011 Direction générale de l'enseignement obligatoire – Administration

	Budget 2014	Budget 2015	Variation	
			en francs	en %
Charges	12'291'800	12'849'100	557'300	4.53%
Revenus	103'000	119'000	16'000	15.53%
<b>Charge nette</b>	<b>12'188'800</b>	<b>12'730'100</b>	<b>541'300</b>	<b>4.44%</b>

L'effectif de l'administration DGEO reste inchangé pour 2015, à **72.64 ETP**, dont 16.77 enseignants déchargés pour des tâches d'encadrement des écoles.

3099 Une directive Druides précise le cadre des annonces mortuaires, des gerbes ou des dons.

3130.2 Seul point saillant avec un montant de 405'000 fr., une analyse de la sécurité des 980 bâtiments scolaires est prévue sur 3 ans, suite à un rapport du CCF et des interventions parlementaires. Le coût des études est réparti entre trois partenaires : l'ECA, le Canton et les communes.

#### 012 Direction générale de l'enseignement obligatoire – Scolarité enfantine, secondaire, raccordement

	Budget 2014	Budget 2015	Variation	
			en francs	en %
Charges	891'019'700	911'967'900	20'948'200	2.35%
Revenus	5'171'000	5'024'500	-146'500	-2.83%
<b>Charge nette</b>	<b>885'848'700</b>	<b>906'943'400</b>	<b>21'094'700</b>	<b>2.38%</b>

L'effectif global de la scolarité enfantine, secondaire et des classes de raccordement passe de 6'218.17 à **6'290.65 ETP**, une hausse de 72.48 ETP (+1.17%), dont 67.45 enseignants.

Courant 2015, le nombre d'établissements scolaires va passer de 90 à 91. La Ville de Lausanne va passer de 5 à 8 établissements primaires, hausse compensée en partie par les deux fusions de Puidoux-Chexbres/Bourg-en-Lavaux et Mézières/Savigny-Forel. Cette augmentation implique la création d'un ETP de directeur et 1.5 ETP de doyen (dotation de base de 0.5 ETP enseignant par établissement).

Par ailleurs, le personnel administratif augmente également de 2.89 ETP de secrétariat (effets démographiques, 91 établissements) et 1.14 ETP de bibliothécaires scolaires, internalisées mais sans coût supplémentaire.

Le personnel enseignant connaît à nouveau une forte augmentation, passant de 5'903.12 à 5'970.57 ETP (+67.45 ETP, +1.1%) pour une hausse du nombre d'élèves de 1'068 enfants (+1.28%). L'augmentation est justifiée par la croissance démographique et la mise en place de la nouvelle Loi sur l'enseignement obligatoire (LEO).

Les taux d'encadrement sont inchangés pour le budget 2015. Pour rappel, en appliquant ces taux aux effectifs d'élèves, on obtient un nombre de périodes qui, divisées par l'horaire moyen des enseignants, donne un nombre théorique d'enseignants supplémentaires de 44.88 ETP (+1.2%).

Concernant l'encadrement décanal, la dotation de base de la DGEO prévoit 1 ETP pour 520 élèves primaires et 1 ETP pour 400 élèves secondaires, ce qui induit la nécessité d'augmenter de 1.73 ETP.

Introduit sur trois ans par la LEO (2013-2015) pour les élèves en difficulté en VSG de niveau 1 dans les trois branches Français-Allemand-Mathématiques, l'enseignement consolidé nécessite 3 périodes supplémentaires par élève, soit des moyens correspondant à 19.34 ETP (5/12), en plus des 15.47 ETP accordés en 2014 et 19.34 ETP accordés en 2013.

La LEO a également un impact financier nouveau en lien avec les activités scolaires collectives hors bâtiment scolaire (articles 132, 133 et 138 LEO). Pour les camps, courses d'école, voyages d'étude et séjours linguistiques, les salaires des accompagnants appuyant les enseignants dans leur mission pédagogique doivent être pris en charge par l'Etat, ce qui implique une hausse de 428'100 fr. au poste 3030. Tous les autres frais sont à charge des communes, sous réserve d'une participation financière des parents. Cette nouveauté fait l'objet actuellement de discussions avec l'UCV.

3113 Plus de la moitié des établissements ont désormais transféré leur informatique au Centre technique de  
3153 l'informatique pédagogique (CTIP), ce qui représente 57% des équipements. Le compte 3113 regroupe les investissements, alors que la maintenance figure au compte 3153.

3169.1 Les droits d'auteur sont négociés au niveau fédéral par la CDIP (montants par élève).

3612.2 Les classes de raccordement ne font plus l'objet d'un financement cantonal ; les communes d'accueil  
3612.5 facturent les élèves aux communes de domicile. L'économie réalisée de l'ordre de 1.1 mio est utilisée pour améliorer le financement des bibliothèques scolaires communales non internalisées.

4611.1 Les congés sabbatiques suscitent moins d'intérêt au sein de la DGEO.

4612.3 L'internalisation régulière de bibliothèques scolaires communales procure une augmentation des recettes pour les prestations générales délivrées au public (payées par les communes).

4612.4 Avec l'augmentation du nombre d'élèves scolarisés à l'extérieur du Canton, des montants supérieurs seront facturés aux communes d'origine des élèves.

### 013 Direction générale de l'enseignement post-obligatoire - Administration

	Budget 2014	Budget 2015	Variation	
			en francs	en %
Charges	68'326'300	69'308'700	982'400	1.44%
Revenus	74'507'200	75'961'100	1'453'900	1.95%
<b>Charge nette</b>	<b>-6'180'900</b>	<b>-6'652'400</b>	<b>-471'500</b>	<b>7.63%</b>

L'effectif de l'administration de la DGEP montre une légère augmentation de 71.90 à **74.65 ETP** (+ 2.75 ETP, +3.82%), par le transfert de 0.25 ETP du Gymnase de Burier et 2.5 ETP de l'EPSIC, pour renforcer l'équipe chargée des saisies et du support SAP.

La mise en place des 65 commissions professionnelles est désormais terminée et la quasi-totalité des commissaires (1 pour 800 apprentis) sont rétribués via les associations professionnelles, via le compte 3636. Seules exceptions, 3.3 commissaires actifs pour le commerce de détail et 2 commissaires généralistes chargés d'une quarantaine de métiers à très faibles effectifs. Ces 5.3 ETP sont transférés de la rubrique 3636 à la 3010 ; ils ne figurent par contre pas au plan des postes en 2014 en raison du fait que ces postes devraient a priori être

subventionnés, selon les principes définis dans la nouvelle loi sur la formation professionnelle. Par contre, dès 2016, ces 5.3 ETP devront être mis sur le plan des postes de la DGEP, la situation étant stabilisée.

- 3020 Le budget pour la formation des formateurs en entreprises est en augmentation, afin de réduire les listes d'attentes.
- 3130 La majeure partie du montant (5.9 mios sur 6.7) vise à financer les indemnités et frais des commissions chargées des procédures de qualification.
- 3636 Pour éviter d'avoir deux services subventionneurs, deux montants sont transférés : Transition Ecole-Métier (conseils aux apprentis) au COFOP (1'100'000 fr., 014.3010) / Centre d'information des professions santé-social (CIPS) au SSP (344'400 fr., 061.3636.1.7). Par ailleurs, les moyens relatifs à 5.3 ETP pour des commissaires professionnels sont transférés au compte 3010. Ce compte 3636 comprend par ailleurs un grand nombre de subventions à divers organismes assurant des prestations de formation professionnelle, dont les montants principaux sont les suivants :
- Fondation Ecoles de soins 8'563'000 fr.
  - Cours interentreprises 5'513'000 fr.
  - ES ASUR (ambulanciers) 3'290'000 fr.
  - ES Education de l'enfance (ESEDE) 3'222'000 fr.
  - ES Education sociale (és-L) 2'925'000 fr.
  - ES ARPIH / Formation MSP 2'541'000 fr.
  - Commissaires professionnels (conventions) 1'953'800 fr.
  - Assistants médicaux et vétérinaires 1'750'000 fr.
  - Divers autres organismes 3'836'000 fr.

#### 014 Direction générale de l'enseignement post-obligatoire – Enseignement secondaire II

	Budget 2014	Budget 2015	Variation	
			en francs	en %
Charges	396'125'700	409'303'700	13'178'000	3.33%
Revenus	30'415'400	34'610'100	4'194'700	13.79%
<b>Charge nette</b>	<b>365'710'300</b>	<b>374'693'600</b>	<b>8'983'300</b>	<b>2.46%</b>

L'effectif global de l'enseignement secondaire passe de 2'258.78 à **2'285.54 ETP**, une hausse de 26.76 ETP (+1.17%), dont 19.66 enseignants.

Sur le plan administratif, l'effectif augmente de 7.1 ETP. En raison de l'ouverture en été 2016 du Gymnase de l'Ouest lausannois, un directeur et une secrétaire seront engagés en été 2015 (+2 ETP). L'activité de TEM pour le conseil aux apprentis est reprise par le COFOP (+ 7.85 ETP) ; les moyens financiers sont transférés du compte 013.3636. En réduction, 2.75 ETP sont transférés à l'UB 013 (Gymnase de Burier et EPSIC).

Concernant les enseignants, l'effectif devrait augmenter à 2'072.58 ETP (soit une augmentation de 19.66 ETP, +0.96%). Bien qu'à un degré moindre, la pression démographique se poursuit dans l'enseignement post-obligatoire. Le nombre d'élèves devrait s'élever à 35'312, en hausse de 342 sur les chiffres du budget précédent (+0.98%). La hausse est surtout visible chez les gymnasiens (11'506, + 342 ou +3.1%). Elle est en très légère augmentation chez les apprentis (22'744 élèves, + 78 ou +0.34%) et stable à l'OPTI (1'140 élèves, +0 ou +0%).

Pour calculer le nombre d'ETP nécessaire à l'encadrement, il faut tenir compte des classes supplémentaires ouvertes à la rentrée 2014 (12/12 sur 2015, +9.32 ETP dans les gymnases), ainsi qu'à l'écart constaté entre les prévisions budgétaires 2014 et la réalité du nombre de jeunes en formation, en application des taux d'encadrement (+2.68 ETP). On y ajoute les prévisions d'ouverture de classes de Maturité sociale option pédagogique (MSOP) en 2015 (5/12, +4.66 ETP). Une classe d'application (3 ETP d'encadrants pour permettre la création d'une quinzaine de place d'apprentissage de cuisinier et gestionnaire d'intendance) a été par ailleurs ouverte pour le réfectoire de l'ETML.

3130 Le montant augmente de manière importante en raison du reclassement MCH2 des intervenants extérieurs du compte 3020 (1'846'400 fr.).

3171 Concernant les excursions, voyages scolaires et camps, la majeure partie des frais, des subsides et des participations des parents passaient précédemment par des comptes de bilan.

**015 Direction générale de l'enseignement supérieur - Administration**

	Budget 2014	Budget 2015	Variation	
			en francs	en %
Charges	674'806'900	806'934'700	132'127'800	19.58%
Revenus	177'723'000	270'323'000	92'600'000	52.10%
<b>Charge nette</b>	<b>497'083'900</b>	<b>536'611'700</b>	<b>39'527'800</b>	<b>7.95%</b>

L'effectif du personnel administratif reste stable pour 2015 à **18.60 ETP**. Suite à la démission d'un collaborateur des relations internationales (-0.9 ETP), le poste a été remplacé par des travailleurs temporaires, financé notamment par un transfert du compte 016.3020 (+0.9 ETP). Les échanges internationaux sont toutefois toujours en hausse.

Depuis l'autonomisation de la HEP en 2012, cette UB 015 regroupe les subventions versées à l'UNIL, à la HEP, à la HES-SO et aux Hautes Ecoles privées. Dès 2015, cette UB comprendra également les subventions pour les trois HES vaudoises (ECAL, HEIG-VD et HESAV), en raison de leur autonomisation et donc de la suppression de l'UB 016. L'essentiel de l'évolution budgétaire s'explique par cette autonomisation.

La participation cantonale au budget de l'UNIL augmente de 9'539'400 fr. (+3.3%) et atteint désormais le montant de 299.3 mios, dont 114.9 mios pour le CHUV via la Faculté de biologie et de médecine FBM. Cette augmentation tient compte de la progression démographique, de la mise en œuvre du plan stratégique de l'UNIL, des augmentations statutaires, de l'intégration de la partie tourisme de l'Institut Kurt Bösch et d'une revalorisation salariale pour les professeurs ordinaires et les assistants (financée en partie par l'UNIL). Le financement de l'UNIL est complété notamment par des subventions fédérales de 76.7 mios (en application de la LAU) et par les participations des autres cantons pour 62 mios, en application de l'AIU. Le détail du budget de l'UNIL est indiqué aux pages 225 à 228 de la brochure du projet de budget. Le budget global 2015 de l'UNIL est de 477'466'381 fr., en progression de 4.16 % par rapport à 2014. L'UNIL devra puiser dans le Fond de recherche et d'innovation (FIR) un montant de 4'604'039 fr. pour assumer son budget 2015. L'UNIL devrait accueillir 14'270 étudiants à la rentrée 2015 contre 13'523 l'année précédente (progression de 5.52 %).

Le financement du budget de la Haute Ecole Pédagogique (HEP) augmente de 835'200 fr. (+1.93%) à 44'002'500 fr. Le détail du budget de la HEP est indiqué aux pages 229 et 230 de la brochure du projet de budget. La HEP devrait accueillir 1'905 étudiants en 2015 (en hausse de 107 étudiants, +5.95%).

La participation complémentaire vaudoise au financement des trois HES vaudoises figure désormais au compte 3634.3, pour un montant de 24'846'900 fr., en hausse de 477'700 fr. (+ 1.96%) par rapport à la charge nette de l'UB 016, qui n'est toutefois pas totalement comparable (voir remarques ci-dessous). Le détail du budget des trois HES est indiqué aux pages 231 à 236 de la brochure du projet de budget.

La contribution vaudoise pour les HES-SO et HES-S2 passe à 119'536'000 fr., en hausse de 1'300'000 fr. (+1.1%). Le flux financier des HES atteint quelque 124 mios vers les établissements vaudois (publics et privés conventionnés), sous la forme de forfaits par étudiant. Le Canton reste globalement gagnant dans les flux HES-SO grâce à l'attractivité de ses écoles pour les étudiants des autres cantons de Suisse romande.

Pour les vaudois étudiant à l'extérieur (universités et autres HES), le canton de Vaud prévoit un montant global de 39'032'000 fr. (en augmentation de 2 mios ou +5.4%).

3636.2 Un effort est prévu pour la Fondation Jean Monnet, pour développer notamment ses activités de recherche et valoriser son patrimoine.

4636 La participation des établissements de soins à l'effort de formation est calculée sur la base de la taille (emplois). Les montants sont répartis en tenant compte de l'effort de formation (3611).

**016 Direction générale de l'enseignement supérieur – Haute Ecole Vaudoise**

	Budget 2014	Budget 2015	Variation	
			en francs	en %
Charges	124'507'900	0	-124'507'900	-100.00%
Revenus	100'138'700	0	-100'138'700	-100.00%
<b>Charge nette</b>	<b>24'369'200</b>	<b>0</b>	<b>-24'369'200</b>	<b>-100.00%</b>

Suite à leur autonomisation, les 3 HES vaudoises (ECAL, HEIG-VD, HESAV) vont désormais voler de leurs propres ailes ; les effectifs sont transférés (**0 ETP**) et l'UB est réduite à zéro. Le processus a été bien anticipé avec l'exemple de la HEP. La loi est entrée en vigueur au 1.1.2014 ; les différents règlements ont ensuite été validés et les Conseils représentatifs nommés. Cette autonomie nécessite un renforcement des directions pour assumer les nouvelles responsabilités. Des conventions ont également été définies avec le SIPAL et la DSI, avec certains transferts budgétaires. Au 1.1.2015, l'autonomie sera quasi complète avec désormais une subvention cantonale globale (015.3634.3), moyennant une convention précisant ce soutien cantonal complémentaire au financement HES-SO.

Le personnel d'enseignement et de recherche HES doit encore faire l'objet d'une classification, avec une hiérarchisation dans les 5 catégories prévues par la loi et un barème défini avec le SPEV. L'entrée en vigueur est prévue pour la rentrée académique 2015.

Le personnel de recherche, financé souvent sur fonds de tiers, sera transféré en partie au sein des écoles ou restera sous contrat de droit privé (selon CO). Cette deuxième opération est prévue au 1.1.2016, avec aussi un certain nombre de clarifications entre les activités administratives et d'enseignement ; elle répondra aussi à de nombreuses recommandations émises par le CCF ces dernières années.

Les effectifs d'étudiants HES (années propédeutiques comprises) devraient légèrement diminuer de 5'202 à 5'162 étudiants soit une baisse de 0.77%.

**017 Service des affaires culturelles**

	Budget 2014	Budget 2015	Variation	
			en francs	en %
Charges	62'883'200	67'543'100	4'659'900	7.41%
Revenus	452'600	560'500	107'900	23.84%
<b>Charge nette</b>	<b>62'430'600</b>	<b>66'982'600</b>	<b>4'552'000</b>	<b>7.29%</b>

Conformément à la mesure 4.2 du Programme de législature « Mener une politique culturelle ambitieuse », le budget 2015 du SERAC montre à nouveau un gros effort en faveur de la culture, avec une progression globale des charges de 7.41% (après +7.58% au budget 2014) et une hausse des effectifs de +11.5%. Le budget culturel représente 0.73 % du budget cantonal (contre 0.70 % en 2014). L'effectif du service augmente globalement de 190.6 à **212.45 ETP**, soit 21.85 ETP supplémentaires, dont 2 ETP provisoires.

Pour la mise en œuvre de la nouvelle Loi sur le patrimoine mobilier et immatériel, 1.3 ETP sont prévus (1 ETP de médiateur culturel et 0.3 ETP de coordinateur pour l'inventaire cantonal du patrimoine mobilier (sauvegarde, entretien et restauration).

Afin de stabiliser les postes de bibliothécaires fixes sur les différents sites (BCU, HEP, Provence, Rumine), il est proposé de pérenniser 2 ETP (passage du compte 3030 au 3010), sans incidence financière.

Pour poursuivre la préparation de l'ouverture du futur Musée cantonal des beaux-arts (MCBA), il est proposé d'engager 3.3 ETP (sur les 5.8 prévus dans l'EMPD). Ces personnes seront chargées de préparer les collections, ainsi qu'une base de données sur les œuvres. L'ouverture du nouveau MCBA reste prévue courant 2017.

Au sein du Musée de l'Elysée, en plus des 11 ETP déjà au plan des postes de l'Etat, le budget 2015 prévoit la reprise de 6 ETP sur les 17 ETP de la Fondation, compensé financièrement par la réduction de la subvention (3636.71). La stabilisation de ces 6 ETP correspond aux ETP structurants de l'institution. Après cette opération, la subvention à la Fondation contribuera exclusivement au financement des projets d'expositions et autres projets ponctuels.

Au Musée de zoologie, 0.4 ETP sont prévus pour renforcer la collaboration scientifique avec l'UNIL par l'accueil de doctorants universitaires (projet commun avec l'UNIL).

Concernant le Site et Musée romain d'Avenches, l'Etat a décidé d'internaliser la Fondation Pro Aventico, notamment son effectif de 6.85 ETP, et de compenser le coût par la suppression de la subvention (3636.74). Un crédit supplémentaire au budget 2014 entièrement compensé est établi en 2014 pour compléter le budget. L'Association Pro Aventico va, quant à elle, demeurer.

Suite à la décision de l'Etat de Vaud de sortir de la Convention RERO en 2017, le projet RenouVaud a été lancé par la BCU pour définir et acquérir un nouveau Système de gestion intégrée des bibliothèques pour le réseau vaudois. Cette opération nécessite l'engagement de 2 ETP temporaires pour 2015-2016 et un budget de 320'000 fr. au compte 3132.2. Le projet est évalué à 890'000 fr. sur 3 ans. En fonction du montant global du marché, un EMPD pourrait être présenté au Grand Conseil.

La Fondation vaudoise pour le patrimoine scolaire a remis à l'Etat sa collection (livres, documents et objets divers). Sa prise en charge a été confiée aux Archives cantonales et à deux institutions du SERAC (BCU Lausanne et MCAH) chargée des divers travaux nécessaires d'inventaire et de restauration. Un budget de 90'000 fr. est prévu au compte 3030.3.

3510.3/4 La nouvelle Loi sur la vie culturelle et la création artistique prévoit la création d'un seul fonds des arts de la scène dès son entrée en vigueur. Une hausse du budget de 100'000 fr. est prévue au budget 2015.

3636.11 En parallèle avec la Ville de Lausanne, le Canton prévoit d'augmenter son soutien de 150'000 fr. au Théâtre de Vidy. La cible de 2 mios est ainsi atteinte pour le soutien de l'Etat de Vaud.

3636.12 En partenariat avec les communes de l'Ouest lausannois, le Canton prévoit d'augmenter son soutien au Théâtre Kléber-Méleau de 45'000 fr. (passant à 460'000).

3636.14 En partenariat avec la Ville de Lausanne qui a complètement rénové le Théâtre de l'Arsenic, le Canton prévoit d'augmenter à nouveau sa participation de 45'000 fr. (passant de 525'000 à 570'000 fr.) pour soutenir ce lieu de création du Théâtre contemporain.

3636.17 Autre grande institution lausannoise rouverte récemment, le Canton prévoit d'augmenter son soutien à l'Opéra de 140'000 fr. (passant à 1'900'000), atteignant quasiment la cible prévue de 2 mios.

3636.21 Le Canton prévoit aussi de revoir à la hausse ses subventions aux deux orchestres romand (OSR) et et 22 lausannois (OCL) de respectivement 60'000 et 30'000 fr.

3636.219 Conformément à la Loi sur les écoles de musique, le Canton continue la progression de son financement en parallèle avec les communes, +810'000 fr.

3636.48 Organisé tous les deux ans, le Festival Images a bénéficié d'un soutien commun SERAC + SPECo pour son démarrage. Le montant global sera repris par le budget culturel en 2017.

3636.610 Montreux va accueillir la Fête fédérale des musiques en 2016, 220'000 personnes sur 5 jours. Il est proposé d'accorder un budget de 90'000 fr. en 2015 et 2016.

#### 018 *Service de protection de la jeunesse.*

	Budget 2014	Budget 2015	Variation	
			en francs	en %
Charges	137'349'800	143'593'300	6'243'500	4.55%
Revenus	23'643'500	23'642'800	-700	0.00%
<b>Charge nette</b>	<b>113'706'300</b>	<b>119'950'500</b>	<b>6'244'200</b>	<b>5.49%</b>

L'effectif du service montre une légère progression de 161.15 à **164.05 ETP** pour 2015, soit 2.9 ETP supplémentaires (+1,8%), mais dont 2.5 ETP sont déjà financés via le compte 3030 : 1 ETP de secrétaire à l'ORPM du Centre (BAP), 1 ETP de secrétaire à l'Unité logistique et finances et 0.5 ETP de juriste spécialiste en droit de la famille. Le niveau supérieur d'activités justifie la pérennisation de ces postes. L'autorité centrale en matière d'adoption nécessite par ailleurs 0.4 ETP supplémentaires (0.3 ETP pour les visites des familles et 0.1 ETP de secrétariat).

Le budget du service est fortement influencé par la nouvelle Convention collective de travail dans le tissu institutionnel vaudois. Cette CCT Santé-Social entre en vigueur par étape de janvier 2014 à janvier 2016, en commençant par les institutions déjà conventionnées. Les modifications touchent principalement l'horaire de travail (réduction de 44 à 43.5 heures), la reconnaissance des heures de nuit, la prise en charge paritaire de la LAA, les repas durant le travail et la formation professionnelle. La plupart des institutions subventionnées par le SPJ sont dans la première étape, ce qui implique une participation supplémentaire de 3'195'000 fr. (sur la hausse de 5'669'000 fr. du compte 3636.1). Un montant de 700'000 fr. avait déjà prévu au budget 2014 à cet effet, mais il ne sera pas suffisant ; un crédit supplémentaire de 1.8 mio est prévu pour compléter le budget 2014.

- 3636.1 En complément aux effets de la nouvelle CCT Santé-Social, les institutions de la politique socio-éducative bénéficieront d'un montant de 760'000 fr. pour financer les hausses statutaires (+1%). Par ailleurs, des montants supplémentaires sont accordés à différentes institutions, notamment au Châtelard (extension de la prestation Espace contact), à Petitmaître (nouvel internat et hausse encadrement), à Pestalozzi (ouverture 365 jours/an et hausse encadrement) et aux Airelles (déménagement des Avants à Aigle et hausse de 12 à 14 places).
- 3636.7 Suite à l'introduction d'une nouvelle ordonnance fédérale, il est nécessaire de renforcer la formation des familles d'accueil qui est octroyée par l'EESP.
- 3637.1 Des montants peuvent être versés aux familles pour faciliter l'encadrement des enfants (camps, soutien à domicile, appuis scolaires, etc.). Pour les enfants placés en institutions, les montants sont versés directement aux enfants via les institutions (3637.4/5).
- 4210.3 Les mandats de surveillance du droit de visite sont généralement payés par les parents ; ils peuvent aussi être compris dans les frais de justice.

**019 Service de l'enseignement spécialisé et de l'appui à la formation**

	Budget 2014	Budget 2015	Variation	
			en francs	en %
Charges	344'476'800	352'755'700	8'278'900	2.40%
Revenus	34'651'400	34'731'700	80'300	0.23%
<b>Charge nette</b>	<b>309'825'400</b>	<b>318'024'000</b>	<b>8'198'600</b>	<b>2.65%</b>

L'effectif du service augmente globalement de 770.54 à **782.54 ETP**, soit 12 ETP supplémentaires, dont 5 ETP d'enseignants spécialisés.

Au sein de l'Office des bourses, l'effectif devrait augmenter de 5.1 à 6.1 ETP (+ 1 ETP) pour assurer la délivrance des 8'500 bourses demandes d'octroi (+25% en 5 ans). Avec l'intégration des bourses FORJAD, le traitement des dossiers est devenu plus complexe (discussions régulières avec les services sociaux) et les versements sont mensuels (et non semestriels).

Dans le but de tenter d'assurer à chaque jeune une solution à la sortie de l'école obligatoire et dans la suite du projet interservices Transition 1 et Case management, il est prévu d'augmenter les effectifs de l'Office cantonal d'orientation scolaire et professionnelle (OCOSP) de 6 ETP. En effet, 2'500 jeunes bénéficient des prestations du RI, alors que seuls 500 sont intégrés dans les programmes. Le financement du projet par la Confédération (4630.2) et le Fonds cantonal de lutte contre le chômage (4260.2) vont se réduire, mais les activités se poursuivent financées par le budget général.

Dans le cadre de ses prestations visant à favoriser l'inclusion des élèves en situation de handicap au sein de l'école régulière, le SESAF demande un renfort de 5 ETP d'enseignants spécialisés (3020) pour atteindre un effectif de 63 ETP chargés en priorité des 91 établissements vaudois. En offrant un renfort pédagogique de 4 à 8 périodes par semaine, ce support permet d'éviter le placement en institution beaucoup plus onéreux.

Suite au succès du programme FORJAD, un programme FORMAD se développe pour les adultes de 25 à 40 ans (bilans d'expérience, validations d'acquis) de manière à faciliter l'insertion dans le monde du travail. 4 postes temporaires actifs sur ce dossier sont prolongés au budget 2015 (3030) et un montant de 750'000 fr. est transféré du SPAS pour financer le programme (3637).

- 3130.4 Le budget pour les prestations de logopédie est maintenu au niveau du budget 2014 (16'000 factures). La progression des frais semble en voie de stabilisation et la mise en place de la future Loi sur la pédagogie spécialisée devrait permettre de mieux encadrer les prestations fournies. Les logopédistes indépendants semblent aussi montrer une volonté de modération dans cette perspective. Un transfert dans le secteur public des prestations pour les 5-16 ans représenterait une hausse de quelque 100 ETP.
- 3636.1 La couverture institutionnelle se complète dans le Nord vaudois avec le développement d'un Centre thérapeutique de jour (résidentiel à Yverdon, ambulatoire à Yverdon et Moudon), ainsi que la création d'une UAT à Yverdon pour la fin de l'année 2015 (relève parentale pour 168 familles, 4 places polyhandicap, 4 places autisme et 4 places troubles du comportement).
- 3636.2 Les effets de la nouvelle convention collective (CCT Santé-Social) se font également sentir au SESAF, mais d'une manière moindre ; une partie des institutions soutenues par le SESAF n'appliqueront la CCT qu'en 2016. Les effets financiers ne sont toutefois pas encore clairement évalués, notamment pour le travail de nuit.



**Budget d'investissement**

	Budget 2014	Budget 2015	Variation	
			en francs	en %
Charges	68'026'000	80'045'000	12'019'000	17.67%
Revenus	2'350'000	9'425'000	7'075'000	301.06%
<b>Charge nette</b>	<b>65'676'000</b>	<b>70'620'000</b>	<b>4'944'000</b>	<b>7.53%</b>

Le budget d'investissement 2015 est à nouveau en très forte progression par rapport au budget 2014 (+17.7 %). Les projets les plus importants concernent le nouveau MCBA et le pôle muséal (16 mios), les gymnases (Ouest lausannois 15.9 mios, Nyon 13.5 mios, Piccard 3 mios, câblage informatique 3.5 mios), l'OPTI Aigle (1.8 mios), la Haute Ecole Vaudoise (HEIG 1.8 mios, César-Roux 1.6 mios, Campus santé 1.5 mio), l'Université de Lausanne (Station pompage 4.8 mios, Amphipôle 3.6 mios, Entretien lourd 2.8 mios, Unithèque 2.2 mios, Hangar jardinier 1.5 mio, Epalinges Bât. F 1 mio).

Une hausse importante des revenus est également anticipée en lien avec le MCBA (8.7 mios).

La charge nette de 70.62 mios du DFJC correspond à 16.75 % du budget cantonal d'investissement pour 2015 (contre 17.79 % en 2014).

**Conclusion**

La sous-commission préavise favorablement l'adoption du projet de budget 2015 du DFJC.

## 22.3 Département des institutions et de la sécurité

**Commissaires :** M. Pierre Grandjean  
Mme Valérie Induni, rapportrice

### *Travaux entrepris par la sous-commission*

Les membres de la sous-commission ont consacré un entretien à chacun des huit services ou unités budgétaires du DIS pour l'examen du projet de budget 2015. En raison de l'absence pour cause de maladie de M. Pierre Grandjean, celui-ci a été remplacé par d'autres membres de la COFIN lors de la visite de l'OCTP (M. Guy-Philippe Bolay), du SSCM (M. Michael Buffat), du SPEN (M. Alexandre Berthoud) et du Ministère public (M. Philippe Randin). La rapportrice tient ici à les remercier pour leur collaboration.

Les commissaires ont recueilli les explications des chef-fe-s de services accompagné-e-s, généralement, des responsables financiers. Ils ont aussi été suivis, dans leurs travaux, par M. Roger Schibenegg, responsable financier départemental. Ils ont également rencontré la Cheffe du Département, Mme la Conseillère d'Etat Béatrice Métraux.

Les commissaires, qui ont reçu toutes les informations nécessaires à l'analyse du projet de budget, remercient toutes ces personnes pour leur collaboration et leur disponibilité.

### *Récapitulation générale du budget ordinaire*

a) Comparaison avec le budget 2014

	Budget 2014	Budget 2015	Variation	
			en francs	en %
Charges	691'620'400	726'763'700	35'143'300	5.08
Revenus	349'668'000	372'782'600	23'114'600	6.61
<b>Charge nette</b>	<b>341'952'400</b>	<b>353'981'100</b>	<b>12'028'700</b>	<b>3.52</b>

b) Comparaison avec les comptes 2013

	Comptes 2013	Budget 2015	Variation	
			en francs	en %
Charges	705'097'467	726'763'700	21'666'233	3.07
Revenus	375'571'239	372'782'600	- 2'788'639	-0.74
<b>Charge nette</b>	<b>329'526'228</b>	<b>353'981'100</b>	<b>24'454'872</b>	<b>7.42</b>

### *Remarques générales*

Le budget 2015 représente pour le DIS un excédent de charge nette de 354 mios, en augmentation de 12 mios par rapport au budget 2014.

#### Evolution des charges entre le budget 2014 et le budget 2015

L'évolution des charges de +35.15 mios s'explique d'une part par l'augmentation de 17.1 mios au SSCM, en lien avec les charges financées par le Fonds cantonal de la PCi et par le Fonds des contributions de remplacement.

On constate également une augmentation du groupe 30 relative aux charges du personnel (+6.9 mios) qui s'explique principalement par les ETP supplémentaires à la PolCant (+18 ETP, conformément à l'accord du 21.02.2012 entre la DCERH et les syndicats) et à l'OCTP (+16.1 ETP relatifs au nombre croissant de mandats confiés à l'OCTP, en lien avec la réforme des curatelles et tutelles).

Au niveau du groupe 31 relatif aux charges de biens et services, il y a notamment une augmentation au SPEN (+7.6 mios), à mettre en relation avec l'évolution de la population carcérale qui génère des charges supplémentaires en terme de frais de détention, de surveillance, de frais alimentaires et de frais médicaux. On peut relever en outre une augmentation de 1.2 mio au SCL, en vue des élections fédérales de 2015.

Au niveau du groupe 36, relatif aux charges de transfert, il y a un accroissement des subventions versées aux églises pour un montant global de +0.85 mio, suite à la nouvelle convention de subventionnement de cinq ans,

conclue entre le Conseil d'Etat, l'Eglise évangélique réformée vaudoise (EERV), la Fédération ecclésiastique catholique romaine du canton de Vaud (FEDEC-VD) et la Communauté israélite de Lausanne et du canton de Vaud (CILV), à fin septembre 2014.

#### Evolution des revenus entre le budget 2014 et le budget 2015

L'évolution des revenus de +23.1 mios s'explique principalement au SSCM, par la contrepartie des charges sur le Fonds cantonal Pci (+9.6 mios) et sur le Fonds des contributions de remplacement (+8.2 mios).

Au SJL, il y a une augmentation (+6 mios) en lien avec les montants encaissés au titre des frais pénaux et de l'assistance judiciaire, compte tenu d'une réévaluation sur la base des comptes 2013 et des projections 2014, ainsi que du transfert du recouvrement des amendes et peines pécuniaires du SPEN au SJL (+1.6 mios).

#### *Analyse par service*

#### **020     *Secrétariat général du DIS***

	Budget 2014	Budget 2015	Variation	
			en francs	en %
Charges	63'571'500	64'662'800	1'091'300	1.72
Revenus	63'900	80'700	16'800	26.29
<b>Charge nette</b>	<b>63'507'600</b>	<b>64'582'100</b>	<b>1'074'500</b>	<b>1.69</b>

L'effectif du personnel du secrétariat général du DIS (+0.1 ETP) est d'une grande stabilité, malgré l'arrivée dans le département du SSCM et de la POLCANT. 1 ETP de l'unité RH est transféré à l'OCTP. Les 2 collaborateurs concernés travaillent déjà à l'OCTP mais étaient financièrement rattachée au SG. La politique de transfert RH se poursuit donc en 2015, après les transferts RH vers le SPEN et le SCL en 2014. A l'inverse, 1 ETP est transféré du SCL vers le SG (poste de responsable des affaires religieuses), ainsi que 0.2 ETP transférés de la POLCANT. Enfin, il y a un transfert de 0.1 ETP du SG à l'OCTP.

Le compte 3130 évolue par la reprise des frais de conciergerie de la Cathédrale (+106'000 fr.) et les cotisations à la CCDJP (+120'000 fr.)

4309    Recettes de la Cathédrale (entrées à la tour et mise en place des chaises lors de concerts)

#### **022     *Office des curatelles et tutelles professionnelles***

	Budget 2014	Budget 2015	Variation	
			en francs	en %
Charges	12'988'300	16'220'900	3'232'600	24.89
Revenus	340'400	460'400	120'000	35.25
<b>Charge nette</b>	<b>12'647'900</b>	<b>15'760'500</b>	<b>3'112'600</b>	<b>24.61</b>

Le budget 2015 est caractérisé par une augmentation de postes importante résultant de la pérennisation de ressources déjà financées au budget 2014 par des CDD de deux ans, le poste 3030 (auxiliaires) et les crédits supplémentaires pour des postes auxiliaires. La priorité pour la pérennisation de ces postes est donnée au cœur de métier de l'OCTP : les assistants sociaux qui œuvrent comme curateurs professionnels. Cela se traduit de la manière suivante : + 14.2 ETP CDI curateurs (dont pérennisation de 3 ETP CDD de 2 ans arrivant à échéance et de 11.2 postes auxiliaires) ; +1.4 ETP secrétaire d'unité (pérennisation de 1.4 ETP CDD 2 ans arrivant à échéance) ; + 0.5 ETP juriste (pérennisation de 0.5 ETP CDD 2 ans arrivant à échéance). L'effectif total augmente ainsi de 18.2 ETP (16.1 postes anciennement en auxiliaires ou en CDD 2 ans + 1.1 transféré du SG (RH) + 1 ETP transféré du SCL (responsable de mission).

Un premier bilan de la réforme dite des « cas lourds » montre que le nombre des mandats dévolus à l'OCTP a été largement sous-évalué. Des crédits supplémentaires pour un montant de 1'416'800 fr. ont dû être octroyés en 2014 pour pouvoir faire face à cette augmentation du nombre de mandats. Les ETP auxiliaires ainsi financés sont au nombre de 23.5. On comprend donc ici que les postes pérennisés au budget 2015 ne permettront pas encore de

rattraper tout le retard et qu'il sera nécessaire de recourir à un budget important pour des postes auxiliaires (+1 mio), ainsi qu'à un crédit supplémentaire pour faire face à la croissance des mandats prévue en 2015.

Actuellement, 22% des mandats sont considérés comme des cas lourds et confiés à l'OCTP. L'Office a déjà fait plusieurs recours contre l'OJV et veille à ce que l'augmentation du nombre de dossiers ne provienne que de l'attribution des mandats considérés comme lourds ! Le nombre de dossiers gérés par l'OCTP augmente d'environ 250 par année (2091 en 2014). Cette augmentation s'explique par les nouveaux mandats (fragilisation de la population, éloignement des familles), mais aussi par le fait que la plupart des personnes concernées par une mesure de protection sont jeunes. Un curateur professionnel s'occupe en moyenne de 60 dossiers.

Pour pouvoir maîtriser à terme cet afflux de mandats « cas lourds », ainsi que les mandats d'urgence notamment en cas de placement en EMS, puis mettre en œuvre la nouvelle stratégie cantonale en matière de protection des adultes, un groupe de travail a été créé, regroupant DIS, OJV et DSAS. Par ailleurs, le Rapport no 163 sur la réforme dite des « cas lourds » sera traité tout prochainement par une commission ad hoc du GC.

- 3030 Hausse de 1 mio pour assumer les postes auxiliaires liés aux mandats supplémentaires de 2014.
- 3103 Littérature juridique pour l'essentiel
- 3113 Centralisé à la DSI
- 3130 Frais de surveillance des locaux en hausse (2 agents de sécurité en permanence) : + 100'000 fr. Augmentation des frais de traduction, notamment par des spécialistes du langage des signes, et par l'Association Appartenance .
- 3132 Avocats pour la défense des employés de l'OCTP et des curateurs privés et le recours à des mandataires externes pour des curatelles complexes (par ex. aspects financiers).

#### 021 Service juridique et législatif

	Budget 2014	Budget 2015	Variation	
			en francs	en %
Charges	31'771'000	32'425'400	654'400	2.06
Revenus	25'138'600	32'738'600	7'600'000	30.23
<b>Charge nette</b>	<b>6'632'400</b>	<b>- 313'200</b>	<b>- 6'945'600</b>	<b>-104.72</b>

Au niveau du personnel, il y a une augmentation de 2.4 ETP, dont 2 ETP résultent d'un transfert du SPEN et 0.4 ETP nouveau pour renforcer le service. 2.85 ETP provisoires sont pérennisés, selon décision du CE du 10.09.2014, au service recouvrement et au service comptabilité et gestion des ADB. Cette pérennisation est nécessaire pour faire face à l'augmentation constante du nombre de dossiers à traiter (51'434 dossiers au 30.09.2014) et à l'encaissement de plus de 20 mios (selon estimations 2014, au 30.09); ces postes sont largement autofinancés.

L'élément le plus marquant est la reprise du recouvrement des amendes et peines pécuniaires prononcées par les autorités judiciaires (APP), selon décision du CE du 3 juillet 2014. Cette reprise, qui a débuté en septembre 2014, a pour but de rationaliser et de centraliser les tâches de recouvrement en lien avec des affaires pénales, l'encaissement des frais pénaux et des créances compensatrices étant déjà confié au SJL. Cette reprise, qui représente environ 12'000 dossiers par an, nécessite des ressources supplémentaires, d'où le transfert de 2 ETP du SPEN et la nouvelle dotation de 0.4 ETP. Il y a également une augmentation temporaire du poste 3030 (travailleurs auxiliaires), pour assurer l'encodage manuel des données dans l'application SAP INKASSO, en attendant la création d'une interface informatique entre le logiciel de gestion de dossiers de l'OJV et celui utilisé pour le recouvrement.

En corollaire à ces augmentations de charges, on observe une augmentation des recettes prévisibles de + 6 mios au compte 4260 (déjà 28 mios au 30.09.2014)

- 3199 Indemnités versées aux avocats d'office en procédure civile (assistance judiciaire) : env. 12 mios. Indemnités versées aux personnes acquittées, ainsi qu'en cas de détention injustifiée : env. 1 mio.
- 4260 Montants facturés au titre des frais pénaux et encaissés au titre de l'assistance judiciaire.
- 4270 Encaissement des créances compensatrices (520'000 fr.) et des amendes peines pécuniaires (1.6 mio)

004 Service de la sécurité civile et militaire

	Budget 2014	Budget 2015	Variation	
			en francs	en%
Charges	31'605'700	48'740'500	17'134'800	54.21
Revenus	24'900'100	41'549'700	16'649'600	66.87
<b>Charge nette</b>	<b>6'705'600</b>	<b>7'190'800</b>	<b>485'200</b>	<b>7.24</b>

Au niveau du personnel, on constate une grande stabilité. En effet, il n'y aucune augmentation de poste et un transfert de 0.2 ETP au SG DTE, suite à la réorganisation des départements. Dans le cadre de l'EMPL Agile, il était indiqué la création d'un poste d'inspecteur des constructions. Celui-ci est intégré au budget au poste 3030 (travailleurs temporaires).

Le budget du SSCM est à mettre en relation avec deux Fonds : le Fonds cantonal de la protection civile, alimenté à raison de 6.50 fr. par habitant (soit 4'875'000 fr. au budget 2015 pour 750'000 hab.) et dont le budget est approuvé par l'Assemblée des Présidents des CODIR PCi conformément au règlement idoine ; le Fonds des contributions de remplacement, alimenté à raison de 800 fr. par place protégée d'abri non construite (soit 4.5 mios au budget 2015). Les règles appliquées pour la gestion de ces places sont fixées dans une ordonnance fédérale.

Les principaux mouvements par rapport au budget 2014 du fonds cantonal de la protection civile sont les suivants, pour un total net de +4.753 mios :

- 3101 - 1.1 mio : diminution d'acquisition de matériel en vue de la migration Polyalert des sirènes
- 3130 + 56'000 fr. : frais de télécommunications
- 3132 - 5'000 fr. : honoraires conseillers extérieurs
- 3150 - 330'000 fr. : matériel informatique
- 3151 + 4.42 mios : migration du parc des sirènes du canton sous Polyalert
- 3160 + 48'000 fr. : loyers
- 3199 + 1.65 mio : financement du 50% de la masse salariale du personnel de formation PCi et de ses charges d'exploitation (auparavant comptabilisé directement en diminution du capital du Fonds)
- 3636 + 20'000 fr. : subventions à des organismes privés

A relever que la migration du parc des 450 sirènes du canton sous Polyalert est subventionnée par l'Office fédéral de la Protection de la Population pour un montant de 3.5 mios. Ce projet est réalisé à l'échelle nationale.

En conclusion les charges du Fonds ont augmenté de 4'753'100 fr. et les recettes de 3'597'500 fr. (Subvention de l'OFPP 3.5 mios + augmentation de la population 15'000 hab x 6.50 (97'500 fr.)) L'augmentation réelle des charges est donc de 1'155'600 fr, laquelle a été validée par les Présidents des CODIR PCi.

Les principaux mouvements, au niveau du fonds des contributions de remplacement sont les suivants, pour un total net de 4.7 mios (dont - 8'200 fr. au groupe 30, masse salariale)

- 3101 - 500'000 fr. : matières premières, fournitures
- 3102 + 26'000 fr. : imprimés, publications
- 3109 + 2'000 fr. : autres matériel, marchandises
- 3110 - 1.47 mios : aménagement des locaux des abris PCI. Report de travaux.
- 3111 + 750'000 fr. : pour la mise à jour du centre sanitaire protégé de Gollion
- 3112 + 75'000 fr. : acquisition de vêtements
- 3130 + 186'500 fr. : mise à jour de la télématique des postes de commandement
- 3132 - 100'000 fr. : mandats confiés à des tiers
- 3144 + 5.75 mios : cette ligne budgétaire n'est pas totalement documentée dans la brochure sur le budget 2015 (page 68 du document) dans la mesure où seule la création d'un centre logistique et opérationnel est mentionnée. Dans les faits, cette construction est budgétée à 1,5 mio et a été enregistrée sur cette ligne budgétaire avec d'autres frais, à savoir 800'000 fr. pour la construction d'abris publics à la

demande des communes ; 1.4 mio pour la modernisation des postes de commandements à la Tour de Peilz et à Echallens (partiellement remboursé par l'OFPP au 4610); 1 mio pour la modernisation du CSP Vinet (partiellement remboursé par l'OFPP au 4610); 1.05 mio pour la modernisation de la piste d'exercice et des locaux logistiques de Gollion.

En conclusion, les charges du Fonds ont augmentés de 4'718'200 fr. et les recettes de 3'697'700 fr. (subvention de l'OFPP 3.4 mios. + augmentation des revenus des contributions de remplacement (297'700 fr.)). L'augmentation réelle des charges est donc de 1'020'500 fr.

L'augmentation de la charge nette du service est donc de 485'200 fr. Elle s'explique par une augmentation des charges salariales du personnel fixe (+190'900 fr. soit 1,8% de la masse salariale), par l'engagement d'un auxiliaire (inspecteur des constructions dans AGILE, poste autorisé par le SPEV pour une année, 117'900 fr.), par des frais de publications d'un flyer sur la protection civile et des articles en lien avec les retraits d'armes volontaires (+56'000 fr.), par la mise sur pied d'une conférence sur la gestion de crise (+30'000 fr.), par de nouvelles cotisations annuelles (Réseau national Suisse, 40'000 fr. et Conférence gouvernementale des affaires militaires et de la protection civile, 30'000 fr.), par les frais de réfection de l'armoire télématique des locaux techniques du Centre de compétences de Gollion (60'000 fr.), par la nouvelle location de locaux pour le matériel de logistique (132'000 fr.). Plusieurs postes de charges sont en diminution pour 171'600.fr.

## 002 Police cantonale

	Budget 2014	Budget 2015	Variation	
			en francs	en%
Charges	190'249'100	194'774'000	4'524'900	2.38
Revenus	95'973'500	96'716'900	743'400	0.77
<b>Charge nette</b>	<b>94'275'600</b>	<b>98'057'100</b>	<b>3'781'500</b>	<b>4.01</b>

L'augmentation de l'effectif total du service intègre l'augmentation de 18 ETP de policiers. 0.2 ETP sont transférés au SG DTE pour la nouvelle organisation du département ; 0.2 ETP sont transférés au SG DIS et 0.5 ETP deviennent des postes à financement externe. Augmentation d'1 ETP provisoire du 1.8.2014 au 31.12.15, selon validation du SPEV du 16.6.2014, en tant qu'opérateur de trafic pour le viaduc de Chillon.

Sous chiffre 30, l'intégration des 18 ETP représente un montant d'environ 2 mios. A ce montant, s'ajoute une somme de 2.8 mios supplémentaires pour les ETP surnuméraires, ceci à la demande du SPEV. En effet, en raison de départs moins importants que prévus, que ce soient des départs à la retraite ou vers d'autres corps de police, la POLCANT se trouve provisoirement en situation de sureffectif. Il se passe en effet deux ans et demi entre le moment où les besoins en personnel sont analysés (conduisant à un recrutement, suivi d'une année d'école) et l'entrée en service. Le Commandant de la POLCANT nous a certifié que des mesures sont prises pour remédier à ce problème. Les volées d'aspirants 2015 et les projections pour les années suivantes ont été réduites à cet effet. Ce montant est partiellement compensé par des compressions de charges à l'Académie de Police et de Gendarmerie (-560'000 fr.), ainsi que par une diminution du poste « indemnités » pour un montant de 42'000 fr., (malgré l'augmentation de 18 ETP).

3053 Changement dans la comptabilisation des cotisations pour les accidents professionnels et non-professionnels.

3110 Augmentation liée aux 18 postes supplémentaires

3111 L'augmentation de 672'600 fr. (par rapport au budget 2014) comprend notamment les éléments suivants :

- 400'000 fr. : pour les smartphones de 400 policiers, afin de garantir un accès à l'information de manière décentralisée (alarme des policiers sur le terrain, échange décentralisé de données). Un financement complémentaire pour fournir des supports mobiles à tous les policiers de la Polcant sera également demandé dans le cadre d'un EMPD qui s'inscrit dans le plan de législature 2012-2017.
- 110'000 fr. : pour un kit d'endoscopie et un robot de vidéosurveillance visant à protéger les intervenants du DARD.
- 90'000 fr. pour un nouveau radar mobile et un lecteur automatique de plaque d'immatriculation embarqué
- 50'000 fr. pour le renouvellement de la centrale d'effraction CB3, datant de 1998. Cela inclut en partie la zone carcérale

3135.2.3 Frais de détention, uniquement pour les 48 premières heures. Ensuite, ces frais sont inscrits au budget du SPEN.

3171 Augmentation de cette rubrique suite à l'intégration des frais d'excursions de l'Académie de police, auparavant au poste 3090 (frais de formation). Les aspirants participent, par ex, à une semaine de formation sur le maintien de l'ordre, en France.

3199 Cette ligne budgétaire enregistre une augmentation de + 75'000 fr et comprend notamment des facturations analyses ADN par le CURML dans le cadre de l'opération STRADA (81'000 fr) et pour l'identité judiciaire (1.175 mio), des frais pour la brigade canine (achats de chiens et frais vétérinaires (50'000 fr), de la facturation par la Confédération des accès à ses bases de données, frais de recherches lors de disparitions, frais d'enquêtes spéciales et d'interprètes pour la Police de sûreté (85'000 fr) et d'autres facturations diverses (43'000 fr.)

3610 Dès le 1.1.2015, l'Académie de police doit verser un montant de 600'000 fr. à la Confédération, à titre d'indemnité annuelle, dans le cadre de la prolongation de la convention entre les deux parties jusqu'au 30.12.2019. Ce montant est refacturé aux 2/3 aux communes vaudoises et au canton du Valais, qui forment leurs aspirants à Savatan (voir comptes 4612 et 4611).

4471 Loyer désormais facturé directement par le SIPAL

#### 024 Service pénitentiaire

	Budget 2014	Budget 2015	Variation	
			en francs	en%
Charges	120'825'600	127'952'100	7'126'500	5.90
Revenus	30'031'100	28'459'000	- 1'572'100	- 5.23
<b>Charge nette</b>	<b>90'794'500</b>	<b>99'493'100</b>	<b>8'698'600</b>	<b>9.58</b>

Le budget du SPEN montre un objectif de consolidation et de stabilisation, après les changements intervenus en 2013 et 2014, dont les principaux ont été l'ouverture de 161 places de détention pour adultes et 36 places pour mineurs, avec en corollaire la création de 157 postes. Ces importants changements ont impliqué, en 2014, des efforts importants pour la conduite et la finalisation des chantiers, le recrutement de collaborateurs, la poursuite du support apporté aux zones carcérales et de rétention policière pour les personnes détenues plus de 48h, la poursuite de l'opération STRADA, la recherche continue de places de détention hors-canton.

L'effectif total du service diminue d'un ETP. 2 ETP sont transférés au SJL pour le recouvrement des amendes et peines pécuniaires. 1 ETP de juriste est créé pour l'Office d'exécution des peines (OEP), selon décision du Conseil d'Etat du 10.09.2014. Il permettra de faire face à la forte hausse des condamnations pénales (+41% de condamnés sous l'autorité de l'OEP en deux ans, soit un total de 725 personnes en avril 2014), qui doivent être mises en œuvre et pour lesquelles des décisions susceptibles de recours peuvent être rendues tout au long de l'exécution. 1.3 ETP provisoires sont maintenus, dans le cadre de l'opération STRADA, qui durera jusqu'au 30.06.2015.

Sur le plan comptable, les budgets intègrent dès cette année les dépenses à charge des détenus (achats, locations et redevances TV, cartes téléphoniques), mouvements précédemment enregistrés au bilan par les comptes stock et fonds des loisirs. Cela représente environ 1.8 mio de recettes et autant de charges.

Enfin, la dotation budgétaire pour les frais médicaux a été augmentée de 2.7 mios pour faire face à la hausse constatée des coûts médicaux, des placements en institutions, de même que pour permettre des adaptations partielles des services médicaux à la nouvelle colonie des EPO et à l'Etablissement de détention pour mineurs Les Léchaies.

3049 Calculées en fonction des effectifs du personnel à mi-2014. Cette augmentation n'inclut pas les effets de la hausse des indemnités décidée en septembre par le Conseil d'Etat.

3130 Le nouveau système de surveillance cité est le bracelet électronique avec GPS pour les mesures de substitution à la détention provisoire au sens de l'art. 237 CPP.

3135.5 Pour les détenus mineurs, rémunération de 15 fr. par jour, maximum.

3161 Location d'appareils multifonctions et location temporaire de containers pour le matériel de la Croisée, durant les travaux ; petits équipements, par ex, nacelle.

- 3162 Grandes machines d'imprimerie en leasing pour les ateliers des EPO. Impression, entre autres, des cahiers d'école. .
- 3611 1.90 fr. par journée de détention.
- 4270.1 La répartition entre SJL et SPEN pour les amendes et peines pécuniaires judiciaires se fera de la manière suivante : dès septembre 2014, le SJL s'occupe du recouvrement de tous les nouveaux jugements. En cas de non-paiement, jusqu'à ADB, le dossier est renvoyé à l'OEP pour exécution de la peine (conversion en peine ferme). Les amendes et peines pécuniaires perçues par le SPEN vont donc diminuer régulièrement en 2015 et 2016, pour ne plus être constituées que par les paiements de personnes lors de l'envoi de la convocation, de leur arrestation par la police ou de leur arrivée en prison, ceci valant également pour les conversions d'amendes préfectorales et communales.
- 4630 Augmentation liée à l'occupation complète de l'établissement de détention pour mineurs à Palézieux et à une subvention à l'exploitation de la Confédération supérieure à ce qui avait été estimé dans l'EMPD.

#### 025 Service des communes et du logement

	Budget 2014	Budget 2015	Variation	
			en francs	en%
Charges	198'731'500	199'173'700	442'200	0.22
Revenus	173'123'800	172'680'800	- 443'000	- 0.26
<b>Charge nette</b>	<b>25'607'700</b>	<b>26'492'900</b>	<b>885'200</b>	<b>3.46</b>

L'effectif total du SCL diminue de 2 ETP par transfert d'un ETP à l'OCTP (responsable de mission) et d'un ETP au SG (administrateur de données, dans le cadre de Votelec), ce qui implique une baisse des charges de personnel. Les élections fédérales pour le Conseil national et le Conseil des Etats impactent le budget aux postes 3102 (imprimés, publications) pour un montant de +730.000 fr. et 3130 (prestations de service de tiers) pour un montant de + 538'000 fr. relatif aux frais de port. Il n'y aura pas d'aide aux fusions en 2015, d'où diminution de 550'000 fr. aux postes 3612 (dédommagements aux communes et aux syndicats intercommunaux) et 4511. Enfin, il y a une augmentation de +100'000 fr. au poste 3632 (subventions accordées aux communes et aux groupes intercommunaux), afin de favoriser l'aide à la politique du logement.

- 3132 Les frais relatifs à la Cathédrale (facturés par la Ville de Lausanne) sont transférés au SG.
- 3199 Frais divers des instances judiciaires (78'000 frs) comprenant les indemnités aux témoins et les frais d'intervention.
- 4260 Essentiellement remboursement de frais de contentieux.

#### 026 Ministère Public

	Budget 2014	Budget 2015	Variation	
			en francs	en%
Charges	41'877'700	42'814'300	936'600	2.24
Revenus	96'600	96'500	- 100	- 0.10
<b>Charge nette</b>	<b>41'781'100</b>	<b>42'717'800</b>	<b>936'700</b>	<b>2.24</b>

L'effectif total du MP est identique à celui de 2014. Le transfert de 2 ETP de postes fixes en postes de magistrats résulte de la correction d'une erreur d'enregistrement dans le système et non pas d'un transfert de postes. Les 0.2 ETP de magistrat ont été transformés en 0.2 ETP fixes pour le poste de conseillère personnelle du Procureur général. Les postes provisoires correspondent aux 5 ETP alloués pour l'opération STRADA.

Les charges liées aux frais d'avocat, d'expertise, de la police et de détention ont été partiellement ajustées aux comptes 2013 et impliquent des augmentations de l'ordre de +889'000 fr. Le montant correspondant à la participation du canton au programme de protection des témoins de l'Office fédéral de la police apparaît pour la première fois dans le budget car il n'avait pas pu être intégré à temps dans le budget 2014. Il s'agit d'une dépense nouvelle imposée par la Confédération et qui ne couvre que les frais de fonctionnement généraux du



système. Cette participation n'inclut donc pas les dépenses effectives qui pourraient être engagées en cas d'utilisation du programme par le canton.

3030 Maintien de 2 postes de greffiers-rédacteurs en postes auxiliaires. Interprètes pour instruction.

3090 Transfert au SPEV.

### ***Budget d'investissement***

Pour 2015, le projet de budget d'investissement du DIS prévoit des objets dans deux services :

- au Service pénitentiaire pour des constructions ou des agrandissements/rénovations de divers centres de détention
- à la Police cantonale pour divers objets, selon liste ci-dessous.

Voici en détail les objets (montants en francs) :

		<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>	<b>Dépenses nettes</b>
002 - Polcant	Renouvellement du matériel de transmission	1'100'000	0	1'100'000
002 – Polcant	Lutte contre la criminalité violente	2'500'000	0	2'500'000
002 – Polcant	Réforme policière – redéploiementS locaux	1'500'000	0	1'500'000
002 – Polcant	Modernisation SI Police – Schéma directeur	1'428'000	0	1'428'000
002 – Polcant	Remplacement système aide à l'engagement	2'622'000	1'602'000	1'020'000
024 – SPEN	Adaptations pénitentiaires	2'240'000	0	2'240'000
024 – SPEN	Sécurisation de la prison de la Croisée	3'400'000	0	3'400'000
024 – SPEN	Adaptations prison de la Tuilière Lonay	1'080'000	0	1'080'000
024 – SPEN	EPO – agrandissement de la Colonie	2'163'000	3'385'000	- 1'222'000
024 – SPEN	EDM Palézieux – construction	1'400'000	1'400'000	0
<b>TOTAL DIS</b>		<b>19'433'000</b>	<b>6'387'000</b>	<b>13'046'000</b>

### ***Conclusion***

La sous-commission préavise favorablement l'adoption du projet du budget 2015 du DIS.

## 22.4 Département de la santé et de l'action sociale

**Commissaires :** Mme Anne Baehler Bech, rapportrice  
M. François Payot, rapporteur

### *Travaux entrepris par la sous-commission*

La sous-commission a rencontré des représentants de tous les services du DSAS y compris le CHUV ainsi que les représentants du Contrôle cantonal des finances et de la Chancellerie. Elle tient à remercier chaleureusement l'ensemble de ces personnes pour leur disponibilité et la qualité des informations fournies.

### *Récapitulation générale du budget ordinaire*

a) Comparaison avec le budget 2014

	Budget 2014	Budget 2015	Variation	
			en francs	en %
Charges	3'138'010'500	3'286'062'200	+148'051'700	+ 4,72
Revenus	1'078'482'600	1'131'579'200	+53'096'600	+4.92
<b>Charge nette</b>	<b>2'059'527'900</b>	<b>2'154'483'000</b>	<b>+ 94'955'100</b>	<b>+ 4,61</b>

La comparaison des budgets 2014 et 2015 reflète une progression de la charge nette de 94,9 mios fr. (+4,6 %) pour le DSAS dans son ensemble. Il est à relever que la progression de la charge nette est contenue par rapport à celle de 2014 qui s'élevait à +8,3%. L'évolution de la charge nette était de + 4,1% en 2013 et de + 7,9 % en 2012.

En complément des informations contenues dans l'EMPD, les principaux écarts et justifications sont les suivants :

#### Secrétariat général

UB 027 : (+184'100 fr.) : la variation 2014/2015 des charges brutes est principalement due à des charges salariales supplémentaires.

#### SASH (en charges brutes)

UB 028 : Administration générale (+898'100 fr.) : essentiellement dû à l'augmentation des effectifs provisoires et pérennes en personnel (gestion de dossiers et informatique).

UB 029 : Régime cantonal de réduction de primes (+29'310'500 fr.) principalement dû à l'augmentation des subsides partiels (+ 20,5 mios fr.).

UB 030 : Prestations complémentaires AVS/AI (+14'691'800 fr.) : dont PC homes (+ 4,3 mios fr.), PC à domicile (+ 4,6 mios) et prestations complémentaires de guérison (+3,4 mios)

UB 031 : Hébergement (-3'131'000 fr. ) diverses variations selon les régimes LAPRAMS

UB 032 : Hospitalisation : (+ 13'600 fr.)

UB 033 : Primes d'assurance maladie pour les PC (+ 1,1 mio fr.).

UB 034 : Politique familiale et autres régimes sociaux (+ 23,5 mios fr.) essentiellement dû aux PC familles et rentes pont ; fin du prélèvement aux réserves pour compensation le solde de charge + 11.1 mios pour 50% à la facture sociale (communes)

UB 035 : Promotion du maintien à domicile: (+ 10 mios) : principalement AVASAD (7,7 mios) compte tenu du protocole d'accord canton-communes

#### SPAS (en charges brutes)

UB 036 : + 17,4 mios dont principalement 6,9 mios pour l'évolution du RI et de l'aide à l'insertion, + 5, 1 mios pour des frais de placement LAIH et 3,8 mios pour les frais de fonctionnement des centres sociaux régionaux.

SSP

- UB 037 : Administration générale.(- 120'000 fr. - aux charges et -1'050'000 fr. aux revenus) légère augmentation de personnel et diminution due à transfert dans d'autres rubriques de charges
- UB 060 : Hospitalisations d'intérêt public : (+33 mios de charges et + 1.75 mios de revenus) dû principalement aux enveloppes d'exploitations accordées et effets salariaux. CHUV + 6.1 mios, (incl. -13.4 mios suite aux changements de la méthode d'amortissements), FHV (dont Riviera Chablais) +14.2 mios, projets de développements (ouvertures de lits et eHealth) + 8.4 mios.
- UB 061 : Secteur médico-social et réseaux de soins : ( + 18,8 mios fr.) dont + 6.8 mios pour l'exploitation des EMS (par ex +44lits) et + 8 mios pour l'AVASAD selon accord canton-commune
- UB 062 : Chaîne des urgences (+1,67 mios fr.) dont une revalorisation salariale des ambulanciers
- UB 063 : Promotion de la santé et prévention des maladies : (+380'000 fr..-)

Chancellerie d'Etat

- UB 050 : (+74'400 fr.) : budget stable

Contrôle cantonal des finances (CCF)

- UB 056 : (+98'800 fr.) : budget stable.

b) Comparaison avec les comptes 2013

	Comptes 2013	Budget 2015	Variation	
			en francs	en %
Charges	3'012'003'211	3'286'062'200	+ 274'058'989	+9,10
Revenus	1'071'144'362	1'131'579'200	+ 60'434'838	+5,64
<b>Charges nettes</b>	<b>1'940'858'849</b>	<b>2'154'483'000</b>	<b>+ 213'624'151</b>	<b>+11,01</b>

*Analyse par service*

Les remarques ci-après sont rédigées comme des commentaires complémentaires à ceux donnés dans la brochure du projet de budget 2015.

**027 Secrétariat général**

- 3636 Hausse de la subvention octroyée à l'association Appartenances de par la professionnalisation dans la prise en charge de cours de français.

**028 Administration générale (SASH)**

- 3132 Budgets pour projets de mandats envisagés en 2015

**029 Régime cantonal de réduction de primes**

3637. 2 Le nombre de personnes recourant aux subsides partiels augmente. Selon SCRIS croissance de population estimée en 2015 + 1,2% .

- 4610 Participation fédérale aux subsides cantonaux

**030 Prestations complémentaires AVS/AI**

- 3637 tient compte d'un nouveau nombre de lits EMS de +77 en 2014 et + 44 en 2015. Le risque sur l'enveloppe est estimé à CHF 8.8 mios sur le total budgétisé aux PC

**031 Hébergement**

3637 Répartition du financement résiduel entre SSP (31.150%) et SASH (68.850%) selon directives 2014

**032/033 Hospitalisation et Primes d'assurance maladie pour les PC**

Sans commentaires particuliers

**034 Politique familiale et autres régimes sociaux**

Le montant de la réserve des excédents de cotisations fin 2013 s'élevait à + 20,16 mios ; après estimation des prélèvements pour 2014, celui-ci devrait atteindre + 3.86 mios. Ce qui conduit à estimer que la charge à couvrir par le canton et les communes s'élèverait à + 11.14 mios en 2015, pour moitié (+5.57 mios) couverte dans le cadre de la facture sociale par les communes sous rubrique 4612

**035 Promotion du maintien à domicile**

3636 pour près de + 8 mios fr., l'augmentation est due à la prise en charge de la contribution aux charges de l'AVASAD. Un effort important est par ailleurs budgétisé sous formes de subventions pour les programmes des proches aidants.

**036 Service de prévoyance et d'aide sociales**

3110 Equipement informatique, logiciels pas pris en charge par la DSI

3636.2 Ouverture de lits supplémentaires : plan grand froid

3636.7 Création d'une structure de prise en charge des victimes de la traite des êtres humains cofinancée par la Confédération (6 places)

3637.1 Croissance faible du RI (+2,6 mios fr.) : une baisse régulière de la croissance est observée ces derniers mois, de même qu'un transfert vers les autres régimes PC familles et Rentes Pont

3637.2 Intensification des programmes destinés à l'insertion (FORJAD, FORMAD)

3637.3 26 nouvelles places en externat créées et 13 nouvelles places en internat

3637.5 Légère augmentations des demandes LAVI

4630 Augmentation du financement de l'ODM (40%) en lien avec l'augmentation du nombre de réfugiés

**037 Administration générale du SSP**

Sans commentaires particuliers

**060 Hospitalisations d'intérêt public**

3634 groupe CHUV. Quelques détails complémentaires :

-effets salariaux : + 3.5 mios statutaires, + 2.5 mios caisse de pension, + 1.7 mio.

revalorisations médecins cadres, +1.4 mio effet DECFO 2013.

-évolution des activités en lien avec l'hospitalisation et les tâches de santé publique : 7.2 mios.

-divers transferts de financements pour des activités confiées au CHUV (reports de rubriques)

- investissements -13.4 mios suite aux effets de l'introduction de MCH2

Les risques estimés sont de 1.4 mio sur les médicaments, 7.4 mios sur l'ordonnance sur le TARMED et de 2.3 mios sur la baisse du point TARMED. Ces éléments doivent être compensés par l'augmentation de l'activité ambulatoire. En ce qui concerne l'hospitalisation les changements de la structure tarifaire SwissDRG 2015 sont évalués à 15.3 mios.

3636.1.1 Développement des activités (croissance démographique, évolution des tâches de santé publique et intégration de l'hôpital Riviera Chablais) 6.6 mios.

**061 Secteur médico-social et réseaux de soins**

3636 pour + 8 mios augmentation de la subvention SSP à l'AVASAD selon accord canton commune ( idem UB 35 pour 50%).

**062/063 Chaîne des urgences et Promotion de la santé et prévention des maladies**

3634.1 Transfert de la rubrique au groupe CHUV

**Investissement des établissements sanitaires reconnus d'intérêt public**

Conformément à une nouvelle procédure mise en place dans le cadre de l'application de la loi sur la planification et le financement des établissements sanitaires d'intérêt public (LPFES), les commissaires COFIN – DSAS sont conviés à une présentation des projets d'investissements deux fois par année (au printemps et en automne) qui leur permet d'être informés des dossiers réalisés et à venir. Dans ce contexte, la sous-commission a pris connaissance de la documentation y relative et n'a pas de remarque particulière à formuler. Le détail des objets passés en revue par la sous-commission est visible dans l'EMPD no 2, au point 13, pages 108 ss.

**050 Chancellerie d'Etat**

3010 Les 0,6 ETP sont de fait une pérennisation de postes attribués en 2014 (rubrique 3030)

3030 L'augmentation du montant prévu à cette rubrique s'explique par la nécessité de pouvoir faire face aux besoins importants des archives cantonales et être à même de remplacer des personnes malades en cas d'absence prolongée.

3170 Les Conseillers d'Etat sont de plus en plus appelés à des séances à l'extérieur.

**056 Contrôle cantonal des finances**

3010 Si l'effectif du personnel est stable, l'organigramme du CCF a été remanié (promotion interne).

3130 Cette rubrique concerne les frais généraux du service.

**Budget d'investissement**

Par rapport au budget 2014 (75.31 mios), les cibles de dépenses décidées dans le cadre des procédures budgétaires soumises au Conseil d'Etat en fonction de la planification des dépenses d'investissements CHUV augmentent de 21.5 mios, pour atteindre 96.79 mios. Ce budget représente le 94.9% du budget d'investissements du département, ou 22.3% de celui du canton !

**Charges et Revenus d'exploitation liés aux investissements du CHUV :**

Investissements CHUV :

Bâtiments :	+ 65.36 mios
Equipements :	+ 35.47 mios
Subvention SSP d'investissement nette	- 90.33 mios
Ristourne taxes d'investissement pat privés	+ 10.51 mios
Revenus d'investissements	- 21.01 mios

A relever également les investissements prévus par la chancellerie d'Etat dans le projet informatique Bleu SIEL (renouvellement du système d'information de l'exécutif et du législatif) et de l'archivage.

**Conclusion**

La sous-commission préavise favorablement l'adoption du projet de budget 2015 du DSAS.

**Annexe**

Facture sociale comparatif budget 2014 – prévisions 2015

<b>Facture sociale (détail budget)</b>					
<b>PREVISIONS SUR LA BASE DU BUDGET VOTE PAR LE CONSEIL D'ETAT</b>					
Régimes		<b>FS prévisionnelle 2015</b>	<b>FS ACOMPTE 2014</b>	<b>écart bu'15/bu'14</b>	
				en CHF	en %
R1	PC à domicile et hébergement	217'891'500	213'876'500	4'015'000	1.88%
R2	Assurance maladie (LAVAMal)	68'225'600	58'992'400	9'233'200	15.65%
R3	RI+part. cantonale ass. chômage	239'933'700	232'918'900	7'014'800	3.01%
R4	Subv. et aide aux personnes handicapées	106'364'100	102'569'000	3'795'100	3.70%
R5	Prestations famille et autres prest.soc.	27'038'300	20'651'400	6'386'900	30.93%
R6	Bourses d'étude et d'apprentissage	27'430'300	27'213'800	216'500	0.80%
<b>FS</b>	<b>Somme des régimes</b>	<b>686'883'500</b>	<b>656'222'000</b>	<b>30'661'500</b>	4.67%
	Déduction DRPTC	-10'900'000	-10'900'000	-	0.00%
	Montant facturé aux communes	<b>675'983'500</b>	<b>645'322'000</b>	<b>30'661'500</b>	4.75%

## 22.5 Département de l'économie et du sport

**Commissaires :** M. Jean-Marc Sordet, rapporteur  
M. Stéphane Montangero

### *Travaux entrepris par la sous-commission*

La sous-commission a consacré 4 séances à l'examen du projet de budget 2015 du DECS.

Les commissaires ont rencontré la Secrétaire générale et les Chefs de service du département, accompagnés de leurs collaborateurs. Ils les remercient, ainsi que l'unité financière du département, des informations qu'ils leur ont données avec clarté et diligence à cette occasion.

Au terme de leurs travaux, ils ont également eu un entretien avec M. le Conseiller d'Etat Philippe Leuba, Chef du département.

### *Récapitulation générale du budget ordinaire*

a) Comparaison avec le budget 2014

	Budget 2014	Budget 2015	Variation	
			en francs	en %
Charges	638'025'800	647'345'500	9'319'700	1.46%
Revenus	502'468'200	505'782'800	3'314'600	0.66%
Charge nette	135'557'600	141'562'700	6'005'100	4.43%

b) Comparaison avec les comptes 2013

	Comptes 2013	Budget 2015	Variation	
			en francs	en %
Charges	624'784'538	647'345'500	22'560'962	3.61%
Revenus	493'083'366	505'782'800	12'699'434	2.58%
Charge nette	131'701'172	141'562'700	9'861'528	7.49%

### *Remarques générales*

Le choix politique a été pris de concentrer les efforts financiers du DECS principalement sur le service de l'agriculture (nonobstant les effets liés aux fluctuations du nombre de bénéficiaires au SDE et au SPOP).

Concrètement, le budget 2015 représente pour le DECS une charge nette de 141.6 mios. La charge nette augmente de 6.0 mios par rapport au budget 2014.

Les charges du Budget 2015 augmentent de 9.3 mios ou 1.5% par rapport au budget 2014.

Comme en 2014, des moyens financiers nouveaux, totalisant environ 3 mios sont alloués au SAGR dans le but d'accompagner et de soutenir la mise en œuvre concrète de la politique agricole PA 2014-2017. Cet effort cible en particulier deux objectifs : la promotion et la valorisation de la production agricole vaudoise, ainsi qu'un programme d'incitation à la création de valeur ajoutée, visant l'amélioration du revenu de l'agriculture et de la viticulture vaudoises (promotion des produits agricoles et viticoles vaudois, soutien aux projets de développement agricole, marchés, études, projets de développement agricole régional PDRA, reconversion arboricole, renforcement de la vulgarisation, et cofinancement des contributions à la qualité du paysage – nouveaux paiements directs). Par ailleurs, est constatée une diminution d'environ 1.1 mio de certaines autres contributions et subventions. Au final, sur le plan des charges exclusivement, le budget du SAGR augmente de 1,9 mio.

Le SDE augmente ses charges de 6.4 mios. Ce montant comprend une augmentation de 2.5 mios en lien avec l'Assurance perte de gain maladie en faveur des bénéficiaires d'indemnités de chômage (APGM) (compensée par une augmentation de revenus identique) et une augmentation de 2 mios pour les mesures d'insertion professionnelle destinées aux bénéficiaires du RI, compensé à 50% par la facture sociale. Il comprend également une augmentation de 1.25 mio du coût des mesures de formation et d'emploi en lien avec la loi fédérale sur l'assurance-chômage obligatoire et l'indemnité en cas d'insolvabilité (LACI), compensé à 50% par la facture sociale et une augmentation de 1 mio de la participation du Canton aux coûts du service de l'emploi et des mesures relatives au marché du travail, compensé à 50% par la facture sociale. Une diminution de 0.7 mio est également constatée en lien avec le projet FORJAD qui n'est plus pris en charge par le SDE dès 2015 (compensée par une diminution de revenus identique), mais désormais par le seul DSAS, comme cela était prévu dès le début de l'opération.

Finalement, une diminution de charges de 1.7 mio est constatée au SPECo. Ce montant comprend une augmentation de CHF 0.3 mio en lien avec la mise en œuvre du schéma directeur de signalisation touristique du Canton de Vaud. Il comprend également une diminution de 0.8 mio en lien avec la contribution en faveur de la Fondation vaudoise pour la formation des métiers de la bouche, suite au passage à une présentation des chiffres en net (cf rubriques 044.3636 et 044.4210), le transfert de 0.9 mio au SDT en relation avec les projets d'agglomération et leurs schémas directeurs ainsi que le transfert de 0.25 mio au SAGR concernant la subvention à Vaud Terroirs.

Les revenus du DECS augmentent de 0.7% ou 3.3 mios par rapport au budget 2014.

L'augmentation de 4.4 mios des revenus du SDE est liée à l'augmentation de leurs charges. Le SPOP augmente ses revenus de 1.1 mio. Ce montant est principalement constitué de la subvention versée par l'Office fédéral des migrations. Une diminution de 0.9 mio est constatée au SPECo en lien avec la contribution en faveur de la Fondation vaudoise pour la formation des métiers de la bouche suite au passage à une présentation des chiffres en net. Finalement, une diminution de 1.6 mio des dédommagements de la Confédération est constatée au SAGR.

### Effectifs

Le nombre d'ETP au DECS passe de 365,32 à 375,66, soit une hausse de 10,34 ETP.

Cette hausse provient des mouvements suivants :

SDE : + 0.2 ETP (poste à financement externe 2015, Confédération)

SAGR : + 4.64 ETP (transfert des chargés de cours rémunérés à la période sur des postes d'enseignants, validation SPEV 10.07.2014)

SEPS : + 0.5 ETP (poste fixe assistant de formation)

SPOP : + 5 ETP (+0.5 ETP poste fixe assistant en gestion comptable, +1.5 ETP poste fixe gestionnaires de dossiers chaîne pénale, autofinancés par l'augmentation du forfait administratif versé par la Confédération, + 1 ETP poste fixe auditeur, autofinancé par un émolument de 300 fr. versé par la Confédération pour chaque rapport d'enquête de naturalisation facilité fédérale, + 2 ETP postes fixes gestionnaires de dossiers)

### Analyse par service

#### 039 Secrétariat général

Comparaison budget 2014 / budget 2015

	Budget 2014	Budget 2015	Variation	
			en francs	en %
Charges	3'231'700	3'261'700	30'000	0.93%
Revenus	124'600	137'600	13'000	10.43%
Charge nette	3'107'100	3'124'100	17'000	0.55%

La secrétaire générale indique que ce budget s'inscrit dans une grande continuité par rapport aux autres années. Elle présente la nouvelle secrétaire générale adjointe, employée à 80%.



Le budget du SG n'appelle pas de commentaires particuliers.

3130 La grande différence avec les comptes 2013 est due à la participation à la Zugermesse en 2013.

#### 040 Service de l'emploi

Comparaison budget 2014 / budget 2015

	Budget 2014	Budget 2015	Variation	
			en francs	en %
Charges	128'778'500	135'220'600	6'442'100	5.00%
Revenus	104'742'500	109'130'500	4'388'000	4.19%
Charge nette	24'036'000	26'090'100	2'054'100	8.55%

Le budget 2014 du Service de l'emploi (SDE) est un budget qui s'inscrit dans la continuité, sans grands changements.

Il paraît utile de rappeler que l'activité du SDE est liée à la Confédération par 3 mandats de prestations pour ce qui touche à la lutte contre le chômage :

- mandat concernant la gestion de la caisse cantonale de chômage
- mandat concernant les mesures du marché du travail
- mandat concernant la gestion des ORP.

Ces 3 mandats prévoient que les montants mis à disposition des cantons sont fonction du nombre de demandeurs d'emploi (estimé à 25'000). Les flux financiers très importants relatifs aux mandats 1 et 2 ne figurent pas dans la comptabilité du canton, tout comme les postes de travail y relatifs. Par conséquent, la Caisse cantonale de chômage n'apparaît pas au budget de l'Etat mais peut toutefois être contrôlée par le CCF.

3010 Les collaboratrices et collaborateurs des ORP, de la caisse de chômage, de l'instance juridique chômage et de la Logistique des mesures du marché du travail ne sont pas inclus dans ces données salariales. A fin avril 2014, le Service de l'emploi employait un total de 455 personnes représentant 417 ETP.

3132.3 Formation destinée aux employeurs dans le cadre de la lutte contre le travail illicite dans le secteur des métiers de bouche et activités analogues.

L'organisation du dispositif étant de la compétence du SDE, ces coûts précédemment imputés au budget du SPECO sont réaffectés au budget du SDE (20'000 fr.).

3637 cf. remarques générales.

4270 Les amendes administratives facturées aux entreprises en cas de constatation de travail au noir sont stables.

4612 La participation des communes via la facture sociale est estimée à 22'511'500 fr., soit une augmentation d'environ 2'500'000 fr. par rapport au budget 2014, malgré le financement de 350'000 fr. du programme FORJAD repris par le DSAS.

#### 041 Service de l'agriculture

Comparaison budget 2014 / budget 2015

	Budget 2014	Budget 2015	Variation	
			en francs	en %
Charges	316'081'400	318'026'100	1'944'700	0.62%
Revenus	291'365'400	289'744'600	-1'620'800	-0.56%
Charge nette	24'716'000	28'281'500	3'565'500	14.43%

Le budget 2014 du service de l'agriculture est fortement impacté par la mise en œuvre de la politique agricole 2014-2017 (PAC 14-17). Le canton a décidé d'une politique ambitieuse avec deux objectifs principaux : la promotion et la valorisation de la production agricole vaudoise, ainsi qu'un programme d'incitation à la création de valeur ajoutée visant l'amélioration du revenu de l'agriculture et de la viticulture vaudoises (promotion des produits agricoles et viticoles vaudois, soutien aux projets de développement agricole, marchés, études, projets de développement agricole régional PDRA, reconversion arboricole, renforcement de la vulgarisation, et cofinancement des contributions à la qualité du paysage).

Il est à noter une augmentation de 4.6 ETP. Ces postes correspondent à un transfert formel des chargés de cours rémunérés à la période sur des postes d'enseignants déjà présents depuis de nombreuses années.

- 3101.2 Approvisionnement des domaines pédagogiques (adaptation en relation avec le rapport du Conseil d'Etat sur la politique et l'économie agricoles vaudoises) (+ 672'000 fr.).
- 3105.2 Approvisionnement du réfectoire de Grange-Verney (+ 242'000 fr.).
- 3130.4 Participation à Expovina (+ 21'000 fr.).
- 3132.2 Recherche action dans les écoles avec produit pédagogique immédiat.
- 3132.5 Projet interdépartemental Restocoll (stratégie d'approvisionnement, formation, filière d'approvisionnement local).
- 3636.18 Promotion des produits de l'agriculture (+ 617'000 fr.).
- 3636.19 Promotion de l'image de l'agriculture (+ 501'000 fr.).
- 3637.4 Contributions surfaces sous conventions (protection de la nature) – entièrement compensé par la Direction générale de l'environnement (DGE).  
Le montant de 4'600'000 fr. inscrit au budget 2014 est transféré dans le compte 3707.07 (subvention fédérale à redistribuer) – 1518.
- 3637 La plupart des contributions cantonales payées sont compensées par la Confédération.
- 3707 Les diverses contributions sont ventilées différemment par rapport au budget 2014.
- 4260.1 La retenue aux agriculteurs, sous forme d'amende, sur les paiements directs est estimée à 200'000 fr pour un budget de 1,39 mio. Le solde étant le remboursement des frais de contrôle.

#### 042 Service de l'éducation physique et du sport

Comparaison budget 2014 / budget 2015

	Budget 2014	Budget 2015	Variation	
			en francs	en %
Charges	8'060'900	8'843'900	783'000	9.71%
Revenus	1'588'100	1'904'900	316'800	19.95%
Charge nette	6'472'800	6'939'000	466'200	7.20%

Le SEPS augmente ses charges de 0.8 mio. Ce montant comprend principalement une augmentation de CHF 0.3 mio pour le financement du centenaire du CIO et de manifestations sportives internationales occasionnelles organisées sur le territoire vaudois, une augmentation de 0.1 mio suite à l'augmentation du nombre de cours et des frais liés aux cours Jeunesse et sport ainsi qu'une augmentation de 0.1 mio pour l'équipement en matériel initial des nouvelles salles de sport scolaire dont la construction se terminera en 2015. A noter également que les subventions prévues dans le règlement de la loi sur le sport n'impactent pas encore le budget 2015.

- 3090 Tous les frais liés à des congrès, en raison de la nature promotionnelle de la présence du Service, ont été transférés à la rubrique 3130 Prestations de services de tiers.
- 3104 Cette rubrique comprend notamment la participation de l'Etat aux frais d'acquisition et de renouvellement du petit matériel pour l'éducation physique et la natation, les documents didactiques et la promotion du matériel d'éducation physique.. + 103'000.
- 3070 Augmentation des participants aux cours Jeunesse et Sport et frais inhérents partiellement compensés

3636.3 Manifestations sportives ponctuelles + 285'000 soit Championnat d'Europe d'Esclime 120'000 et Centenaire du CIO 120'000, demandes ponctuelles à définir 50'000, Lausanne Rugby 45'000.

3636.5 Promotion et organisation + 104'000 Soutien à diverses organisations et promotions

### 023 Service de la population

Comparaison budget 2014 / budget 2015

	Budget 2014	Budget 2015	Variation	
			en francs	en %
Charges	142'259'800	144'033'700	1'773'900	1.25%
Revenus	75'703'200	76'802'500	1'099'300	1.45%
Charge nette	66'556'600	67'231'200	674'600	1.01%

Une augmentation de 1.8 mio est constatée au SPOP. Elle comprend un montant de 0.5 mio pour l'engagement de 5 ETP, une augmentation de 0.5 mio de la subvention à l'EVAM, ainsi qu'une augmentation de 0.3 mio des mandats pour la mise en application de la gestion électronique des dossiers du SPOP.

3130 Le Canton de Vaud organisera en 2015 l'assemblée annuelle des autorités des documents d'identité.

3132.4 Dans le cadre de la mise en application de la gestion électronique des dossiers du SPOP, le GRAAP est mandaté pour assumer la fonction de «daily business»: traitement et numérisation du courrier quotidien, ainsi que l'acheminement du courrier interne. Ce sont des frais de fonctionnement annuels.

3612 Estimation des frais liés à la scolarisation des enfants de demandeurs d'asile ou de personnes à l'aide d'urgence remboursés aux établissements scolaires.

3637 Estimation plus faible que les comptes 2013 pour les frais de l'aide au retour, de l'exécution des décisions de renvois et du refus de départ sur les vols de ligne, conduisant à l'organisation de vol spéciaux.

4309 Les notes de crédit de l'EVAM préfinancées par la Confédération pour les frais de couverture maladie sont faites désormais au net.

### 044 Service de la promotion économique et du commerce

Comparaison budget 2014 / budget 2015

	Budget 2014	Budget 2015	Variation	
			en francs	en %
Charges	39'613'500	37'959'500	-1'654'000	-4.18%
Revenus	28'944'400	28'062'700	-881'700	-3.05%
Charge nette	10'669'100	9'896'800	-772'300	-7.24%

Le budget du SPECo se caractérise par une diminution des charges de 1.7 mio

3632, 3634, 3635 et 3636 regroupés

Relevons que les responsables du service indiquent que l'introduction de MCH2 engendre une nouvelle manière de travailler, le plan comptable MCH2 distinguant les acteurs économiques selon les critères de classification de la statique financière et économique de la Suisse. Les bénéficiaires de subventions sont donc regroupés dans des catégories qui rassemblent toutes les unités ayant un comportement économique semblable. Les délimitations ne sont pas toujours aisées à établir et ont conduit à revoir certaines appréciations de départ, qui sont :

1. Développement économique (rubrique 3658 avant 2014)
  - 1.1 Organisme de promotion cantonaux, intercantonaux et actions de promotion  
La subvention de 250'000 fr octroyée à l'association Vaud Terroirs (Anciennement Art de vivre) a été transférée au budget du Service de l'agriculture (SAGR)
  - 1.2 Organismes régionaux
  - 1.3 Projets régionaux et cantonaux  
Le crédit budgétaire de 900'000 fr., relatif aux bureaux et projets d'agglomérations à été transféré au Service du développement territorial (SDT), la base légale pour son utilisation étant en voie de finalisation.
  - 1.4 Prestations de services aux entreprises.
  - 1.5 Projets d'entreprises
  - 1.6 Pertes sur cautionnements
  - 1.7 Coopération technique  
Les commissaires au DECS ont expressément demandé qu'un historique de la classification des organisations soutenues par la LADE soit tenu, afin de savoir pour quels motifs celles-ci ont été mises dans telle ou telle catégorie.
  
- 2 Police du commerce (rubrique 3652 avant 2014)
  - 2.1 Contribution en faveur de la Fondation vaudoise pour la formation des métiers de bouche financée par les établissements soumis à licences (rubrique 4210). En percevant la contribution pour le compte de la Fondation, la Police du commerce agit comme intermédiaire. La présentation des chiffres selon la méthode brute n'est, dans ce cas, pas la plus judicieuse, d'où son abandon dès 2015.
  - 2.2 Dans le cadre de la lutte contre le travail illicite dans le secteur des métiers de bouche, la Police du commerce prend en charge une partie des frais de la formation destinée aux employeurs (cours sur le droit du travail notamment). L'organisation du dispositif étant de la compétence du Service de l'emploi (040), ces coûts sont réaffectés au budget de ce service à la rubrique 3132.
  
- 3132 Mise en oeuvre du schéma directeur de signalisation touristique du canton.
  
- 3501 Attribution au Fonds pour la protection de la jeunesse et en faveur de l'enfance malheureuse et abandonnée, en vertu de l'art. 59, al. 3 d la loi sur la protection des mineurs (LProMin), qui stipule que le 20% du montant des taxes perçues sur les loteries, tombolas, et lotos (rubrique 4130) sert à alimenter ce fonds.

***Budget d'investissement***

Tableau récapitulatif des dépenses d'investissement prévues au projet de budget 2015

<b>No d'objet</b>	<b>Intitulé</b>	<b>Date du décret</b>	<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>	<b>Dépenses nettes</b>
300'124	SPOP - mise en œuvre du schéma directeur	10.01.12	450'000	0	450'000
500'090	SPECO - Remontées mécaniques Alpes vaudoises	Nouveau	4'400'000	0	4'400'000
500'095	SPECO - Investissement dans des pôles de développement industriels	Nouveau	1'000'000	0	1'000'000
500'103	SPECO - Renouvellement du système d'information du SPECO	Nouveau	200'000	0	200'000
<b>Total DECS</b>			<b>6'050'000</b>	<b>0</b>	<b>6'050'000</b>

***Conclusion***

La sous-commission préavise favorablement l'adoption du projet de budget 2015 du DECS.

## 22.6 Département des infrastructures et des ressources humaines

**Commissaires :** M. Alexandre Berthoud  
M. Axel Marion, rapporteur Jean-Marc Sordet

### *Travaux entrepris par la sous-commission*

La sous-commission a entendu les chefs des services et responsables financiers du département dans l'ordre suivant : le secrétariat général du Département (SG-DIRH), la direction des systèmes d'information (DSI), le service du personnel de l'Etat de Vaud (SPEV) et la direction générale de la mobilité et des routes (DGMR). Elle a rencontré, pour clôturer ses travaux, la cheffe du Département, Mme la Conseillère d'Etat Nuria Gorrite.

Il convient de préciser que l'audition de la DSI a porté uniquement sur les charges de fonctionnement du service. Le budget relatif aux projets a été examiné par la commission thématique des systèmes d'information (CTSI), conformément au mandat qui lui est attribué par la COFIN. Cette nouvelle répartition des tâches entre les deux commissions, inaugurée en 2013, vise à garantir qu'aucun aspect de l'activité de la DSI n'échappe à l'examen ordinaire des commissions du Grand Conseil.

### *Récapitulation générale du budget ordinaire*

a) Comparaison avec le budget 2014

	Budget 2014	Budget 2015	Variation	
			en francs	en %
Charges	490'091'400	512'515'800	22'424'400	+ 4.58
Revenus	128'856'600	135'200'200	6'343'600	+ 4.92
<b>Charge nette</b>	<b>361'234'800</b>	<b>377'315'600</b>	<b>16'080'800</b>	<b>+ 4.45</b>

Les augmentations de charges les plus importantes sont :

*au SG :* - une augmentation de 3.5 mios de la subvention pour l'accueil de jour des enfants, conforme au plan du Conseil d'Etat.

*à la DGMR*

*Routes :* - une augmentation de 2 mios pour l'entretien général des routes suite à la levée du moratoire aux communes pour l'entretien et la réparation des routes en traversée de localité (décision du Grand Conseil du 05.11.2013) ;  
- une augmentation de 2 mios de prestations supplémentaires commandées par l'OFROU et compensées par des recettes équivalentes ;  
- la mise en compte de 1.5 mio de subventions (bruits) à redistribuer aux communes et totalement compensée par une recette équivalente.

*Mobilité :* - une augmentation de 5.6 mios des subventions destinées aux entreprises de transports publics.

*à la DSI :* - une augmentation de 2 mios de la masse salariale liée à l'internalisation des 22 ETP ;  
- une augmentation de 4.6 mios des charges liées à la maintenance et à l'exploitation du parc informatique et des applications, ainsi que des licences ;  
- une augmentation de 1 mio des recettes liées aux prestations de service envers des tiers.

*au SPEV :* - la correction technique sur les 29 ETP supprimés au budget 2014 (+ 4 mios)  
- la suppression du budget centralisé pour les allocations familiales (- 2.9 mios)

b) Comparaison avec les comptes 2013

	Comptes 2013	Budget 2015	Variation	
			en francs	En %
Charges	459'282'245	512'515'800	53'233'555	11.59
Revenus	132'488'972	135'200'200	2'711'228	2.05
<b>Charge nette</b>	<b>326'793'273</b>	<b>377'315'600</b>	<b>50'522'327</b>	<b>15.46</b>

Une augmentation de charges par rapport aux comptes 2013 est constatée dans tous les services. De manière générale au niveau du groupe 30 – Autorité et personnel – dont la raison tient essentiellement aux postes vacants en 2013 dans des services tels que la DGMR ou la DSI ainsi qu'aux transferts ou création d'ETP. L'autre source d'augmentations se situe à la rubrique Aides et subventions (+ 39.2 mios) dont 12,1 mios au SG-DIRH lié à l'accueil de jour des enfants et 27,1 mios à la DGMR pour les entreprises de transport.

Côté revenus, la DGMR voit ses revenus augmenter de 2,5 mios, conséquence de l'augmentation des subventions de la Confédération pour l'entretien des routes et de la participation liée des communes. Le SPEV prévoit également des revenus supérieurs de 550'000 fr. liés aux subventions de la FAJE et aux frais de gestion externalisée des dossiers RH des HES.

### *Remarques générales*

#### **Effectifs du DIRH 2014-2015 (ETP)**

<b>UB</b>	<b>Effectifs 2014</b>	<b>Effectifs 2015</b>	<b>Variation</b>
045 – SG	72.72	73.77	+ 1.05
046 – DGMR	501.05	503.05	+ 2.00
047 – DSI	325.50	347.50	+ 22.00
054 – SPEV	64.60	94.30	+ 29.70
<b>Total DIRH</b>	<b>963.87</b>	<b>1018.62</b>	<b>+ 54.75</b>

L'effectif global du DIRH augmente de 54.75 ETP. Le détail de cette évolution se retrouve dans les commentaires par service, mais il convient de noter que :

- l'augmentation de 22 ETP présentée à la DSI est en fait l'internalisation de 22 ETP précédemment engagé par des mandats externes, totalement compensée par la réduction de charges de 1.8 mio décidée par le CE le 17.04.2013 dans le cadre de la réduction des risques par l'internalisation de ressources externes ;
- sur les 29.70 ETP supplémentaires indiqués en variation d'effectif au SPEV, 29 ETP correspondent à la correction technique suite à la décision prise par le Grand Conseil lors de l'examen du budget 2014 (suivant l'amendement du député Bolay) et touchent l'ACV dans son ensemble.

L'augmentation nette de personnel est donc de 3.75 ETP pour l'ensemble du département.

### *Analyse par service*

#### **045 Secrétariat général**

L'effectif du personnel représente en 2015 73.77 ETP soit une augmentation de 1.05 ETP par rapport à 2014. Cette augmentation se détaille ainsi :

+ 0.20 ETP transféré de la DGMR

+ 0.85 ETP obtenu pour l'office de l'accueil de jour des enfants par décision du Conseil d'Etat du 15.05.2013

Le budget du Secrétariat général n'intègre pas de modifications importantes, si ce n'est l'augmentation de la subvention à la FAJE (+ 3.5 mios à la ligne 3636) en concordance avec la planification du Conseil d'Etat.

A noter les éléments suivants :

- 3053 Le taux de cotisation à l'assurance accident professionnelle a baissé en 2014 par rapport à 2013 (vaut pour tous les services affiliés à la SUVA).
- 3090 La majeure partie des frais de formation du personnel est centralisée au SPEV dès 2015
- 3130 Les frais de téléphone sont en augmentation en raison de l'augmentation du personnel depuis 2013 et du recours plus grand à la téléphonie mobile (qui implique également la pratique du téléchargement des données) ; les cotisations aux conférences intercantionales ont également augmenté (en lien avec la hausse du nombre d'habitants du canton).
- 3160 Baisse des loyers car l'UOF est dorénavant logé dans un bâtiment propriété de l'Etat (Université 5).
- 4240 Augmentation du budget des recettes liées à la vente de données cadastrales, en regard des comptes précédents.

#### **046 Direction générale de la mobilité et des routes**

L'effectif 2015 est de 503.05 ETP soit, par rapport à 2014, une variation de +2 ETP dont le détail est le suivant :  
+ 2.20 ETP postes fixes de chefs de projet pour les projets d'agglomérations selon décision du Conseil d'Etat du 10.09.2014

- 0.20 ETP transféré au secrétariat général

Il s'agit du premier budget de la direction générale de la mobilité et des routes suite à la fusion des deux services. L'exercice n'a pas présenté de difficultés particulières car les deux domaines répondent à des logiques distinctes, facilement identifiables sur le plan comptable. Comme déjà signalé, les augmentations principales sont liées à l'entretien des routes (levée du moratoire) y compris les prestations remboursées par l'OFROU (+ 4 mio; compte 3141), les subventions aux entreprises de transport (+5.6 mio; compte 3634 à 3636) et la subvention fédérale de 1.5 mio (comptes 3702 et 4701) pour les mesures contre le bruit, mises en compte sur le budget de la DGMR et entièrement reversée aux communes.

A noter les éléments suivants :

3132 Augmentation légère des mandats externes, essentiellement des charges fiduciaires, due à l'augmentation de l'activité.

3181 Factures non encaissées auprès de particuliers (montant maximal budgétisé).

3634/5/6 L'augmentation des subventions aux entreprises de transport concerne essentiellement les infrastructures (+ 2.2 mio), les lignes régionales de bus (+ 1.95 mio) et les lignes de trafic urbain (+ 2.6 mio).

Par contre le trafic régional voyageur des chemins de fer connaît une baisse de 0.3 mio. La contribution aux lignes CFF est en diminution en raison du transfert à Travys des prestations assurées aujourd'hui par les CFF entre Vallorbe et Le Pont (-1.3 mio). En contrepartie, une progression intervient chez Travys (+1,2 mio) en raison de ce transfert.

Au niveau du trafic voyageur chemins de fer, les régions qui connaissent le plus grand développement de l'indemnité sont Morges-Bière-Cossonay (+ 1 mio) en raison de la branche Apples-L'Isle qui ne fait plus l'objet d'un financement fédéral car son taux de couverture est insuffisant selon les critères appliqués par l'Office fédéral des transports.

Pour les bus il s'agit de la Broye qui voit l'offre améliorée en relation avec la mise en service du RER fribourgeois (TPF ligne de la Broye (+ 150'000 fr.) et CarPostal lignes régionales (800'000 fr).

La participation du canton à l'extension Mobilis est également en baisse (-1.3 mio.), Les études et travaux préparatoires sont actuellement en cours en vue d'une extension effective dans la Broye et le Chablais en décembre 2015 (précédemment prévu en décembre 2014). Le budget prévu en 2014 fera l'objet d'une demande de report de crédit en 2015 afin de permettre de finaliser la mise en place des extensions susmentionnées.

Le M1 voit un soutien d'un mio de plus pour l'achat de nouvelles rames.

A noter enfin, concernant les infrastructures, que les conventions actuelles avec les entreprises ont été signées dans un plan quadriennal 2013-2016. Au terme de celui-ci, le programme fédéral de financement des infrastructures ferroviaires (FAIF) prendra le relais.

4610 Subvention fédérale pour l'achèvement du réseau routier vaudois, en diminution vu l'avancée du programme prévu.

4632 La participation des communes aux indemnités d'exploitation est en baisse (sauf pour les bassins Nord vaudois et Broye en lien avec les développements décrits ci-dessus), en raison de la baisse des taux d'intérêts.

#### **047 Direction des systèmes d'information**

L'effectif 2015 est de 347.50 ETP et augmente de 22 ETP par rapport à 2014. A noter cependant qu'il s'agit d'internalisations décidées par le CE le 17.04.2013 dans le cadre de la réduction des risques par l'internalisation de ressources externes. Ces postes ont été formellement créés par un crédit supplémentaire début 2014, ce qui explique leur inscription initiale au budget 2015. Les charges inhérentes à ces postes internalisés apparaissaient jusqu'à 2014 à la ligne budgétaire 3158 qui concernent les projets de la DSI.



Au total, les charges augmentent d'un peu plus de 5.6 mios pour l'exploitation et la maintenance des systèmes informatiques et machines de l'Etat de Vaud. Les recettes sont en hausses pour leur part d'environ 1 mio, notamment en lien avec les prestations de services de la DSI envers des entités publiques et parapubliques. Le solde est couvert par une dotation supplémentaire du Conseil d'Etat pour faire face aux besoins les plus importants.

A noter les éléments suivants :

- |             |  |
|-------------|--|
| 3010 et ss. | Augmentation liée à l'internalisation des 22 ETP.  |
| 3158        | La moitié de cette dotation est liée à des EMPD votés par le Grand Conseil pour des projets de développement, l'autre moitié à la maintenance courante et urgente.                   |
| 4240        | Les institutions concernées ici sont essentiellement le CHUV (datacenter et application Peoplesoft), les polices communales. Le montant a été adapté aux résultats des comptes 2013. |

#### **054 Service du personnel de l'Etat de Vaud**

L'effectif 2015 du service du personnel de l'Etat de Vaud est de 94.30 ETP soit une augmentation de 29.70 ETP par rapport à 2014, dont 29 postes représentent la correction technique liée à la décision du Grand Conseil dans le cadre de l'adoption du budget 2014 (suite à l'amendement du député Guy-Philippe Bolay) et touchant l'ensemble de l'ACV. Le solde de l'augmentation (+ 0.70 ETP) s'explique par un transfert du SSP selon décision du Conseil d'Etat du 14.05.2014.

Concernant le dossier DECFO-SYSREM, la commission de recours a traité tous les recours (1153 décisions rendues). Cela conduit à une baisse de 350'000 fr du budget des auxiliaires (compte 3030). Par contre la commission d'évaluation des fonctions reste active pour le même montant que 2014 (150'000 fr.) sur le budget des prestations de services de tiers (3130).

A noter les éléments suivants :

- |      |  |
|------|--|
| 3010 | Baisse de 300'000 fr. pour les stages de réinsertion professionnelle, en raison de la baisse de demande.   |
| 3030 | Augmentation de 300'000 fr. sur le personnel intérimaire, en renfort pour le SPOP (centre biométrique)   |
| 3054 | Suppression de la centralisation des allocations familiales pour l'Etat de Vaud employeur au SPEV.   |
| 4260 | Suite à l'externalisation des HES, les prestations RH seront facturées au SPEV. Cette situation devrait a priori se proroger pour les années prochaines. |
| 4309 | Légère hausse de la contribution des parents aux garderies de l'Etat (+ 97'000 fr.) liée à l'augmentation de la fréquentation.                           |

#### **Budget d'investissement**

Pour 2015, le montant des dépenses brutes budgétées est de 143.5 mios – soit un peu moins du tiers du total de l'Etat de Vaud – dont 128.4 mios pour la direction générale de la mobilité et des routes. Celui-ci comprend notamment le crédit-cadre préfinancé de 40 mios découlant de l'accord du 27 juin 2013 entre le canton et les communes. Parmi les dossiers centraux de 2015, on note en particulier le projet RC177.

Enfin, on note 7.6 mios d'investissements pour la DSI.

Les recettes s'élèvent à 10.9 mios Il en résulte des dépenses nettes de 132.5 mios.

#### **Conclusion**

La sous-commission relève la qualité des entretiens qu'elle a eus avec les chefs de service et leurs collaborateurs/trices, avec la responsable financière du département et *in fine* avec la cheffe du département. Il a été répondu à ses questions avec efficacité et diligence. L'impression qu'elle en retire est que la gestion financière du département et de ses services est effectuée avec sérieux et efficience.

Par conséquent, la sous-commission préavise favorablement l'adoption du projet de budget 2015 du DIRH.

## 22.7 Département des finances et des relations extérieures

**Commissaires :** Samuel Bendahan, rapporteur  
Pierre-André Pernoud

### *Travaux entrepris par la sous-commission*

La sous-commission a consacré 5 séances à l'examen du projet de budget de chaque service du DFIRE :

- Visite de la Cour des Comptes (CdC)
- Visite du Service d'Analyses et de Gestion Financières (SAGEFI)
- Visite conjointe de l'Office des Affaires Extérieures (OAE), de Statistique VD (Stat VD) et du Secrétariat Général (SG)
- Visite du Service Immeubles, Patrimoine et Logistique (SIPAL)
- Visite de la Direction Générale de la Fiscalité (DGF – Anciennement ACI et Registre Foncier)

La sous-commission remercie vivement tous les chefs de service et leurs collaborateurs pour le bon accueil qui lui a été réservé et la clarté des explications fournies. Elle remercie également les services et spécialement le Secrétariat Général du DFIRE et le SAGEFI pour les informations complémentaires fournies à la suite des entretiens ainsi que dans le cadre de la rédaction du présent rapport, toujours très rapidement.

### *Remarques générales*

La plupart des commentaires de nature générale figurent dans les remarques liées aux différents services. D'une façon générale, on peut constater qu'il existe encore de petites incertitudes quant à l'application du plan comptable MCH2. Parfois, l'adaptation à ce nouveau plan comptable génère une certaine confusion pour le choix des rubriques. Toutefois, ces difficultés restent mineures et ont en général peu d'impact en montants absolus. Dans certains cas, toutefois, on peut constater que la comparaison de comptes 2013 à budget 2015 n'est pas aisée à faire.

Un autre changement important est le transfert du Registre Foncier vers la nouvelle « Direction Générale de la Fiscalité », organisée afin d'obtenir des synergies supplémentaires. Pour la présentation du budget, tout a été montré sous la nouvelle mouture.

### *Récapitulation générale du budget ordinaire*

a) Comparaison avec le budget 2014

	Budget 2014	Budget 2015	Variation	
			en francs	en %
Charges	862'587'400	891'115'500	28'528'100	3.31%
Revenus	5'940'612'200	6'165'806'200	225'194'000	3.79%
<b>Revenu net</b>	<b>5'078'024'800</b>	<b>5'274'690'700</b>	<b>196'665'900</b>	<b>3.87%</b>

b) Comparaison avec les comptes 2013

	Comptes 2013	Budget 2015	Variation	
			en francs	en %
Charges	1'655'896'866	891'115'500	-764'781'366	-46.19%
Revenus	6'451'339'106	6'165'806'200	-285'532'906	-4.43%
<b>Revenu net</b>	<b>4'795'442'240</b>	<b>5'274'690'700</b>	<b>479'248'460</b>	<b>9.97%</b>

## *Analyse par service*

### **051    *Secrétariat Général du DFIRE***

L'unité budgétaire 051 comprend de façon consolidée le Secrétariat général du DFIRE (SG), l'entité Statistique Vaud (Stat VD) ainsi que l'Office des affaires extérieures (OAE). Etant donné la nature très différente des activités de ces trois entités, cela rend la lecture du budget 2015 pour l'UB 051 difficile sans compléments d'informations. L'ensemble des responsables était présent pour répondre aux questions spécifiques des commissaires, et le détail des informations demandées pour chacune des trois entités a été transmis aux commissaires.

	Budget 2014	Budget 2015	Variation	
			en francs	en %
Charges	14'540'600	14'746'900	206'300	1.42%
Revenus	1'053'800	1'366'600	312'800	29.68%
<b>Charge nette</b>	<b>13'486'800</b>	<b>13'380'300</b>	<b>106'500</b>	<b>0.79%</b>

### **Remarques générales**

Le détail complet de la séparation des comptes du Secrétariat Général, de Statistique Vaud et de l'Office des Affaires Extérieures a été transmis aux sous-commissaires de façon claire. Les indications principales concernant les trois entités figurent dans les commentaires des comptes.

### **Remarques spécifiques**

- 3010 Une des différences entre les budgets est liée à la reclassification de 12 à 7 d'un poste de travail pour Stat VD (il s'agit d'une transformation de poste de statisticien à assistant statisticien). Il y a toujours des différences liées à des vacances de postes non anticipées (départs à la retraite avant la date butoir).
- 3102 Ce compte doit être lu en commun avec le 3103. En effet, à cause de MCH2, il a été difficile de faire la répartition précise des années précédentes.
- 3132 Il s'agit de mandats confiés à l'extérieur, comme des traductions dans certains cas, ainsi que les charges liées aux traductions pour la métropole lémaniques. Le montant de la réserve stratégique (missions stratégiques et mesures de simplification) dépend fortement des projets précis dont on ne peut pas connaître les engagements précis au stade de la rédaction du budget. Le montant n'est donc qu'une estimation.
- 3161 Les variations de loyers sont liées à des réaménagements des locaux.

### **052    *Direction générale de la fiscalité***

L'administration cantonale des impôts représente une part très importante du budget de l'Etat du point de vue des produits, mais il existe toutefois une assez grande marge d'incertitudes, étant donné que ces produits sont issus de prédictions dépendantes notamment de la conjoncture économique. Toutefois, l'ACI est confiante de la qualité de ses prévisions, en particulier pour le gros morceau des recettes que constitue l'imposition des personnes physiques.

L'un des changements majeurs, outre les recettes fiscales, est l'intégration du Registre Foncier, mais les budgets 2014 et comptes 2013 ont été adaptés dans le document du budget. Même si les deux entités ont été fusionnées, il s'agit de deux métiers différents, et elles auront une certaine indépendance l'une de l'autre, tout en travaillant de façon plus étroite.

	Budget 2014	Budget 2015	Variation	
			en francs	en %
Charges	314'607'800	351'445'900	36'838'100	11.71%
Revenus	5'549'920'000	5'844'486'500	294'566'500	5.31%
<b>Revenu net</b>	<b>5'235'312'200</b>	<b>5'493'040'600</b>	<b>257'728'400</b>	<b>4.92%</b>

### Remarques générales

Si l'on est dans une logique de continuité, certains aspects sont nouveaux. Premièrement, cette année, il ne devrait plus y avoir de « rattrapage » sur l'impôt à la source. Aussi, on s'attend à un certain tassement de la croissance économique et du marché immobilier. Cela est aussi lié à la difficulté plus grande d'utiliser le deuxième pilier pour accéder à la propriété qui peut pousser le marché à se ralentir.

Il y a aussi quelques changements au niveau des ETP. 6 ETP temporaires travaillent pour le registre. Aussi, les autres ETP supplémentaires ont été affectés au renforcement de l'inspectorat comme annoncé précédemment, ainsi qu'au traitement des annonces spontanées. 3 à 4 ETP seront présent pour l'inspectorat alors que les autres seront affectés au terrain. L'informatisation ayant permis le contrôle systématique des fiches de salaires, il y a là aussi du travail supplémentaire pour la gestion des cas où une différence avec la déclaration existe. Il est à noter qu'il y a une diminution du nombre de contribuables qui payent avec des retards.

Pour rappel, la procédure d'établissement du budget est la suivante (voir remarques spécifiques pour les détails liés à chacun des impôts). Il y a trois étapes principales :

- Premièrement, de concert avec le SAGEFI, il s'agit de déterminer les tendances au niveau du PIB pour estimer les éléments conjoncturels et obtenir une tendance. L'étude du CREA est aussi utilisée pour effectuer des ajustements cantonaux. Ces prédictions restent toutefois extrêmement aléatoires pour les impôts qui dépendent fortement de la conjoncture (notamment les impôts immobiliers).
- Deuxièmement, les chiffres sont validés avec les résultats de l'année en cours pour déterminer s'il y a des évolutions significatives. Cela est fait en été, et des arbitrages peuvent être effectués à ce stade. Il ne s'agit plus d'indices, mais de référence à l'évolution de l'année en cours. Les incertitudes restent fortes au niveau des personnes morales, mais pour l'année en cours, environ 20 à 25% des dossiers de taxation des personnes physiques sont utilisés.
- Troisièmement, et jusqu'au dernier moment, les prévisions sont adaptées en fonction des informations qui viennent (par exemple acomptes des personnes morales).

Il reste de grandes parts aléatoires, comme par exemple les montants des impôts résultant de la taxation et qui seront facturés en plus des acomptes. A cet égard il est important de noter que pour une période comptable donnée, ce sont les impôts facturés qui sont comptabilisés, et non les impôts directement liés à la période. Ainsi, certains impôts seront facturés en 2015 pour des années bien antérieures.

### Remarques spécifiques

- 3090 10'000 fr ont été attribués à la direction du registre foncier, et transférés au SPEV. La formation pour l'ACI étant très spécifique, elle n'est pas gérée par le SPEV.
- 3100 Lié aux comptes 3161 et 3162. Il s'agit de la nouvelle forme de contrat, qui est maintenant sous forme de leasing. Cela permet des économies et change les comptes concernés.
- 3110 De nombreux renouvellements ont été prévus, notamment au niveau du matériel informatique du service de taxation. Ces dépenses sont aussi des conséquences de blocages précédents dans le renouvellement du matériel.
- 3180 En se basant sur de nouvelles recommandations du CCF, il y a eu quelques changements. Le nombre de factures a également augmenté. La provision doit être en conséquence un peu plus dotée.
- 3160 Fermeture notamment de plusieurs offices (Lavaux, Grandson bientôt, Orbe), et économies sur les locaux.

4000 Pour l'instant les chiffres sont basés sur les prévisions du SECO à 2% de croissance, mais ces objectifs ont été récemment révisés (1.7-1.8%) à la date de la rédaction du présent rapport.

Les diverses recettes fiscales de l'ACI sont détaillées au ch. 3.2.2 de ce rapport.

Quelques remarques particulières établies lors de la visite :

4011 La baisse par rapport aux années précédentes est liée à l'imputation de l'impôt sur le bénéfice à l'impôt sur le capital.

4270 Diminution des taxations d'office

### 053 *Service d'analyse et de gestion financières*

Les amortissements des investissements sont centralisés au niveau du SAGEFI, ainsi que tout ce qui concerne la gestion de la dette. Concernant les amortissements, il y a eu un changement dans la méthode de comptabilisation. A partir de maintenant, les amortissements commencent lors de la première dépense et sont calculés sur la base des montants effectivement dépensés et non plus sur la base du montant du décret. Si plusieurs années ont passé depuis le début du crédit, ces années sont amorties sur les années restantes depuis l'exercice de la dépense. D'après le SAGEFI, et après projections, cela ne devrait pas changer grand-chose aux montants des dépenses par exercice, même si en théorie, avec des variations d'investissements, on peut imaginer des fluctuations. Cela ne change toutefois rien aux mécanismes de frein à l'endettement, car les amortissements sont exclus du mécanisme de calcul (voir le schéma à l'annexe 1 en page 95)

Concernant les intérêts, 550 mios arrivent à échéance l'an prochain. Le marché des taux d'intérêt reste bas et il n'y a pas d'attente majeure à un retour à la hausse à court terme.

	Budget 2014	Budget 2015	Variation	
			en francs	en %
Charges	448'285'200	436'197'500	-12'087'700	-2.70%
Revenus	368'388'300	298'984'600	-69'403'700	-18.84%
<b>Charge nette</b>	<b>-79'896'900</b>	<b>-137'212'900</b>	<b>-57'316'000</b>	<b>-71.74%</b>

### Remarques générales

Le SAGEFI s'est occupé pour tous les services des aspects comptables du passage à SAP et vers MCH2. Il y a encore quelques adaptations, mais le processus s'est bien passé. Il s'agit maintenant du deuxième budget MCH2.

### Remarques spécifiques

3030 Le projet SAP sera terminé à la fin de l'exercice comptable 2014. Il y a encore des besoins temporaires pour la saisie de données ou d'autres tâches, même si ils sont difficiles à estimer précisément. Dans ce compte figure donc une marge de manœuvre.

3130 Les factures sont directement déduites de la ristourne, maintenant, et donc celle-ci va s'amenuiser. Avant, la poste remboursait la ristourne, mais maintenant des prix nets sont pratiqués, ce qui peut diluer cette ristourne et le rendre moins perceptible et claire.

### 048 *Service Immeubles, Patrimoine et Logistique*

L'accroissement élevé des charges et revenus de ce service s'explique par plusieurs facteurs, mais notamment l'augmentation très forte du nombre de projets avec des mises en exploitation de bâtiments. Aussi, cela augmente des charges importantes comme les assurances. Avec plus d'immeubles, il est logique que les charges d'exploitation de ces immeubles augmentent.

L'étatisation de la Fondation Pro Aventico, qui est clairement documentée dans les commentaires du budget, n'aura selon le service aucun impact financier pour l'Etat. Toutefois, si les charges et la masse salariale pure ne changent pas, les employés bénéficieront des conditions de travail de l'Etat de Vaud, notamment en matière de

caisse de pensions. Cela peut créer un surcoût, mais celui-ci ne sera pas élevé. La fondation n'avait de toute manière aucune autre recette que celles de l'Etat avant l'intégration, et la décision semblait logique pour l'ensemble des personnes concernées.

	Budget 2014	Budget 2015	Variation	
			en francs	en %
Charges	82'560'500	86'131'900	3'571'400	4.33%
Revenus	21'246'500	20'967'300	-279'200	-1.31%
<b>Charge nette</b>	<b>61'314'000</b>	<b>65'164'600</b>	<b>3'850'600</b>	<b>6.28%</b>

### Remarques spécifiques

Les commissaires se sont intéressés à la politique de fixation des loyers par le SIPAL. Si ce dernier gère la conclusion de contrats immobiliers, les services sont impliqués, et les conséquences en matière de charges se retrouveront chez eux. La gestion par le SIPAL permet toutefois d'avoir de bonnes conditions en termes de loyers, et aussi d'avoir une politique proactive en matière de gestion des charges, notamment par la surveillance de marchés comme celui du mazout.

4430 Il s'agit de corrections techniques liées à MCH2.

4900 Rubriques mises à zéro suite à l'autonomisation des HES – VD. Les montants ont été transférés dans  
4930 une autre rubrique de revenus.

3132 il y a eu une explosion des mandats, notamment à cause de nombreux projets. Probablement que ces engagements financiers ne sont pas durables.

### 059 Cour des Comptes

Le budget de la cour des comptes est d'une extrême stabilité.

	Budget 2014	Budget 2015	Variation	
			en francs	en %
Charges	2'593'300	2'593'300	0	0.00%
Revenus	3'600	1'200	-2'400	-66.67%
<b>Charge nette</b>	<b>2'589'700</b>	<b>2'592'100</b>	<b>2'400</b>	<b>0.09%</b>

### Remarques spécifiques

Il n'y a pas d'autre remarque spécifique, si ce n'est que l'unité budgétaire concerne des montants particulièrement petits.

### Budget d'investissement – aspects généraux

Les investissements n'apportent pas de commentaires particuliers.

Le budget d'investissement net du DFIRE est de 53'802'000 (contre 39'179'000 en 2014). Ce budget est majoritairement lié aux immeubles du SIPAL. La direction générale de la fiscalité, notamment à travers ses investissements pour les registres, contrôle une petite partie des investissements également.

### Conclusion

La sous-commission préavise favorablement l'adoption du projet de budget 2015 du DFIRE.

Annexe 1

SAGEFI

Commission des finances du Grand Conseil  
 Comparaison évolution de la charge d'amortissement selon MCH1 et MCH2

**Selon MCH1 :**

- les amortissements commencent en N+1 (si décret avant 30.06.N) et en N+2 (si décret après 30.06.N)
- l'amortissement était calculé sur la base du montant du décret

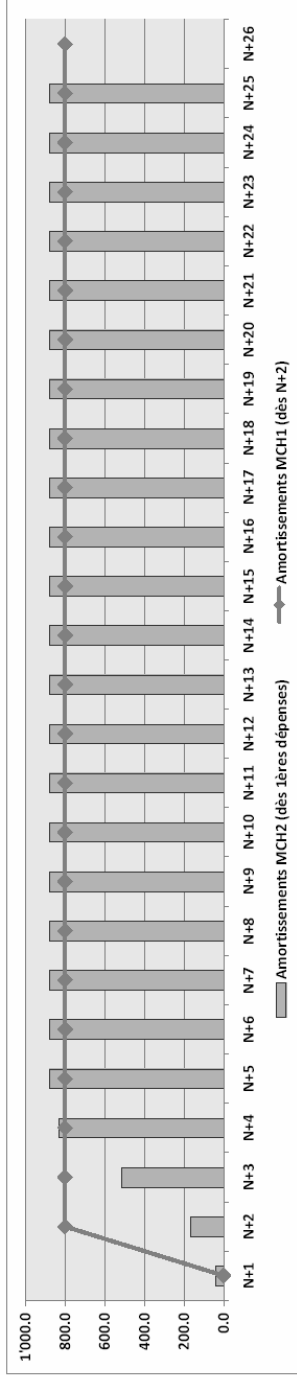
**Selon MCH2 :**

- les amortissements commencent lors de la première dépense
- l'amortissement est calculé sur la base des montants effectivement dépensés

**Exemple comparatif :**

Décret au 20.10.N / Crédit 20 mios / durée d'amortissement de 25 ans

	N+1	N+2	N+3	N+4	N+5	N+6	N+7	N+8	N+9	N+10	N+11	N+12	N+13	N+14	N+15	N+16	N+17	N+18	N+19	N+20	N+21	N+22	N+23	N+24	N+25	N+26	TOTAL		
Prévision des dépenses (TCA)	1'000.0	3'000.0	8'000.0	7'000.0	1'000.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	20'000.0	
Amortissements MCH1 (dès N+2)	0.0	800.0	800.0	800.0	800.0	800.0	800.0	800.0	800.0	800.0	800.0	800.0	800.0	800.0	800.0	800.0	800.0	800.0	800.0	800.0	800.0	800.0	800.0	800.0	800.0	800.0	800.0	800.0	20'000.0
Amortissements MCH2 (dès 1ères dépenses)	40.0	165.0	512.8	831.0	878.6	878.6	878.6	878.6	878.6	878.6	878.6	878.6	878.6	878.6	878.6	878.6	878.6	878.6	878.6	878.6	878.6	878.6	878.6	878.6	878.6	878.6	878.6	878.6	20'000.0
Ecart annuel	40.0	-635.0	-287.2	31.0	78.6	78.6	78.6	78.6	78.6	78.6	78.6	78.6	78.6	78.6	78.6	78.6	78.6	78.6	78.6	78.6	78.6	78.6	78.6	78.6	78.6	78.6	-800.0	0.0	



## 22.8 Ordre judiciaire vaudois

**Commissaires :** M. Pierre Grandjean (en arrêt maladie, remplacé par M. Philippe Randin)  
Mme Valérie Induni, rapportrice

### *Travaux entrepris par la sous-commission*

La rapportrice et M. Philippe Randin, ont rencontré une délégation de l'OJV emmenée par le Président du Tribunal cantonal. Ils ont reçu toutes les informations nécessaires à l'analyse du projet de budget et remercient toutes les personnes présentes pour leur collaboration et leur disponibilité.

	Budget 2014	Budget 2015	Variation	
			en francs	en%
Charges	147'468'700	148'626'000	1'157'300	0.78%
Revenus	82'264'300	83'617'900	1'353'600	1.65%
<b>Charge nette</b>	<b>65'204'400</b>	<b>65'008'100</b>	<b>-196'300</b>	<b>-0.30%</b>

### *Remarques générales*

Les effectifs de l'OJV augmentent de 6 ETP de gestionnaires de dossiers pour les Justices de paix, dans le but d'accélérer le traitement des nombreux dossiers de successions et celui des mesures de protection (p.ex. curatelles et PLAFAs), et enfin d'assumer le travail occasionné par le nouvel outil comptable SAP. En parallèle, des renforts additionnels sont également alloués, notamment pour des greffiers, afin de réduire les temps de notifications des décisions de justice en matière civile, sous la rubrique des auxiliaires (compte 3030).

Le budget enregistre une légère hausse des charges (+0.8%), en lien avec ces moyens supplémentaires en personnel. L'introduction de l'impression centralisée pour les offices de poursuites et faillites génère une hausse des coûts de 400'000 fr. au compte 3102, mais permet également un gain important de temps. Enfin, les frais de détention et de geôle (constitués en majeure partie des frais de placement et de détention des mineurs) diminuent de 700'000 fr., par adaptation aux comptes 2013.

Du côté des revenus, les émoluments des tribunaux (compte 4260) progressent de 1.7 mios, par adaptation aux comptes 2013.

### *Remarques de détail*

3059 L'augmentation importante des PC familles a étonné les commissaires. En fait, il s'agit d'un problème de technique comptable. En effet, lors de l'élaboration du budget, tous les montants sont arrondis à la centaine de francs inférieure ou supérieure. Cette technique a eu un effet significatif sur cette rubrique, constituée de l'addition de petits montants. A l'avenir, les arrondis ne porteront plus que sur les montants globaux.



**Dépenses d'investissement**

L'OJV bénéficie de plusieurs objets d'investissement, qui sont gérés soit par le SIPAL soit par la DSI. Voici la liste de ceux dotés d'un budget en 2015 :

		<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>	<b>Dépenses nettes</b>
8 - OJV	CODEX - Nouveau droit de la tutelle - part informatique – objet I.000246.01	540'000	0	540'000
8 - OJV	CODEX - Nouveau droit de la tutelle – infrastructure – objet I.000087.01	932'000	0	932'000
8 - OJV	CODEX - Procédure civile unifiée locaux – objet I000086.01	200'000	0	200'000
8 - OJV	Modernisation du SI justice – objet 300'200	500'000	0	500'000
8 - OJV	Sécurisation des offices judiciaires – objet 400'017	200'000	0	200'000

**Conclusion**

La sous-commission préavise favorablement l'adoption du projet de budget 2015 de l'OJV.

## 22.9 Secrétariat général du Grand Conseil

**Commissaires :** M. Philippe Randin, rapporteur  
Mme Graziella Schaller, rapportrice

### *Travaux entrepris par la sous-commission*

Les membres de la sous-commission ont consacré un entretien à l'examen du budget 2015, avec l'adjoint du secrétaire général, M. Igor Santucci. Nous le remercions de sa collaboration, de sa disponibilité et de la qualité des informations communiquées.

### Comparaison du budget 2015 avec le budget 2014 et les comptes 2013

	Comptes 2013	Budget 2014	Budget 2015	Variation B15/B14	
				en francs	en %
Charges	7'420'046.28	8'157'900	8'290'000	+132'100	1.62
Revenus	1'507.20	12'700	12'700	0	0.00
<b>Charge nette</b>	<b>7'418'539.08</b>	<b>8'145'200</b>	<b>8'277'300</b>	<b>+132'100</b>	<b>1.62</b>

Le budget 2015 du SGC présente une charge nette de 8.3 mios. Il augmente de 132'000 fr. par rapport au budget 2014, soit 1,62 %.

Les revenus du SGC restent constants par rapport au budget 2014.

- 3000 Le total du poste au budget 2015 est identique au budget 2014 ; le montant des séances plénières a été revu à la hausse, et celui des séances de commission à la baisse, pour tenir compte des enseignements tirés des comptes 2013 (première année entière après le début de la législature 2012-2017).
- 3001 Paiements des autorités et juges (malgré la dénomination, aucun juge n'est payé par ce compte) : augmentation de 50'000 fr., qui se décomposent comme suit :
- 4. augmentation de 25'000 fr. liée à la création d'un nouveau groupe politique en cours de législature.
  - 8. Assemblée parlementaire de la Francophonie : augmentation de 15'000 fr., passant de 10'000 fr. à 25'000 fr., pour assumer les frais de déplacement et de logement de la délégation vaudoise, composée généralement de 4 personnes, qui participe à deux rendez-vous annuels : la session mondiale et l'assemblée régionale Europe de la Francophonie. Vaud fait partie des sections membres.
  - 9. 10'000 fr. : couverture des éventuels frais de déplacement de la présidence du Grand Conseil.
- 3010 Le service du personnel fournit le décompte des charges du personnel. Augmentation de 0,3 ETP pour le secrétariat des commissions parlementaires, mais qui est compensée sur le
- 3100 : - 16'500 fr. diminution matériel de bureau
  - 3150 : - 29'500 fr. diminution de l'entretien de meubles et appareils de bureau
- 3110 30'000. fr : destinés à financer le réaménagement de bureaux vétustes, au cas par cas, lors de la réintégration des locaux du Secrétariat Général à la place du Château 6.
- 3132 - 9'607 fr pour les cloches de la Cathédrale lors des séances de Grand Conseil
- 100'000 fr : prestations techniques liées à la diffusion des débats du Grand Conseil, chapitrage et archivage
  - entre 10'000 et 15'000 fr : par mandat. Ces frais sont difficilement prévisibles (loi ou décret attaqué devant la cour constitutionnelle, expertises lors de recours, traductions, etc).
- 4250 Le Bulletin du Grand Conseil est à nouveau imprimé et pourra être vendu aux bibliothèques et aux services des archives ainsi qu'à toute personne intéressée.
- 4260 Sont budgétés ici les montants qui pourraient devoir être remboursés par des députés qui auraient indûment perçus des indemnités et qui les reverseraient au secrétariat.

***Conclusion***

La sous-commission préavise favorablement à l'adoption du projet de budget 2015 du Secrétariat général du Grand Conseil.